

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

SPLINGARD Alexis, *La Clarisse du XIXe siècle ou la traite des blanches*, Paris : C. Marpon et E. Flammarion, 1882.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2022/Monroe_La-Clarisse_abyby.pdf

LA CLARISSE

DU XIX^{me} SIÈCLE

ou

LA TRAITE DES BLANCHES

ROMAN FRANÇAIS

par LORD MONROE.

A Madame JOSÉPHINE E. BUTLER

la noble protectrice des jeunes filles trompées

3^e Édition

PRIX : 3 FR.

PARIS

C. MARPON ET E. FLAMMARION, ÉDITEURS

1 et 7, galerie de l'Odéon, 1 et 7.

1882

DCS
H
Rou
Z

LA CLARISSE

DU XIX^e SIÈCLE

OU LA TRAITE DES BLANCHES



CLARISSE

LA CLARISSE

DU XIX^{me} SIÈCLE

OU

LA TRAITE DES BLANCHES

ROMAN FRANÇAIS

par LORD MONROE.

A Madame JOSÉPHINE E. BUTLER

la noble protectrice des jeunes filles trompées.

3^e Édition

PRIX : 3 FR.

PARIS

C. MARPON ET E. FLAMMARION, ÉDITEURS

1 et 7, galerie de l'Odéon, 1 et 7.

—
1882

Tous droits réservés.

PRÉFACE

Paris, novembre 1881.

A Madame Joséphine E. Butler est consacré ce roman que je pourrais presque appeler une histoire véritable, car chacune des scènes présentées aux lecteurs a sa base dans des documents authentiques ou équivalents, bien qu'on en ait changé les dates et les lieux.

Si ma plume vengeresse s'est quelquefois changée en glaive impitoyable, c'est que je suis persuadé que la bourgeoisie belge est loin de comprendre la justice des réclamations qui ont surgi de l'autre côté du détroit. Ces réclamations pourraient s'élever avec raison au milieu

même de la nation belge, car la fille du peuple y est indignement sacrifiée au caprice de la classe supérieure, et l'inconduite de la femme pauvre a pour corollaire la prison, la débauche forcée et la mise hors la loi, tandis que l'inconduite de la femme d'un rang plus élevé n'attire sur elle que le mépris du monde, tempéré d'ailleurs par les hommages de la masse des frivoles et des désœuvrés.

Nous insisterons sur la singulière manière que l'on a en Belgique de constater *le délit* de la débauche, car elle est bien *un délit* puisqu'elle est frappée de la peine la plus forte qu'on puisse infliger à une femme : son inscription comme prostituée, la perte de sa liberté ou totale ou partielle et la prison enfin pour assurer l'exécution de cette mise hors la loi.

Il sera permis de se demander comment une autorité communale peut édicter des règlements qui sont en réalité des lois pénales et qui, comme telles, pourraient même être arguées d'anticonstitutionnelles et d'attaques aux lois existantes en Belgique sur la liberté individuelle.

Il sera permis de se demander comment il se fait que

la peine la plus forte : l'inscription et l'assujétissement sont prononcés par une magistrature administrative : le Collège des Bourgmestre et Échevins (et en fait la police) sans débat contradictoire; et que la peine accessoire, l'emprisonnement, est prononcé par un magistrat de l'ordre judiciaire avec toutes les garanties de l'audience publique, de la défense, de la contre-enquête, du caractère d'inamovibilité et de l'instruction du juge, de l'appel de la décision, etc. (1)

Dans cet ordre d'idées on verra encore une opposition choquante entre le délit de la débauche et le délit de l'excitation à la débauche, qui tous deux rationnellement, devraient être vérifiés par le même tribunal.

Nous estimons qu'un pouvoir électif et politique comme l'est en fait un Collège de Bourgmestre et Échevins, n'offre pas les garanties de moralité et d'études suffisantes

(1) De plus, la cour de cassation de Belgique a décidé que la qualification de prostituée par le collège ou la police ne pouvait être discuté judiciairement. Elle est une présomption absolue de vérité : *juris et de jure*, contre laquelle la preuve contraire n'est pas admise. (Voir VANDERPLASSCHE : *La Traite des Blanches*, Bruxelles, 1881.

pour pouvoir statuer sur des questions aussi délicates de liberté individuelle que le sont l'inscription et l'assujétissement de la femme.

Le pouvoir judiciaire dont l'entrée est subordonnée aux conditions les plus difficiles pourrait seul, avec ou sans jury, offrir ces garanties si l'on se décidait à maintenir les peines draconiennes que nous avons relevées.

Nous estimons avec le docteur Nevins, de Liverpool, qui est de loin le statisticien le plus complet sur la matière, que la visite corporelle et l'isolement des femmes n'a produit aucun effet d'amélioration sur la santé des soldats : les statistiques dont il se sert ayant l'avantage de comparer des soldats *anglais*, casernés dans des villes *anglaises*, réglementées à la belge et des soldats anglais casernés dans des villes anglaises non réglementées et cela dans la même période.

Il faut donc une bonne fois en rabattre de cette prétention, qu'ont les médecins belges en général de vouloir éteindre un mal sans s'attaquer à sa cause. La débauche, quoique vous fassiez, produira toujours des effets

désastreux dont le moindre est encore la maladie spéciale dont s'occupent uniquement les docteurs dans ce grand problème de la débauche publique.

Que pourraient donc vos six à sept cents femmes de police dans votre arrondissement de Bruxelles, où vingt mille courtisanes changent d'amants comme de linge. Au point de vue sanitaire essayerez-vous de les enregistrer toutes ?

On étonnerait peut-être les prétendues sommités médicales belges si on leur disait que les femmes qu'ils ont blanchies et déclaré guéries ne le sont que pour elles-mêmes et que, semblables au serpent, elles empoisonnent tout ce qui les touche.

En réalité la débauche est une calamité publique. Elle énerve les individus, fait déchoir les nations, et arrête tout progrès.

Les pouvoirs publics ont pour devoir de la réprimer comme tous les pays civilisés l'ont inscrit dans leurs codes.

Les lois naturelles et les lois écrites sont d'accord. Quand on nous parle donc de santé publique, nous

répondons en son nom : Poursuivez la débauche comme vous poursuivez le vol et le meurtre.

C'est une mesure d'ordre social, d'être ou de n'être pas ; et les palliatifs que vous inventez ne sont qu'une excitation de plus, n'ont pas la valeur que vous leur attribuez et violent *les droits* du sexe le plus faible.

Quand vous nous parlez de la débauche comme d'un mal nécessaire, nous répondrons qu'il y a là antinomie apparente, qu'il faut donc chercher tous les éléments du problème qui manquent, puisqu'un mal ne saurait être nécessaire, qu'une injustice ne saurait être une loi.

Demandons-nous toujours quand nous parlons d'une institution quelconque *de fait ou de droit* : Est-elle juste ? Si nous répondons : *Non*, nous ne pourrons pas la justifier par la nécessité, car cette nécessité ne sera qu'apparente.

Et en effet, dans le cas qui nous occupe est-il juste d'enfermer des femmes ou de les asservir à des règles d'exception qui en font de véritables parias dans la Société parce qu'elles ont fait commerce de leur corps ? Non, car c'est contre la nature de forcer une femme à faire la prostituée parce qu'elle l'a été.

Si vous voulez la punir pour le délit de la prostitution, ajoutez-le dans vos lois et mettez la femme en prison. Mais on ne punit point le voleur en le forçant d'être voleur de rechef.

Ainsi de la femme.

C'est injuste pour un second motif, c'est que la punition ne frappe qu'un sexe.

La punition est encore injuste en ce qu'elle ne frappe qu'une classe de la société : la classe populaire.

Si donc nous pouvons répondre que l'institution des visites, etc., est injuste, nous devons forcément ajouter qu'elle n'est pas nécessaire.

Mais les célibataires, les gens riches, les viveurs, les soldats, les oisifs, les courtisans!

Nous qui réformons, nous ne pouvons admettre qu'un mal devienne nécessaire pour atténuer d'autres maux dont vous avez encombré votre système social. Nous ne sommes pas responsable de ce que vous avez un système social antinaturel, une soldatesque désœuvrée, une classe de parasites et une forme de gouvernement corruptrice.

A ces catégories il faut une catégorie de femmes, dites-vous ; car le commerce sexuel est nécessaire.

Et que faites-vous du mariage et même de l'amour hors du mariage, que vous avez profané par votre article 340 du code civil.

Croyez-vous d'ailleurs de bonne foi, que ces femmes officielles que vous nous offrez, répondent au vœu de la nature qui est à la fois moral et physique. Ne sont-elles pas plutôt un onanisme grossier qui surexcite au lieu de calmer et conduit comme tel à la tombe ?

Aussi vous n'oseriez les présenter, vos remèdes aux maux nécessaires, sans les farder, les peindre et les travestir. Le rapprochement dont vous parlez, a pour compagnon nécessaire l'ivresse alcoolique.

Mais assez de ces subtilités médicales, au service d'une cause immorale.

Jamais nous ne saurions approuver cette confiscation de la liberté pour un but mauvais. La question de la prostitution se rattache étroitement à la grande question sociale, qui est désormais posée dans le monde.

Ni les religions corrompues de notre époque, ni les

programmes opportunistes ou libéraux sans principe réel ne sauraient conduire le monde.

La boussole de la civilisation ne peut plus être la liberté (I) qui n'est qu'un leurre pour l'immense majorité de la population sans être un bienfait pour le restant.

La véritable boussole du monde est aujourd'hui la *justice*. La justice est au fond des aspirations de notre époque troublée, qu'elles s'appellent : réforme, révolution, grève ou socialisme.

Elle arme le bras de l'ouvrier sans pain, et elle hante la cervelle du ministre qui cherche l'avenir.

Solvens vel Devorens. La question sociale sera résolue à peine de mort pour la société.

Elle l'est même tous les jours dans certaines limites :

M. Gladstone, n'est-il pas socialiste, quand il fixe les fermages en Irlande?

(1) Peut-on d'ailleurs dire, que la liberté existe dans la société moderne, reposant sur l'obstacle le plus absolu à la liberté : la propriété du code civil. Plus on ébranlera ce principe de propriété, plus par conséquent on rentrera dans la liberté véritable. La liberté avec la propriété, en un mot, es une incompatibilité.

John Bright, n'est-il pas socialiste, quand il s'écrie dans un discours enflammé, qu'après tout il n'est pas *juste* qu'un ouvrier agricole gagne quinze shillings par semaine, quand les lords vivent dans l'abondance?

M. de Bismarck, n'est-il pas socialiste, quand il monopolise les chemins de fer de Prusse dans les mains de l'État?

MM. Gambetta et de Freycinet, le sont quand ils font décréter un milliard de travaux utiles en France.

Nous le sommes en maintenant notre repos du dimanche, qui sauvegarde notre race sous le couvert de la Genèse.

MM. Jottrand et Janson (1) l'étaient, quand ils voulaient comme nous, réglementer ou proscrire le travail des femmes et des enfants dans les mines, conformément à une proposition qui en avait été faite à la Chambre des

(1) M. Janson, dont nous ne saurions mieux dépeindre le talent et les tendances qu'en le comparant à notre grand orateur radical John Bright, est peut-être l'homme qui peut le plus dans la régénération de son pays. Ses aspirations sont évidemment socialistes et son instruction immense lui fait entrevoir une solution possible.

Représentants, quelques années auparavant par M. Vleminckx, médecin en chef de l'armée belge.

Il sera peut-être utile d'ajouter que pour la confection de mon roman, j'ai eu recours à la sténographie in extenso des débats et de l'instruction publique dans les procès de la « *Traite des blanches* » et dans ceux qui en ont été les conséquences. (Poursuites correctionnelles devant le tribunal de première instance et la Cour d'appel de Bruxelles en 1880 et 1881.)

En relisant ces volumineux dossiers, l'âme est saisie d'un profond dégoût et l'on est heureux, au milieu de cette tourbe de proxénètes, de policiers, de docteurs, de jurisconsultes et quelquefois hélas de magistrats, de reposer ses yeux sur la vertueuse et éloquente indignation de M. le Procureur du Roi, et sur la puissante argumentation et l'irrésistible pouvoir d'émotion de M. l'Avocat général, ce nobleman qui, comme nous et mieux que nous, (1) prend en mains la cause du peuple.

(1) Il y a des mots et des phrases qui resteront et qui ont déjà fait le tour du monde, par la voie des journaux français et anglais : « Il est temps d'arrêter la marche triomphale de

Les deux plaidoiries de la partie civile sont également dignes de notre admiration, car elles reflétaient en notes terrifiantes l'épouvante de l'honnête homme devant la décadence des mœurs de son pays. M. Pierre Springard, un des grands maîtres du barreau belge, s'y est conquis des titres à la reconnaissance éternelle du peuple anglais.

Il est heureux enfin, qu'un magistrat de grande valeur ait été chargé de l'immense travail de l'instruction, et qu'une véritable injustice ait cessé d'atteindre un journaliste qui, s'il a eu le tort et surtout l'imprudence de publier un document destiné à rester secret, ne méritait

la prostitution » (le procureur du roi Timmermans). « Le règlement de la débauche à Bruxelles est une infamie » (de Rongé, avocat général).

Le peuple, lui, est instinctivement l'ennemi des tenanciers : il l'a montré en applaudissant le réquisitoire de M. Timmermans, chose extrêmement rare pour un réquisitoire, et en huant les prévenus à leur sortie de l'audience.

Dans les derniers meetings électoraux, un orateur populaire, M. Camille De Meuldre, demandait la confiscation des biens de la débauche. Un autre orateur demandait l'arrestation immédiate des tenanciers, pour viols, attentats aux mœurs, avortements, blessures, etc.

certes pas les dénis de justice dont il a été la victime, ni les opprobres d'une douzaine de plaideurs et de scribes payés pour l'insulter.

La physionomie des audiences consacrées aux poursuites correctionnelles était des plus impressives, nous dirons même des plus significatives.

En première instance, le président qui conduisait les débats, magistrat de race aux grandes et dignes allures avait peine à contenir son indignation, surtout devant l'air dégagé et hautain des policiers coupables qui venaient témoigner.

Le froid mépris de la cour accueillait aussi les révélations honteuses, pour la police, qui se dégageaient des débats et de la lecture des dossiers.

En Angleterre, nous eussions fait arrêter à l'audience les hommes de police compromis, ou en tous cas la flétrissure fut tombée accablante des lèvres du juge.

En Belgique, hâtons-nous de le dire, les lois réglant la séparation et les conflits des pouvoirs ne le permettent point ; et une procédure plus longue doit rechercher les coupables s'il y en a.

Nous avons en dehors de ces documents, puisé dans des communications privées qui nous ont semblé dignes de croyance et dans les journaux belges en général quand leurs articles n'ont pas fait l'objet d'une poursuite et d'une condamnation.

Si nous avons choisi la forme du roman pour attaquer les abus, c'est que nous sommes persuadés que dans l'état de prostration intellectuelle dont sont atteints le public français en général, et le public belge en particulier, il est difficile à la question qui nous occupe de s'imposer autrement, et que d'ailleurs les pages admirables de M. Pagny ont traité magistralement la partie théorique de la question.

En Belgique les mœurs sont plus tombées encore qu'en France, et l'indignation qui a fait frissonner ce grand pays lors des attentats de Bordeaux, n'a pas eu son pendant chez son petit et prospère voisin lors de hontes similaires :

Les scandales des écoles, les turpitudes de Bruxelles, de Louvain, de Wavre et de Charleroi, celles de Gand, où l'ingénieuse corruption dresse des fillettes

de fabrique dès l'âge de dix ans; ces hontes, disons-nous, n'ont ému et n'émeuvent que médiocrement le flamand amolli. Oui, nous le déclarons hautement, dans la question de la débauche publique, les administrations du continent et spécialement de Belgique, ont encouru de grands et terribles reproches. Elles ont soutenu l'injustice et la fraude, accablé la faiblesse et l'inexpérience, ravalé la dignité humaine, et sérieusement compromis les relations internationales.

LA CLARISSE

DU XIX^{me} SIÈCLE

OU LA TRAITE DES BLANCHES

CHAPITRE I^{er}

Dans un petit village du Yorkshire, nommé Scalby, à quelques milles de Scarborough, vivait il y a quelques années, une des plus heureuses familles du royaume uni.

Marié tôt par inclination, David Morton, adorait sa jeune femme et en était adoré.

Marin de profession, possédant la confiance des plus grands armateurs de Liverpool, Morton avait l'habitude de prendre sa femme avec lui dans les voyages qu'il faisait au delà des mers, mais bientôt la famille venant et s'accroissant d'année en année, le capitaine partait seul et longues étaient les semaines d'absence ; mais aussi quelle joie au retour, que de fois dans les temps de tempête, la jeune famille du marin courait à la mer éloignée d'un demi mille, pour y voir l'effet de l'ouragan. Quelquefois même on allait jusqu'au Mont Olivier, à trois milles, pour se rendre mieux compte du danger et les prières s'échappaient pures et saintes, pour le salut du cher navigateur, qui rapportait avec lui le bien être et l'espérance.

Morton faisait en général deux voyages par an, ils pouvaient durer de trois à quatre mois chacun.

De retour dans sa famille, l'honnête et loyal David Morton, luttait avec sa femme Alice, de soins pour sa nombreuse famille. Il y avait cinq enfants. Aux garçons il enseignait le dur métier de marin.

Quant aux filles, après les éléments d'une bonne éducation, il fut décidé qu'on les placerait tour à tour dans un des meilleurs pensionnats de Scarborough. Le sacrifice était grand sans doute, mais David et Alice se disaient que le plus bel héritage à laisser à leurs enfants, était encore une bonne et solide instruction.

C'est dans ces circonstances que l'aînée des filles, Clarisse, fut envoyée à Scarborough à l'institution connue sous le nom de « Internat Victoria pour jeunes dames. »

Une période heureuse s'écoulait ainsi pour la famille Morton : à l'âge de quinze ans, forts comme de jeunes Hercules, les fils jumeaux Alfred et George s'étaient

engagés au service de l'Etat en qualité de marins. Ils ne devaient avoir de congé avant trois ans écoulés, mais ils avaient obtenu la faveur de rester ensemble, ce qui était comme un reflet de la vie de famille.

Madame Morton et ses deux plus jeunes filles habitaient ensemble leur élégant et modeste cottage, tandis que Clarisse terminait doucement ses études à la satisfaction de toutes ses maîtresses:

Clarisse avait maintenant seize ans. Il eut été difficile de trouver une plus remarquable créature dans les trois royaumes.

Il semblait qu'une fée bienfaisante eût comblé de ses dons les plus divers l'innocente enfant. Fille de marin, elle en possédait le caractère franc et hardi, accompagné de l'ignorance la plus complète des avantages que lui avait départis la nature. Enfant elle avait partagé les jeux

périlleux de ses frères. L'instruction était venue compléter ce que cette saine éducation avait commencé et à l'âge de seize ans, Clarisse était une femme accomplie. Depuis deux ans qu'elle était dans son pensionnat, Clarisse avait fortifié par la lecture des chefs-d'œuvre littéraires son esprit déjà si bien doué.

Elle avait rapidement épuisé à son profit la science très réelle d'un corps professoral des mieux composés et la directrice de l'aristocratique établissement ne savait qu'admirer le plus, ou de la merveilleuse facilité de son élève ou de la sensibilité exquise de son cœur.

Mainstefois elle avait dit avec orgueil :
« Clarisse me fera honneur dans le monde »
car elle est aussi bonne que belle et son intelligence n'ôte rien à sa modestie. »

Chose rare au pensionnat, Clarisse était adorée malgré la supériorité évidente de

ses avantages physiques et de ses qualités intellectuelles, car elle n'en tirait pas vanité.

Sa beauté était aussi incontestable qu'incontestée et devait forcément attirer l'attention de tous.

Aussi que de regards vers elle lorsque le dimanche elle se rendait avec ses compagnes aux offices divins.

Quelle fierté ne ressentait pas David Morton, quand allant la chercher à l'institution, il traversait avec elle la ville pour la conduire au village : c'étaient ses jours de triomphe au brave et digne père et il ne prenait pas toujours le plus court chemin, car il aimait, sa fille au bras, à faire un tour ou deux sur la Digue ou au « Spa » cette réunion, en été, de la plus haute aristocratie. C'était plaisir de voir le père et la fille. On ne savait qui des deux le plus admirer, du père encore jeune, à la figure sculpturale,

à la carrure puissante, aux membres dégagés ou de la jeune fille que l'on prenait quelquefois pour sa femme.

La mise de Clarisse, d'une simplicité élégante, contrastait avec les riches atours des reines de la « fashion » venues à la plage pour réparer les fatigues de la saison.

Clarisse était d'une taille avantageuse, une souplesse pleine de distinction rendait ses mouvements gracieux comme ceux du cygne dont elle avait l'éclatante blancheur; la proportion parfaite de ses formes se dessinait sous la coupe de ses habits simples et bien faits. Elle n'avait d'ailleurs rien de cette fausse perfection des mauviettes du West End, sa taille n'était pas réduite à son axe, ses pieds n'étaient point ceux d'une chinoise ou d'une poupée française, tout en elle respirait à plein bord ce grand maître suprême : la Nature.

La profusion de ses cheveux d'un blond

doré, ses traits purs, une physionomie toujours changeante et l'éclat de ses yeux brun clair avaient rendu la fille du capitaine célèbre dans un monde bien plus élevé que le sien, et plus d'un jeune seigneur se demandait intérieurement comment s'y prendre pour lui être présenté. Plus d'un suivait de loin la délicieuse apparition sur la jetée des « clifs. »

Mais le père et la fille ne s'attardaient jamais trop, car là-bas au cottage la tendre mère attendait. Pour elle aussi c'était un plaisir sans pareil de revoir son aînée, sa belle Clarisse, le premier fruit de ses amours.

Et puis, faut-il le dire, le cœur si pur de la jeune vierge était invinciblement attiré vers le village de Scalby par un motif plus personnel que l'amour maternel.

C'est que depuis plus de six mois, à toutes les parties de campagne du dimanche,

s'était joint un jeune homme qui ne manquait jamais l'occasion d'être agréable à la jeune fille. Quand le temps était beau, en effet, l'on sortait tous ensemble et William Stuart était toujours le cavalier de Clarisse : c'était au milieu des belles plaines, des douces collines et des rochers sauvages surplombant la mer que grandissait l'amour de ce couple fortuné.

William était le fils du révérend Recteur de la petite paroisse de Scalby et son père aurait désiré qu'il entrât dans la carrière ecclésiastique, mais William préféra comme tant de nos compatriotes, celle du commerce et à l'âge de vingt ans, après une éducation soignée et sérieuse, il partit pour Londres commençant modestement à remplir les fonctions de commis dans une des grandes firmes de la cité.

A ce grand garçon semblait réservé un bel avenir commercial mais aussi il avait

toutes les qualités de notre race anglo-saxonne presque sans défaut.

D'un splendide physique, il avait au moral une volonté de fer unie à la loyauté la plus entière. Avant de partir, William avait obtenu le cœur de celle qu'il aimait, de sa Clarisse, et de doux vœux avaient été échangés.

Tout souriait donc aux habitants de ce coin lointain du Yorkshire.

Mais comme dit le proverbe français : l'homme propose et Dieu dispose ; le deuil devait bientôt s'abattre sur l'heureuse famille.

Appelé par ses patrons de Liverpool, David Morton repartit en 1860 pour les Indes occidentales. La séparation fut plus triste qu'à l'ordinaire.

Clarisse, comme mue par un pressentiment, insistait pour accompagner son père, pour voir le monde et s'instruire de la plus

belle des instructions : les voyages. C'était impossible.

David en contemplant les traits célestes de sa fille aimée, comme pour les imprimer dans sa mémoire, murmura cette prière au Tout-Puissant :

« Mon Dieu, pourquoi l'avez-vous faite » si belle et que deviendrait-elle s'il m'arrive » vait malheur. »

Sa fille sembla l'entendre et donnant un dernier baiser à son père, elle lui dit au milieu de ses larmes : va, mon cher père, une fille de marin ne connaît pas la peur.

Hélas, quatre mois après, une lettre de MM. Grafton et C^{ie}, annonçait à Madame Morton, la mort de David.

D'après la dépêche, une tempête horrible avait assailli le navire du capitaine Morton en vue des côtes américaines. Tout l'équipage avait été sauvé, mais Morton ne voulut pas quitter son navire avant de voir le

dernier marin sain et sauf. Ce fut sa perte.

Ses derniers mots, raconta plus tard un des survivants, furent pour sa femme et ses enfants.

Et ainsi périt héroïquement un obscur mais glorieux enfant de la patrie : que de morts semblables pour fonder et assurer la grandeur de l'immense empire britannique.

Comme bien l'on pense, le coup fut terrible pour la famille si cruellement éprouvée, car le malheureux marin était, dans toute l'acception du mot, un homme de bien. Lui, si ferme devant la fureur des flots, lui, le commandant sévère à la discipline, mais juste en même temps, n'avait jamais eu, dans son heureux intérieur, l'ombre d'une querelle, ni même d'une discussion. Clarisse était inconsolable, car elle était la gâtée, l'orgueil et la joie de son père qui apparaissait à ses yeux, dans les proportions d'un héros, quand, sur ses

genoux, elle écoutait le récit d'une émouvante tempête, d'une rencontre avec un pirate ou d'une descente au pays des fleurs, on peut dire que la naïve enfant était suspendue aux lèvres de ce paternel conteur. Au fait, elle avait appris de la façon la plus charmante la géographie, et les histoires pittoresques, imagées et toujours vraies du capitaine avaient entr'ouvert à sa fille bien des pages du grand livre de la nature et de l'humanité.

Et maintenant, son exquise sensibilité sentait profondément ce premier malheur, ce premier vide, cette première séparation. Elle ne devait plus revoir sur cette terre l'auteur de ses jours, de ses joies et de ses espérances. La position matérielle de la famille Morton fut gravement atteinte par la perte de son chef.

Il est vrai qu'une assurance sur la vie de 25,000 francs dont le malheureux Morton

avait, pendant un quinzaine d'années payé les annuités, revint à sa veuve.

Avec une sagacité toute pratique, et sans perdre de temps, les affaires furent réglées et tandis que les 25,000 francs étaient destinés à l'éducation des plus jeunes filles de Madame, il fut décidé que Clarisse entrerait comme « *governess* » dans une famille honorablement connue.

Le *Times* annonçait précisément plusieurs de ces situations, et l'une surtout, semblait des plus favorables dans les expressions même de l'annonce et dans le chiffre du traitement offert.

Voici, d'ailleurs, comment était conçue l'annonce du grand journal de la Cité :

On demande une jeune fille très honorable en qualité d'institutrice dans une famille noble du continent, souvent en voyage.

La jeune fille sera traitée comme un membre de la famille et jouira d'un traitement annuel de 1,800 francs. S'adresser n° 800, Oxford St, Londres.

Bien qu'il lui en coûtât de se séparer de Clarisse, Madame Morton crut bien faire de conseiller à sa fille de consacrer à l'instruction des enfants, quelques années de son existence.

Clarisse, d'ailleurs, était bien jeune pour se marier et la position de William n'était pas non plus assez avancée pour lui permettre d'accomplir ses vœux les plus chers.

Faire connaissance de pays étrangers, tout en remplissant les devoirs de sa charge, entraînait dans les vues de Clarisse elle-même.

Ces villes fameuses dont elle avait lu les descriptions brillantes, l'histoire et les changements, elle les verrait donc en réalité.

C'était une consolation, pour un esprit aussi cultivé que le sien, de l'affreux malheur qui l'avait frappée.

Bref, six mois après la nouvelle de la mort de son père, Clarisse arrivait à Londres et se rendant aux bureaux de son fiancé elle

le pria de vouloir bien l'accompagner jusqu'à Oxford street, où, comme se le rappelle le lecteur, l'annonce du *Times* référait les intéressés.

CHAPITRE II

Le bureau de placement d'Oxford street était un de ces pandemonium d'affaires comme il en existe tant dans les grandes capitales. Tout à peu près s'y traitait, du moment qu'il y avait de l'argent à gagner.

Pour quelques schillings, on vous renseignait sur la fortune probable de telle personne, pour quelques sous, on se chargeait de recevoir vos lettres; moyennant une légère commission, on vous procurait une servante, un valet, un groom, un chien de chasse ou un cheval.

Un fils de famille, dont les espérances étaient sûres, obtenait des fonds qui l'aideraient à jeter ses gourmes, Dieu sait à quel taux et toujours moyennant une assu-

rance sur la vie destinée à parer aux inconvénients d'une mort précoce, accélérée par les fonds mêmes ainsi prêtés.

S'agissait-il de trouver un héritier égaré dont la présence faisait ou renversait dix fortunes, l'agence Jones et C^{ie}, contre des sommes folles, se mettait à la recherche de l'enfant prodigue et, en vérité, quelquefois elle réussissait.

A votre désir, l'un des associés se faisait bookmaker sur le continent, lanceur d'un railway en Chine, promoteur d'une société aérostatique, monteur d'un théâtre ou créateur d'un journal politique ou autre.

On le voit, le champ des affaires de l'agence Jones et C^{ie} était vaste et varié, mais il y avait ceci de foncièrement prudent chez ces messieurs, c'est que jamais ils ne faisaient un pas, ne disaient même un mot, sans encaisser immédiatement ce qu'ils se plaisaient à décorer du titre d'honoraires.

Les exceptions à cette règle ne se justifiaient que par les garanties les plus absolues.

La Maison Jones et C^{ie} n'était pas précisément malhonnête : la justice ne pouvait trouver rien à redire à ces opérations multiples. Elle n'en pouvait mais, si par son intermédiaire se brassaient de vilaines et ténébreuses affaires....

Elle avait, en un mot, une large et facile morale que les succès renseignés aux bilans de fin d'année l'empêchaient de scruter trop profondément.

Les apparences étaient sauvées au surplus et tout dans la maison, dans le personnel et les allures, semblait indiquer une bonne et honnête firme commerciale.

Les bureaux étaient vastes, à front de rue, dans la partie la plus aristocratique de l'immense artère d'Oxford street.

Vingt commis, comme des matelots dans

le navire, courraient dans les corridors, aux étages, et donnaient à ce bazar d'affaires une singulière animation.

Vingt autres commis, penchés sur d'immenses registres inscrivait, recherchaient, annotaient, etc.

A tout moment un « attaché » de la maison rentrait avec une commission. Bref, c'était tout un ministère, mais avec cette particularité, que l'œil du maître, n'abandonnait pas une minute le va-et-vient de ses commis.

L'associé principal ne quittait, pour ainsi dire, jamais les bureaux. Pour lui, c'était la vie et surtout la fortune.

Froid, calme, jugeant au premier coup d'œil de l'importance de ses clients, il prenait ses mesures en conséquence.

Au fils de famille, au Lord futur de la Chambre haute, il était bas et obséquieux. Le noble client était immédiatement intro-

duit dans le cabinet proprement dit, duquel une barbacane, habilement ménagée, permettait encore au terrible patron de jeter un coup-d'œil sur les grands bureaux. Là, se livrait naturellement une lutte courtoise entre le pauvre pigeon et l'oiseau de proie qui finissait par condescendre au prêt d'un millier de louis à 90 pour cent en se plaignant de la dureté des temps.

Le jeune imprudent s'en allait attendri des conseils frappés au coin de la plus pure morale de ce vieux requin d'eau douce.

Autre tableau. Un quémendeur se présentait, attiré par des prospectus flamboyants que circulaient en ville ces préposés de la réclame, connus sous le nom de « Sandwiches. » En un clin d'œil, mon homme avait toisé le malheureux. Du haut de son comptoir surélevé, il lui criait sans l'admettre à une explication : « Pas-

sez à la caisse et donnez vos noms. On vous trouvera une position sociale. »

Dans le nombre des dupes se trouvait parfois un de ces jeunes gens débutant dans les lettres, à la figure famélique, mais fine et intelligente.

Après une observation un peu plus attentive et surtout après le versement de deux shillings et six pence, Jones abordait d'un air de protection l'aspirant poète : « Voyons, mon ami, du courage, la littérature est une noble mais difficile profession ; j'en suis le Mécène quand je trouve un digne objet de mes faveurs. J'ai justement ce qui vous convient. Il manque un écrivain politique léger au journal « les Papillons », vous allez débiter par là et après six mois d'un stage sérieux, on vous comptera des appointements. »

Six mois après « les Papillons » étaient envolés, le candide gazetier improvisé sur

le pavé, et notre glorieux Jones, de la maison Jones et C^{ie}, avait eu les honneurs de plus d'une réclame gratuite dans l'estimable feuille de chantage, en *considération* de l'excellent écrivain procuré par sa maison.

Les grands jours, les Waterloo de Jones étaient les formations de compagnies. En deux heures, dans les secrets de son petit bureau, à demi-voix, Jones éblouissait les plus madrés faiseurs de la cité. Endéans la semaine, les prospectus étaient lancés, des articles des plus sérieux avaient paru dans tous les organes indépendants et honnêtes de Londres, y compris « la Cigale » qui continuait la spécialité des défunts Papillons; on y vantait le nouveau produit incomparable, et avant que le mois fut écoulé, les actionnaires en délire assiégeaient les bureaux et venaient avec joie déposer leur argent, pour l'indispensable

brosse électrique, dont la nouvelle compagnie dotait le monde.

Six mois, en général, suffisaient pour brosser, cette fois vraiment, les gogos.

CHAPITRE III

Vers le milieu du mois de juin 1861, Jones à moitié endormi sur son haut pupitre-comptoir, rêvassait sur une combinaison qui venait de se terminer par une faillite de cinquante mille livres sterling qui lui en avait rapporté un millier. Il s'agissait de la Compagnie des nouveaux Moteurs, sans charbon ni combustible. Jones, disons-nous, venait de donner l'ordre de fermer la boutique et de serrer les livres. Il était cinq heures de l'après-midi. La rue ruisselait de voitures allant au parc, de cabs, d'omnibus, de charrettes et de passants. Le flux et le reflux de la cité vers le West-End était continu; la marée humaine se retirait du centre pour gagner les

suburbes. Les cabarets étaient bondés, les cochers se disputaient les chalands, les vendeurs de journaux, les lecteurs.

Les policimen, la voix haute et brève, commandaient l'ordre à cette multitude mouvementée.

Jones observait d'un œil distrait cette fin de journée d'affaires, quand trois coups frappés sur la porte déjà fermée de la rue vinrent le tirer de sa léthargie.

Or, pour Jones, la vie c'était les affaires; d'une voix de Stentor, il interrompit les préparatifs de départ de ses commis :

« Chacun à sa place et qu'on aille
» ouvrir. Pardieu, c'est peut-être la for-
» tune qui nous vient et les temps sont
» durs, mes amis » fit-il en s'adressant à ses commis à une livre par semaine, sauf les retenues pour fautes dans le service.

« Ah ! bonjour, Monsieur Sullecartes,
dit-il, au nouvel arrivant. Quel bon vent
vous amène ? »

Sullecartes pouvait avoir une cinquantaine d'années ; assez grand et solide, il avait un regard, qui tour à tour fixait son interlocuteur et se dérobait quand il se sentait fixé lui-même. Cette habitude des yeux n'impliquait pas un air faux, elle pouvait aussi bien passer pour une certaine humilité sinon de la timidité. Les traits fins et sa mise convenable donnaient à ce personnage une apparence de respectabilité, qu'une voix flatteuse et polie, quoiqu'un peu rauque, venait encore accroître. Pour le physionomiste, il y avait bien aux commissures des lèvres un sourire intermittent et sardonique qui trahissait des pensées étrangères aux affaires légitimes. Pour l'homme d'expérience, ce front fuyant et cette figure fatiguée décelaient les excès de la débauche, mais ils pouvaient aussi passer pour les suites de la misère ou même de l'étude.

C'est que Sullecartes en avait vu déjà du monde, et quel monde!

Belge d'origine, il paraît que sa seconde patrie, l'Angleterre, lui était nécessaire, car plus d'une condamnation l'attendait sur son sol natal.

Bottier de son état, sans instruction quelconque, il avait fini de chute en chute par s'associer avec une Irlandaise du nom de Raphaëla, pour le commerce des filles ou la traite des blanches comme on dit sur le continent. Depuis ce temps, sa mise était plus soignée, ses débauches plus relevées, s'il est permis d'établir de semblables degrés dans le vice.

En effet, les affaires chômaient rarement et des maisons du continent, dont le nom est bien difficile à prononcer en français, l'avaient nommé leur représentant officiel, car elles-mêmes se considéraient comme de véritables institutions municipales.

Tandis que la matinée était consacrée à méditer avec Raphaëla tous les stratagèmes de son immonde et frauduleux commerce, Jean Sullecartes employait la soirée à courir les lieux peu respectables de la grande ville : l' Aquarium, l' Alhambra, le Café chantant d' Oxford, le Métropolitain, le Canterbury, et surtout le Bal d' Argyle et le Cremorne étaient ses endroits de prédilection. Il était toujours sûr d'y rencontrer un grand nombre de jeunes filles qui se laissaient volontiers aborder et traiter d'une consommation.

Ces soi-disant temples de l' art où, d' ailleurs, la représentation est souvent très belle ne sont en réalité que des maisons de rendez-vous pour les hommes et les femmes cherchant aventures galantes. C' est la prostitution, sans doute, mais il reste encore quelque chose qui fait que la femme n' est pas absolument un cadavre vivant ;

tandis qu'en France, il faut ce dernier avilissement et cela au profit d'une certaine classe favorisée de la population. Ces bureaux de femmes, à l'instar des bureaux de tabac, fondent une rapide fortune sur l'inconduite des femmes.

Les concessionnaires portent le nom de tenanciers, parce qu'ils tiennent, moyennant une rente, une concession des magistrats municipaux ou préfectoraux. Les principales maisons sont tolérées en vertu d'un titre signé, scellé et paraphé, d'autres sont tolérées par le simple plaisir des gens de police qui, en général, négligent de les signaler aux autorités compétentes comme ils devraient le faire. Les lois sur le continent sont mieux codifiées qu'elles ne sont respectées.

On comprendra les profits vraiment incroyables du commerce de Jean Sullecartes et de ses amis, quand on saura qu'il

y a plus de 4,000 maisons de débauche à Bruxelles avec une population de 20,000 femmes.

Nous peindrons en temps et lieu la digne compagne de ce mécréant, mais retournons, s'il vous plaît, à Oxford street.

CHAPITRE IV

« Je viens, mon cher M. Jones, avec
« une commande de soixante-dix annonces;
« j'espère que vous ne me demanderez pas
« trop cher.

Sullecartes parlait intelligiblement l'anglais, mais avec cet accent flamand, aussi vulgaire dans notre langue qu'il l'est en français. « Ma maison ne change jamais
« ses prix, vous le savez, M. Sullecartes.
« Cashy, cria-t-il au caissier, venez toucher
« soixante-dix schillings de commission, et
« faites-vous couvrir de soixante-dix inser-
« tions dans soixante-dix journaux. C'est
« pour des gouvernantes anglaises, fit-il.
« N'est-ce pas, M. Sullecartes? Oui, en

« effet, M. Jones, voici la rédaction, c'est
« pour l'étranger, tenez, voici 300 francs.
« J'espère que cela suffira. »

Content de cette petite recette extra, l'agent d'affaires pria Sullecarteres de passer au bureau privé, et poussa la générosité jusqu'à faire servir du wiskey, sa liqueur favorite.

— « Voyons, M. Jones, dites-moi donc,
» comment il se fait que je n'ai pas encore
» reçu de réponse à mon offre d'emploi
» insérée dans le *Times*. »

— « Mais, patience, M. Sullecarteres, il
» faut le temps. D'ailleurs, il est venu
» deux ou trois personnes d'une laideur
» telle, que j'ai pris la liberté, sans vous
» consulter, de leur dire qu'elles ne con-
» venaient pas. Et puis, mon cher, vous
» devriez vous lancer dans le grand. »

— « Comment dans le grand? » fit
Sullecarteres.

— « Mais, oui, il faut prendre les morceaux les plus fins. »

» Que vous rapportent vos cargaisons
» de chair humaine que vous expédiez en
» Belgique. Peut-être 300 francs par tête,
» tous frais déduits. Beaucoup de travail,
» et le retour, la marchandise refusée ! Non,
» faites en grand.

» Envoyez donc là-bas une de nos beautés
» célèbres, une femme instruite, fraîche,
» jeune, capable de réchauffer le Flamand
» le plus froid, et vous empocherez dix mille
» francs, vingt mille francs peut-être ;
» mais, sur l'âme de ma mère, morte il y
» a dix-huit mois, ne m'oubliez pas. »

Jones s'animait à l'espoir d'une affaire sérieuse. Sullecartes, de son côté, avait un but en faisant insérer tant d'annonces dans les journaux.

Il répondit donc fort tranquillement à M. Jones :

« Eh bien, donnez-moi la marchandise,
» je la placerai et part à deux. »

Les deux acolytes en étaient là de leur entretien d'affaires, quand un coup retentissant se fit entendre à la porte et un commis vint annoncer qu'un Monsieur et une Dame, désiraient parler pour affaires urgentes à M. Jones.

« Faites entrer, dit l'homme d'affaires,
» et vous Sullecartes, veuillez faire un tour
» jusqu'au Park et revenir dans une dizaine
» de minutes. »

Tandis que Sullecartes disparaissait par une porte dans le corridor, les nouveaux venus passaient du bureau dans le cabinet.

« A qui ai-je l'honneur de parler » fit Jones en se levant à la vue d'un élégant gentleman et d'une ravissante jeune fille.

« Je suis à vos ordres. »

— « Oh ! c'est pour bien peu de chose, dit

» le jeune homme. Je vous dois même de
» vous demander pardon pour avoir péné-
» tré dans votre bureau quand la porte en
» était déjà fermée; dans la cité, nous ne
» fermons qu'à six heures. Je croyais en
» conséquence arriver encore en temps. »

— « Vous êtes tout excusé Monsieur et
» c'est moi qui ai fermé un peu tôt en rai-
» son de la fatigue et de la chaleur.

» Mais veuillez vous asseoir ainsi que
» vous, jeune dame. »

— « Pourriez-vous, Monsieur, nous ren-
» seigner sur l'annonce du *Times*, du 4 juin
» et nous dire si la place est disponible. »

Un éclair passa dans les yeux de
M. Jones et ce fut avec un redoublement
de politesse qu'il dit aux jeunes gens :

« Je vous prie de m'excuser ; je vais con-
» sulter les livres. »

En réalité c'était pour se donner le temps
de la réflexion. S'adressant à un commis,

il lui intima l'ordre de surveiller la porte et de ne laisser entrer que Sullecartes, et puis rentrant dans son cabinet :

« Mon Dieu, dit-il, la place n'est pas
» encore prise, mais il y a bien des postu-
» lantes et si c'est, comme je présume, pour
» cette jeune dame, il serait bon de voir
» la personne qui réclame une « Gover-
» ness. »

— « En effet, nous désirerions voir au
» plus tôt cette personne, car les conditions
» nous conviennent sous tous les rap-
» ports. »

— « Mais j'y pense, interrompit vivement
» l'agent d'affaires en se frappant le front :
» l'intendant de la famille qui désire une
» institutrice passe tous les jours ici vers
» six heures. »

« Quelle heure est-il ? » « Six heures
» moins dix minutes; s'il vous convient de
» rester ici dix minutes, je suis persuadé

» que vous vous éviterez une longue course
» et que vous serez fixés à l'instant.

« Tenez, voilà le « Times » Monsieur, et
» pour vous Madame, voici un journal
» amusant « les Papillons » et l'adroit co-
quin s'enfonça lui-même prétendûment
dans un livre de commerce. Il méditait,
en réalité, une combinaison nouvelle dont
Clarisse serait l'objet.

Deux minutes ne s'étaient pas écoulées,
que Sullecarter fut annoncé.

Jones se précipita à sa rencontre ; le
temps d'échanger quelques paroles basses
et rapides et il fit rentrer Sullecarter dans
dans le cabinet en lui disant du ton le plus
naturel du monde : « Eh bien ! M. Sulle-
» cartes, votre visite tombe bien, car cette
» jeune femme venait justement de me
» demander votre adresse au sujet de la
» situation que vous savez.

« Monsieur, ajouta-t-il en s'adressant à

» William, je vous présente le fondé de
» pouvoirs de Monsieur le duc de... de..

« Le comte de Bréderode, » fit Sullecarteres qui avait saisi le plan à l'instant et qui s'y était préparé de longue main d'ailleurs.

Ce nom bien connu dans l'histoire de Belgique, fit la plus vive impression sur l'esprit des jeunes gens. Ils n'étaient pas sans avoir remarqué ce nom en lisant l'histoire des luttes du XVI^e siècle pour la liberté religieuse.

Content de l'effet produit, Sullecarteres ajouta de sa voix la plus douce : « Oui,
» Mademoiselle, car je suppose qu'il s'agit
» de vous, vous aurez l'honneur de faire
» partie de l'illustre maison que je repré-
» sente, mais mon noble patron est des plus
» difficiles et vous m'excuserez, si fidèle à
» mes instructions, je me permets de vous
» demander des références de tout pre-
» mier ordre. Voici d'ailleurs, la dernière

» lettre que j'ai reçue du comte de Bré-
» derode et je vous prie, d'en prendre
» connaissance. »

En disant ces mots, Sullecartes tendit à William une lettre au cachet aristocratique, sur le pli armorié, à la couronne en tête du papier.

Cette lettre, datée de Bruxelles 30 mai 1861, était ainsi conçue :

« MONSIEUR JEAN SULLECARTES,

» Veuillez voir de ma part Son Excellence le Duc de Cambridge pour lui rappeler sa promesse de venir me voir en Belgique.

» N'oubliez pas non plus d'aviser à me procurer une Anglaise pour ma fille Nana, car nous désirons vivement, la comtesse et moi, qu'elle apprenne l'anglais.

» Il est bien entendu que vous n'admettez qu'une personne de la plus haute respectabilité et je vous autorise à faire les débours nécessaires.

» Autant que possible, nous désirons une femme de 20 à 25 ans, dont la figure soit agréable.

» Comte de BRÉDERODE. »

» P. S. — Envoyez-moi, par retour de courrier, les appréciations de la presse sur le dernier discours de lord Granville. »

William essaya de comprendre la lettre, mais il en fut un peu empêché et la passa à Clarisse. Celle-ci, bien que ne parlant pas le français, la comprenait à la lecture et ce fut d'une voix douce et charmante qu'elle se livra à cette version franco-anglaise.

M. Jones prit à son tour la lettre : « Diable » pensa-t-il « cet étranger est » rudement fort, et moi qui me mêlais de » lui donner des conseils. »

— « M. Sullecarter, » ajouta-t-il tout haut, « cette lettre me semble d'un vérita- » ble gentleman. Un de nos Lords ne l'au- » rait pas mieux faite que votre Bréde- » rode ; » et sans plus de cérémonie il mit la lettre en poche malgré un regard prompt et colère de Sullecarter.

A bon chat, bon rat, se dit Jones, et ce faux me rend maître de la situation.

(Il n'y a qu'un inconvénient, c'est l'âge, remarqua Clarisse. Je n'ai pas encore dix-

sept ans et la lettre de M. le comte semble exiger vingt ans.

Il est vrai, interrompit Sullecartes, mais l'on ne peut trouver tout réuni, et si vous n'avez pas tout à fait l'âge requis, vous avez la figure agréable qu'exige le comte. Et le faussaire souligna son compliment d'un salut respectueux.

Si vous le désirez, mademoiselle, nous terminerons cette affaire et ma femme vous rencontrera demain à huit heures du soir à Charing Cross station et nous partirons tous les trois pour Bruxelles.

— Comment, déjà demain, fit William.

— Oui, monsieur, répondit d'un air magistral Sullecartes, demain à huit heures, et d'ici là je m'informerai de votre respectabilité dont je ne doute pas un moment. Veuillez, je vous prie, me désigner vos références.

Le jeune homme donna quelques noms

de personnes connues, en relation d'amitié avec sa famille et celle de sa fiancée, et saluant, il prit congé de M. Jones et de Sulcartes. William était à la fois heureux et malheureux : heureux de ce qu'une situation exceptionnelle s'offrit à Clarisse, malheureux d'avoir à se séparer aussi promptement de celle qu'il aimait.

CHAPITRE V

Inutile de dire les heures pleines de charme que passèrent ensemble les fiancés.

Tard il était à l'horloge de Stuart House où William habitait chez une vieille et respectable tante, quand les jeunes gens se séparèrent pour gagner leur chambre et matinale aussi était l'heure à laquelle William et Clarisse se trouvaient réunis le lendemain dans la petite salle à manger, où la bonne tante faisait déjà bouillir l'urne pour le thé.

William qui n'avait fermé l'œil de la nuit, agité qu'il était par mille sentiments divers, tous relatifs cependant à sa Clarisse, s'était décidé à écrire un mot, à son patron, dans

lequel il pria cet ancien ami de la famille d'excuser son absence et lui en expliquait les motifs.

Ainsi il avait donc toute la journée à lui et surtout à elle.

Que de promesses d'une foi éternelle entre ces deux êtres si jeunes et si purs, si aimants et si aimés. Que de projets pour l'avenir, quel affolement de joie sans mélange.

On s'écrivait. Il attendrait d'abord une première lettre d'elle et ces deux ans d'absence, cette année si possible, se passerait vite, bien vite. Et alors réunis pour toujours.

Ils se voyaient déjà à la tête d'une famille. Ils auraient leur petit établissement. Rêves et illusions car un abîme s'ouvrait sous leurs pieds, mais quel prudence même plus qu'humaine, aurait pû l'entrevoir. Le navigateur en peut-il d'être écrasé sur un récif,

au milieu de la tempête, la colombe de sentir sur elle les griffes du vautour immonde.

Cette journée si remplie des ravissements de l'amour le plus saint n'empêcha pas Clarisse d'écrire à sa mère la bonne nouvelle de son engagement dans une noble famille de Belgique.

Tout ce qu'une fille aimante et instruite trouve naturellement se retraçait dans les lignes serrées qu'elle arrosait de ses larmes. C'est que la hardie Clarisse de Scalby, des côtes agrestes de la mer, au fond du Yorkshire, celle qui voulait dans le temps suivre les expéditions paternelles aux Indes, sentait maintenant les douceurs de la famille, de la patrie, de l'amour partagé et se demandait quel serait son sort sur la terre étrangère. Rencontrerait-elle des prévenances sinon de l'amitié, dans son nouveau milieu?

Clarisse marquait aussi à sa mère les

tendres sollicitations de William et ses propres inclinations vers celui qu'elle aimait. Elle savait combien sa mère en devait être heureuse.

Vers six heures, William et Clarisse prirent un cab et se firent conduire à la station de Charing Cross. Avec toutes sortes de mystères dans son honnête regard, William fit arrêter à mi-chemin devant un des plus riches magasins de joaillerie du West End en prétendant y avoir à faire, il en revint bientôt avec une magnifique bague qu'il passa au doigt de sa fiancée et en échange de laquelle il prit, un peu de force, il faut le dire, un baiser sur les joues de l'adorable Clarisse.

A huit heures moins un quart, les jeunes gens virent arriver sur le quai du départ, M. Sullecarter accompagné d'une femme tout de noir habillée qu'il leur présenta comme Madame Raphaela Sullecarter.

Mademoiselle, vos références ont été trouvées bonnes, dit Sullecarter ensuite, et si toutes nos conditions vous conviennent, je vous prierai de vous considérer comme attachée à la noble maison de M. le comte de Bréderode.

Miss Morton, ayant remercié en quelques mots simples et sincères, Sullecarter prit trois tickets pour l'express de Bruxelles.

Le train devait partir dans quelques minutes qui furent consacrées aux adieux des jeunes gens. A la portière de la berline se tenait William, un baiser, cette fois rendu, le sifflet du départ, une poignée de mains à Sullecarter, un salut à sa compagne avec recommandation de soigner sa Clarisse, et lentement la puissante machine ébranlait la longue traine de ses voitures. Deux minutes après, les regards de son idéale future ne pouvaient plus apercevoir William, et lui, ne voyait de la roulante

masse en route pour la France, que le panache de fumée au-dessus du pont immense de la Tamise.

Un serrement de cœur inexprimable le saisit : c'est que, depuis deux jours, il était sous le charme divin d'une enchantresse et maintenant cet objet de tout son amour partait loin du pays natal vers un sol étranger. Serait-il hospitalier du moins? La jeune femme trouverait-elle, en Belgique cette condescendance, ce respect, ces hommages dont on entoure chez nous les femmes, à quelque condition qu'elles appartiennent. Il se rappelait la délicatesse de sentiment, la pudeur d'idées de sa belle future. Il lui voyait les qualités brillantes dont son imagination l'entourait. Il se la retraçait dans sa première jeunesse ou plutôt dans son enfance, dans l'ardeur de ses études. Les parties de campagne avec la famille Morton étaient vivantes à ses

yeux. Et plus il songeait à la supériorité de sa bien-aimée et plus cette séparation lui coûtait. Et Clarisse était bien véritablement une femme supérieure : à une pénétration étonnante, elle joignait une large et pratique instruction.

Son intelligence était dépassée encore par un cœur d'une sensibilité et d'une bonté surhumaine. Sa figure éblouissante de candeur reflétait tous les sentiments si purs de cette jeune âme. Clarisse avait les traits célestes de cette Miss Harlowe qu'a immortalisé Richardson en s'immortalisant lui-même. Mais à cette ressemblance elle ajoutait un caractère plus ferme et moins enclin à la dialectique du XVIII^e siècle. Elle était bien la femme pratique du XIX^e siècle, la femme honnête qui sait, qu'en dehors du travail, il n'y a rien que déshonneur pour la femme pauvre, et cette pensée la soutenait dans son exil volontaire.

Il n'est pas rare chez nous de voir de jeunes et élégantes demoiselles s'embarquer pour des pays lointains, souvent même sans escorte, et nos mœurs sont libres et larges comme nos possessions.

Le voyage de Londres à Bruxelles par Douvres et Calais est d'une banalité suffisante pour que nous demandions la permission de le passer sous silence, en notant seulement qu'à Douvres, pendant la demi-heure, sur les conseils de Raphaëla échangés à voix basse dans une espèce de jargon appelé flamand, Sullecarter fit partir le télégramme suivant :

*Monsieur PANDARUS, limonadier, rue Saint-Laurent,
Bruxelles.*

« Arrive avec colis, première qualité. Faites venir voiture et préparez château.

» JEAN. »

Cette dépêche énigmatique s'expliquera suffisamment plus tard où si l'on préfère,

nous dirons tout de suite que Sullecarteres annonçait à un tenancier de mauvais lieu, l'arrivée d'une femme très belle (colis de première qualité) et qu'il recommandait qu'on fut prêt à la maison de campagne du dit tenancier.

CHAPITRE VI

Pendant que le voyage se continue vers la capitale belge, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil sur Raphaëla, la digne compagne de l'indigne Sullecarteres.

Si celui-ci était le général en chef des opérations néfastes d'une bande de scélérats réunis, depuis dans les prisons de Bruxelles, Raphaëla en était l'âme, la cheville ouvrière et l'indispensable intermédiaire.

Paraissant avoir de 30 à 35 ans, Raphaëla avait dû être une des plus belles femmes que l'on pût voir. A son accent, on l'eut prise pour une irlandaise, mais ses cheveux noirs comme jais, durs et presque crépus, ses yeux si foncés que l'Iris, s'en

confond avec la pupille, son teint acajou dénotait une origine américaine de sang mêlé de nègre. Les formes opulentes étaient parfaites dans leur genre, bien qu'elles manquassent d'élégance. Sa figure était belle, mais elle portait l'empreinte ou de grands malheurs, ou de grands crimes, ou de grands excès ; une voilette habituellement portée, dissimulait habilement une impression défavorable.

Raphaela avait été le génie du mal de Sullecarter. Pour elle, il aurait tout fait. Mais quel instrument de réussite que cette femme expérimentée, parlant toutes les langues de l'Europe occidentale, inspirant une sorte de fascination par la supériorité de son intellect.

C'était au quartier français de Londres, cette sentine des vices du monde, qu'elle avait rencontré Sullecarter ; elle l'avait trouvé pauvre, misérable, escroc, goipeur ;

en avait fait un homme riche, bien mis, grand viveur, commerçant de premier ordre dans la partie que nous savons, et de l'infect vagabond, du proxénète qui exploite une malheureuse, du filou, elle avait fait un grand criminel, marchand de chair humaine, un pourvoyeur de femmes. Et ce qui est plus terrible, elle l'aimait ce grand Jean le Flamand comme elle l'appelait, elle avait blanchi ce sépulcre et elle adorait son ouvrage, comme le dernier sentiment de femme qui restât vivace dans cette hyène.

Que de filles elle avait débauchées, que de familles où elle avait fait entrer le désespoir, que de femmes légères elle avait trompées et livrées à ces charniers humains, à ces abattoirs qu'on appelle des maisons de tolérance sur le continent.

Depuis dix ans qu'elle exerçait, elle avait une immense correspondance dans toutes

les grandes villes de France, de Belgique et de Hollande.

Deux maisons magnifiquement meublées, à proximité d'Oxford street, servaient d'entrepôt à cette véritable traite d'esclaves. Toujours ces maisons étaient pleines, rarement les malheureuses devinaient le sort qui les attendait. Presque toujours elles comptaient sur une situation qu'on leur promettait, soit comme danseuse, soit comme demoiselle de comptoir, soit comme "governess" ou institutrice.

Aucune dans ces centaines de victimes n'a peut-être bien compris jusqu'où on prétendait conduire son avilissement.

L'idée de l'esclavage avec prostitution forcée qui constitue le système continental ne pouvait entrer dans leurs têtes, car heureusement, nous n'avons rien de semblable à Londres.

La police soutenant le droit de propriété

du tenancier sur la personne de son esclave, voilà une conception qui n'entraîne pas dans la catégorie de celles qu'elles pussent saisir.

Il est inutile de dire, qu'outre ces appâts de situation, il y avait pour entraîner les malheureuses, d'autres moyens, tel que la séduction : à cet effet, on lançait le plus beau comparse de la bande, Schultze, par exemple, et au bout de quelques mois, ce don Juan intéressé, arrivait parfois à ruiner une jeune fille, honorable jusque là, à laquelle il promettait carrément le mariage.

Raphaëla était positivement reconnue comme le véritable chef de cette association atroce. Elle la dirigeait et la faisait prospérer. Elle avait tous les vices et toutes les habiletés. Les règlements des grandes villes sur la débauche n'avaient point de secret pour elle. Elle tournait les

difficultés et côtoyait les périls du code pénal, elle achetait le policier achetable, régalaient le tenancier, flairait une grosse affaire et vaquait à son infernal négoce avec tout le sérieux, j'allais dire toute la bonne foi du marchand de la cité.

Elle s'était procuré un immense assortiment d'actes de naissance qui lui servaient à vieillir les femmes quand les circonstances l'exigeaient.

A des filles un peu jeunes destinées à des villes où la police faisait strictement respecter les lois, comme à la Haye, elle tenait, en général, ce langage : « Vous » comprenez, la situation que je vous offre » exige un certain âge et vous ne pouvez » l'obtenir. Cependant, il y a un moyen, » prenez l'acte de naissance que je vous » offre et dites que vous vous appelez du » nom qui y est porté. Tout le temps que » vous serez à l'étranger vous allez vous

» appeler Nellie Mason et vous reprendrez
» votre nom quand vous reviendrez. »

— « Oh, qu'à cela ne tienne, » répondait la naïve dupe, et elle ne s'apercevait de son erreur que plus tard, quand seule, isolée, bafouée, moquée, trahie et droguée, elle était jetée sur une table de dispensaire pour y subir le dernier des outrages.

D'ailleurs ce luxe de précautions était inutile dans les grandes villes comme Paris, Bruxelles et Madrid, où l'on enferme dans les maisons publiques des filles de douze ans pour servir aux appétits monstrueux de la clientèle spéciale qui les fréquente.

On pourrait s'étendre sur les puissants moyens que la Raphaëla avait à sa disposition. Son esprit primesautier trouvait toujours un moyen de parer aux difficultés, et, en attendant, la bande horrible vivait grasement, menait la débauche à travers les rues ignobles du plus ignoble quartier

qu'il soit possible de voir. Le champagne, le gin, le whiskey, le brandy et l'ale amère étouffaient de leurs vapeurs pesantes, les remords de ces consciences chargées.

A tout moment les rixes entre belges et français d'un côté et prussiens et allemands de l'autre venaient rougir les pavés de ce ghetto volontaire.

C'était à qui resterait le terrain, on se disputait positivement la possession de cet enfer, qu'on appelle le quartier français; ramassis de faiseurs, d'escrocs, de filles publiques étrangères, escortées de leurs mignons, publics aussi, de banqueroutiers en fuite, de criminels se déroband à l'extradition, d'ouvriers du continent, hideux, sales et toujours soûls, de parasites de toute espèce, de toute couleur, de toute nation. Tous les vices, toutes les infamies sont là réunies, et l'on y mettrait le feu que l'humanité n'y perdrait rien.

CHAPITRE VII

Fermerai-je ici mon livre, lecteurs ? Peut-être ferais-je bien. Il y a des choses si épouvantables, qu'elles défient la description ; il y a des crimes si profondément antihumains, qu'ils crient vengeance au ciel et qu'ils appellent le sang contre les coupables ; la corruption de la jeunesse est du nombre. Mais que dire quand cette corruption est systématique, organisée, autorisée, favorisée par les pouvoirs publics d'une nation prétendûment civilisée ; que dire, par exemple, à Bruxelles de tous ces assassins patentés qui, sous le nom de tenanciers, sont les auxiliaires de la police.

Vous est-il arrivé, amis lecteurs, de sen-

tir couler les larmes au récit d'une poignante infortune. Si non, c'est que vous n'avez pas lu « Olivier Twist. » L'enfant accusé, convaincu de vol, condamné et emprisonné alors que tout le temps le lecteur connaît son innocence, cette innocence reconnue par un incroyable concours de circonstances, l'abjection du vice à côté des nobles sentiments du protecteur du petit orphelin, voilà ce que Charles Dickens nous montre pour exciter à la vertu les gens honnêtes et faire trembler les méchants.

Mais que plus triste est l'histoire de mon incomparable Clarisse. Et d'abord n'est-elle pas femme et jeune?

Que ne l'avez-vous tuée quand elle est entrée dans vos murs impitoyables, car elle y perdra sa famille, son honneur, son amant, sa vie, et tout cela sans qu'il y ait la plus petite faute à te reprocher, Clarisse.

Du haut du ciel d'où tu nous contemples, tu pardones, car tu es sainte, mais ton exemple ne doit pas être perdu. Non, il ne sera pas dit que la plus noble, la plus pure, la plus dévouée des filles des hommes aura servi de pâture aux monstrueux appétits d'une ville maudite, sans que la protestation ne s'élève de la part des amis de la victime qui n'est plus.

C'est que, si la femme est faible, délicate, l'homme est à côté pour la soutenir, la venger, oublieux un moment des règles étroites d'une justice humaine qui cesse quelquefois d'être juste. *Summum jus, summa injuria.*

L'homme outragé dans la femme aimée, dans sa race, vous montrera sa force. L'homme ne peut-il pas tout ? N'a-t-il pas dédaigné le paradis du Tout-Puissant pour l'être faible dont il a fait sa compagne ? L'homme, ce jour là, a vaincu Dieu lui-

même, car il a joint au travail, l'amour. Fable sublime que celle de la Genèse, car elle est l'histoire de l'humanité.

Et cependant, que le lecteur ne s'attende point ici à de longues digressions sur l'écoeuvante série de mesures, en apparence protectrices des mœurs, mais en réalité, dégradantes pour la dignité du sexe le plus beau.

Il ne nous appartient pas de retracer l'affigeant spectacle de cette conspiration continue de la débauche et de la police, de l'apathie des magistrats, de l'infamie des administrations communales, de la honteuse défection du barreau, de la complicité des journaux. Non, ce serait sortir de notre cadre. Il n'y a qu'un mot pour tant de scandales, à peine croyables, ce mot c'est : « infamie. »

Oui, infamie, si le premier magistrat de la cité convertit sa maison en lupanar ;

Oui, infamie si un magistrat devient le pourvoyeur attiré de la proxène bruxelloise ;

Infamie, quand un ministre du Roi les défend à la Chambre ;

Infamie quand les députés se taisent ;

Infamie, quand magistrats et avocats déversent l'injure et l'outrage sur les malheureuses, que les lois mêmes qu'ils représentent, ont perdues ;

Infamie, quand les gens en position abusent de leur autorité et souillent l'enfance sainte et pure ;

Infamie, quand le bras séculier reste impuissant devant la position de quelques satyres officiels ;

Infamies qui n'émeuvent plus, tant elles sont fréquentes ;

Infamie à la cour et à la ville ;

Des hautes sphères jusqu'à l'école, la cor-

ruption hideuse s'étend, comme au milieu des beaux fruits s'élève la gâterie dont un seul est attaqué.

Mais assez d'infamies pour un si petit pays, car en vérité, tous ces gens se défendent eux-mêmes quand ils défendent les marchands de femmes. Ils ont un stigmaté au front, un péché originel sur la conscience.

Tel qui émaillera de mots grossiers son étalage d'arguments n'oserait regarder son passé, celui de son père, et encore moins celui de sa mère. Tous aiment le fumier de la débauche et ne peuvent sérieusement en vouloir à ceux qui leur procurent leurs plaisirs.

Et que fait donc une fille du peuple de plus ou de moins pour ces parvenus de la fortune. Le peuple, mais c'est l'esclave, la femme du peuple, c'est la prostitution. Un fils de prolétaire, devenu ministre, reniant

son passé, accable le travailleur de son mépris, avec une autre morgue que les pairs d'Angleterre ne l'oseraient, vis-à-vis de leurs valets de pied en défaut.

Il nous sera peut-être difficile de traverser les scènes qui vont suivre, sans exciter un invincible dégoût, mais jamais nous ne chercherons à rendre le vice aimable, jamais nous ne tirerons prétexte de sa peinture pour nous faire les licenciés interprètes des procureurs que nous voulons frapper.

Non, rassurez-vous, lectrices, vous pouvez nous lire, et si nous ne pouvons être Richardson ou Dickens, nous ne serons certes pas Rochester, ZOLA ou de Sade.

Ainsi l'ange rédempteur des villes impies du lac asphaltique sortit pur de leurs murs condamnés; ainsi ma plume conduira mon héroïne, en restant chaste avec elle, au

milieu des crimes, des hontes et des monstruosités qu'un peuple dégénéré conserve en son sein.

CHAPITRE VIII

Le soleil dardait ses rayons déjà brûlants sur l'express de Calais, quand le 18 juin 1861, ce train entrait en gare de Bruxelles, vers 7 heures du matin. Les voyageurs se réveillaient après leur rapide passage à travers les belles plaines des Pays-Bas.

Tout était mouvement dans la gare et à l'entour pour recevoir le train d'Angleterre. Les vieilles voitures d'hôtel, les petites voitures numérotées, aux haridelles efflanquées, aux cochers grotesques, les commissionnaires à la blouse blanche avec plaque de cuivre jaune, se précipitaient sur les voyageurs avec l'intime conviction que ceux-ci étaient faits pour eux, et non eux

pour les voyageurs. Question d'appréciation, au surplus, car, dans le Nord, j'ai remarqué que même les chemins de fer ont l'air d'être faits pour les chefs de station, conducteurs, contrôleurs, etc. Mais, laissons les employés de tout grade enfler l'importance de leurs fonctions jusqu'à en écraser les simples mortels et tournons nos regards vers un landau attelé de deux percherons dont la magnificence attirait l'œil à la sortie de la station.

Veillez accepter mon bras, Miss Morton, fit Sullecarter; et installant les deux femmes dans le fond de l'aristocratique équipage, il prit place sur le devant.

La voiture partit comme une flèche, et, trois quarts d'heure après, elle se trouvait rendue à la porte d'une splendide villa de campagne ou château dans une partie romantique de la contrée qui entoure Bruxelles.

C'est là, qu'avec ses compagnons, descendit Clarisse admirant, malgré la fatigue du voyage, le beau site qui s'offrait à ses yeux. Au bout de la plaine, sa vue rencontrait les hautes couronnes de la sombre forêt de Soignes. Leur merveilleuse et saine verdure, la rectitude des hêtres aux trons clisses, les humides et sombres éclaircies reposaient son regard échauffé, tandis qu'à droite et à gauche, des champs ensoleillés et fleuris égayaient la perspective animée par le doux murmure d'un ruisseau aux eaux limpides et par le chant de mille oiseaux saluant l'astre du jour qui les rend heureux et leur prépare la pâture.

Bien qu'il fut encore de bonne heure, le maître de céans était levé pour recevoir les arrivants.

« Mademoiselle, » dit-il, en s'avancant vers Clarisse, « veuillez, je vous prie, suivre cette jeune fille ; elle vous montrera

» votre appartement, » et de la main il indiqua une soubrette, non sans avoir détaillé, d'un œil connaisseur, les exceptionnels avantages physiques de la nouvelle « governess » ; et se retirant avec Sullecarter et Raphaëla : « splendide, » dit-il, « j'en » conviens, Jean, mais soyez raisonnable sur » le prix. »

CHAPITRE IX

Le comte de Bréderode ou plutôt Victor PANDARUS était un homme de 40 ans environ, à l'aspect militaire; grand et bien bâti, il représentait assez le riche gentilhomme campagnard belge.

Sa figure énergique, un peu dure pour être belle, ses yeux gris clair, froids et secs, et la contraction fréquente des traits de ce visage, annonçaient une implacable volonté. Des qualités de tout premier ordre auraient pu le conduire à une position honorée, mais la fortune rapide était son rêve et prenant le vilain chemin de la vie, il l'avait préféré à tout, et pour elle, avait depuis longtemps jeté par dessus bord, les

vains et stériles honneurs du travail, ces préjugés de convention, comme il aimait à les appeler.

Garçon de café, dans les cabarets du grand monde, il prétendait en avoir appris les façons et le langage. Dans les folles parties des jeunes gens de la haute, il remplissait avec discrétion les délicates fonctions d'entremetteur. Quelquefois, aux heures matinales de la bruyante orgie du *Café Riche*, Victor (c'était son nom habituel pour ces dames et ces messieurs) prenait sa part de la fête. Sa force herculéenne lui donnait des privilèges incontestés au milieu de cette tourbe décavée et avinée.

Il était l'ami de ses nobles clients. Roulant sous la table, criant, pérorant, annonçant à qui mieux mieux, les dégoûtants idiots le comblaient d'or, et en quelques années notre homme avait, ma foi, ramassé un assez joli pécule pour inspirer l'ambition

de « s'établir », mais le café interlope ne lui semblait pas une voie assez rapide pour escalader les degrés au bout desquels est la fortune : cette divinité trompeuse d'un accès difficile. Il eut une idée, et s'aidant des puissants appuis des fils de famille, que jusque là il servait, PANDARUS demanda et obtint de la ville de Bruxelles le droit d'exploiter une maison de débauche.

Mêlé à quelques insurrections parisiennes du second empire, en qualité d'agent provocateur, il s'en fit auprès des magistrats municipaux un titre qui ne pouvait manquer d'avoir un poids immense dans leurs sages déterminations. D'ailleurs, des arrangements préalables avec les bas-fonds de la police aplanirent toutes les difficultés. Et vogue la galère. PANDARUS, se trouva, en 1855, jeune encore, concessionnaire d'un lucratif établissement de femmes, rue Saint-Laurent.

En quelques années, cet homme de génie grâce à une conduite exemplaire, à un travail assidu dans le commerce des Blanchés, devint ultramillionnaire et se paya le luxe de la splendide habitation qu'il occupait sur la route de Waterloo, à quelques milles de Bruxelles. Cette maison des champs répondait d'ailleurs à des idées neuves et hardies sur le négoce qui l'avait enrichi. Elle lui permettait d'y traiter les grands clients, de recevoir le trop plein de son personnel de la ville, d'amadouer les rebelles et de préparer les élèves. Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens, telle était la devise de ce proxénète accompli.

Ce singulier « auxiliaire » de la police vivait avec elle dans une « entente cordiale. » C'était à qui ferait les politesses. Le lieutenant-commissaire de police Lemoine était un homme aux vues les plus larges, et PANDARUS pouvait impunément braver

les lois, il y avait toujours, pour le commissaire de la morale, une façon de présenter les choses ad hoc qui rendait notre homme blanc comme neige et lui évitait toute ingérence embarrassante dans ses petites affaires.

L'amitié des grands hommes est un bienfait des dieux. C'est surtout très commode : ainsi trois gentlemen anglais prirent la liberté, un jour, de se plaindre dans la presse, des voies de fait et des menaces de mort dont ils avaient été l'objet de la part de ce puissant personnage : ils en furent pour leurs peines et l'on parut trouver d'une suprême justice de protéger l'innocent tenancier contre de barbares insulaires sans foi ni loi. Il va de soi que de semblables services étaient largement payés et tantôt une donation princière, tantôt une disposition testamentaire permettait au digne représentant de la loi de se tailler des

revenus de premier ministre dans les robes écarlates des filles de joie.

Le plus mince policier trouvait en PANDARUS un banquier complaisant dans les circonstances difficiles, et il était rarement question de remboursement entre des amis si intimes; au contraire, comme à Monomotapa, si une esclave assez belle pouvait consoler l'Alphonse en uniforme, il était d'excellente politique d'aller au-devant des désirs les plus naturels et d'offrir le dessus du panier à d'aussi aimables et coulants délégués de l'autorité.

Sa femme, grande et belle personne, dirigeait spécialement la maison de ville; il s'était réservé la direction de la succursale extra-muros, non sans contrôler avec soin l'administration de la maison principale, source de sa fortune.

Tous les jours il y venait, tous les jours vous eussiez pu voir passer à la même

heure l'élégant phaëton attelé d'un superbe pur sang, qu'il conduisait au grand trot, éclaboussant de ci, de là, quelque vulgaire piéton, répondant du fouet au salut respectueux des policiers et sifflant de temps à autre un splendide pyrénéen qui suivait l'équipage.

C'est que c'était un homme important le beau Victor. N'avait-il pas le droit de se venger à sa manière des dédains d'une société arriérée? N'avait-il pas un pouvoir exceptionnel dans la communauté? N'avait-il pas, de par M. le maire, le droit de propriété sur ses pensionnaires. Il voulait bien ne pas abuser du *jus utendi et abutendi*. Pourquoi l'aurait-il fait? Il eut nui à ses propres intérêts bien entendus : Dame ! une femme, ça représente cinq cents francs. Mais l'obéissance la plus absolue à ses ordres était la règle, non celle du domestique à son maître, mais bien celle du serf,

de l'esclave. Pas de transaction sur ce point. Une fois entrée chez lui, comme dans l'Enfer du Dante on ne sortait plus, la femme était rivée, d'énormes cadenas fermaient d'épais volets, la triple porte de chêne défendait l'entrée. Un bloodhound à demeure fixe dans la maison de ville faisait vaguement frissonner les chalands enclins à la querelle et de solides coupe-jarrets balayaient en un clin d'œil une salle par trop tapageuse. Mais c'est qu'aussi, il était responsable de l'ordre vis-à-vis des autorités qui, sans penser à mal, avaient décerné à PANDARUS le titre « d'auxiliaire utile » de la police de la petite capitale.

Ce côté relevé de ses fonctions, il le remplissait avec une remarquable habileté. Il reconnaissait à première vue le caissier infidèle fuyant les délices de Paris pour s'échouer dans son établissement. Il prenait son temps pour l'étudier, de peur de se

tromper sans doute et de dénoncer un innocent. Quand le voleur avait passé quelques jours sous son toit hospitalier et bu son magot en compagnie des nymphes qui le servaient, PANDARUS arrêtait les frais, refusait de servir le champagne de Hambourg à 15 francs la bouteille, et livrait aux rigueurs de la justice ce misérable qui déshonorait sa maison.

C'est cet homme que nous trouvons maintenant aux prises avec Sullecarter et Raphaëla dans l'élégante villa de la forêt de Soignes.

CHAPITRE X

Dans un coquet boudoir, décoré et meublé avec tout le mauvais goût luxueux du riche parvenu, étaient assemblés Sullecartes le marchand de femmes, Raphaela, l'entremetteuse, et PANDARUS, propriétaire et tenancier de la ville de Bruxelles.

Cette trinité infernale était pour le moment peu d'accord, car les uns étaient vendeurs et le troisième acheteur, de sorte que les intérêts opposés s'apprêtaient à se livrer une lutte commerciale qui aurait eu son côté risible, si l'objet de la transaction n'avait été un être humain, et les parties intéressés les plus vils et les plus dangereux des coquins.

PANDARUS, il faut bien le dire, avait été ébloui à la vue de Clarisse.

Jamais, depuis qu'il se livrait à son commerce, ses yeux n'avaient rencontré une aussi conquérante beauté. Il escomptait déjà les gains prodigieux que lui vaudrait une semblable recrue. Mais avant tout, commerçant, il chercherait à marchander le plus possible.

De leur côté, Sullecartes et Raphaela connaissaient la valeur du bien qu'ils livraient, et, vu les circonstances exceptionnelles, Raphaela avait strictement imposé à son amant d'avoir à lui laisser négocier l'affaire.

« Sois tranquille, lui dit-elle, j'ai plusieurs cordes à mon arc, et s'il faut employer les grands moyens, on les emploiera. »

« Voyons, mon brave Jean, faut être raisonnable, » dit PANDARUS, en ouvrant

le feu et en jetant un regard caressant à la belle Raphaëla.

« Comptons, je vais largement :

» Trois voyages, dont un inutile,	soit fr.	300
» Faux frais à Londres,	»	100
» Annonces dans le <i>Times</i> ,	»	100
» Prix de vente,	»	500
	TOTAL	1000

Et tirant un beau billet de mille. « Tiens, » dit-il, Jean, te voilà riche pour quinze » jours, et toi, ma petite Raphaëla, voilà » un brillant qui, vrai, m'a coûté 250 fr.

La Raphaëla, pour toute réponse ôta son chapeau, se versa une forte rasade de cognac, et vidant son verre d'un trait, elle éclata de rire :

Et s'installant commodément dans un moelleux fauteuil, elle interrompit son rire pour dire : « Ah! cette plaisanterie. Tu » me prends pour une autre; allons, pas » tant de blague, c'est dix mille francs, où » je reprends la marchandise. »

Jean acquiesçait du bonnet, admirant la façon raide dont l'habile femme avait, du premier coup, posé les conditions.

« Pas un mot, » dit-elle en voyant PANDARUS prêt à parler.

« Pas un mot ou ce sera 15,000 francs, »
» c'est, d'ailleurs, à prendre ou à laisser,
» il n'y a pas que toi qui maquignonnes
» dans cet article-là.

« Va pour 5,000 francs, fit PANDARUS,
» et les frais, c'est mon dernier mot, et si tu
» vas chez un autre, je te fais coffrer ; je dirai
» que j'ai refusé tes offres honteuses et la
» magistrature me félicitera. »

Jean devint pâle, mais la Raphaëla :

« Eh bien ! va, fais-moi arrêter, mais, tu
» sais, j'aurai compagnie au cabanon. Tu
» oublies Adeliné, idiot, que tu as assas-
» sinée.

» Ah ! ah ! tu pâlis. Crois-tu qu'on s'em-
» barque sans armes. »

“ Comment sais-tu? ” fit PANDARUS, inondé d'une froide sueur.

“ Peu t'importe, mais je ne l'ai pas rêvé.
” En veux-tu plus. Tu te rappelles la belle
” Américaine que je t'ai décrochée? ”

— Eh bien!

“ Eh bien, tu l'as fait avorter et sa
” famille est à Londres. Et puis....

“ Assez démon ” cria PANDARUS, la main sur les yeux fermés, comme pour repousser de sanglantes images.

Assez, dit-il, tremblant de frayeur, et l'acheteur vaincu alla prendre quinze mille francs dans un coffre-fort habilement encastré dans le mur et les tendit à l'astucieuse procureuse avec une soumission qui prouvait ses regrets de cette scène un peu vive.

“ — A la bonne heure, mon petit, fit-elle,
” maintenant si nous déjeunions en atten-
” dant le dîner que tu feras faire bon, je l'es-

» père, pour fêter la conclusion heureuse
» du marché. Je me sens fatiguée et il faut
» pourtant que je t'explique la situation. »

Une heure après, les trois complices s'étaient communiqués leurs plans de bataille et PANDARUS mis au courant par la Raphaëla, s'était identifié avec son rôle de comte de Bréderode.

Il fut convenu, qu'une fillette française de passage dans la maison, jouerait le rôle de la fille du comte de Bréderode, que Clarisse devait initier aux difficultés de la langue anglaise.

CHAPITRE XI

Il était deux heures de l'après-midi. Un coup discret fut frappé à la porte de la chambre où s'était retirée Clarisse.

L'aimable fille avait rangé les quelques effets que contenait sa valise.

Une légère collation terminée, elle s'était mise à écrire à son William.

Longues étaient les pages qui reflétaient le sérieux de son caractère et un esprit d'observation au-dessus de son âge. Mais citons plutôt quelques passages de cette première lettre, datée de l'étranger, telle qu'elle fut retrouvée plus tard quand la justice réveillée se décida enfin à frapper les coupables :

« Dès l'aube du jour je me réveillai d'un demi sommeil, car nous étions à la frontière belge. Il faisait déjà chaud et je pus remarquer cette plaine splendide de Flandre qui s'étend de notre détroit à Bruxelles.

» Déjà les travailleurs se disséminaient dans les champs humides de rosée.

» Nous passions comme une flèche devant les villes à vieux beffrois et de gros villages plantés de droite et de gauche, et toujours le même ordre parfait, le même travail évident.

» Je l'aime déjà ce pays où désormais je dois passer une partie de mon existence. La campagne de M. le comte de Bréderode est vraiment charmante et de ma chambre, en écrivant, j'aspire avec délices les douces senteurs d'une forêt immense dont j'entrevois les frais ombrages. La riche nature qui m'entoure répond bien à l'idée que je m'étais faite de la laborieuse Belgique, et si vraiment je regrette l'Angleterre, je ne puis que remercier la divine Providence de m'avoir destinée à un séjour si plein d'attraction naturelle et si semblable à notre chère et vieille Angleterre (Old England).

» Tu y viendras n'est-ce pas, d'abord pour me voir et aussi pour admirer comme moi cette belle contrée, car si je n'ai pas ici la magnifique baie de Scarborough, en revanche, nous n'avions pas là bas cette forêt qui impose aux yeux. Je ne regrette que ma bonne et tendre mère et mes belles petites espiègles de sœurs.

» Mais je ne t'ai pas parlé de mes compagnons de voyage, diras-tu, en lisant mes pattes de mouches, ni de la nouvelle

famille, ni de la pupille. Mais, c'est qu'en vérité nous avons échangé peu de mots et qu'à l'heure qu'il est, deux heures, je n'ai fait qu'entrevoir le nobleman au service duquel mon étoile m'a réservé. Mais on frappe, et je termine cette missive en te disant que, si ta Clarisse est ici, son cœur est avec toi au-delà du détroit.

» Avec amour, à toi,

» CLARISSE. »

Miss Morton, en entrant dans la salle à manger, fut éblouie du luxe et du confort qui y régnaient. Elle fut présentée, selon tous les usages du meilleur monde, au soi-disant comte et à la petite Française, qui, sous le nom de Nana, remplissait le rôle de la fille du seigneur belge.

Clarisse fut placée entre sa pupille et Raphaëla, toute prête à lui expliquer ce que son ignorance de la langue française lui rendait impossible à comprendre, malgré les gestes vifs et la pantomime expressive de la petite Nana, un véritable démon charmant dans sa robe courte et rose, avec

son air mutin et ses beaux cheveux d'ébène tombant en profusion sur ses épaules nues.

« Mademoiselle, nous allons boxer, » France contre Angleterre », fit la petite, montrant ses poings minuscules et riant comme une échappée de Bedlam.

« Oh que non, dit Clarisse, amusée des » gestes qui soulignaient la parole, mieux » vaut l'entente cordiale », et elle embrassa la jeune Parisienne, caresses qui lui furent rendues avec usure par la charmante enfant.

Il n'en pouvait être autrement. La figure angélique de notre héroïne attirait invinciblement. Tombée dans le vice, nous devrions dire forcée dans le vice, à l'âge où les enfants, d'habitude, jouent à la poupée, Nana, avec la vive pénétration de ses compatriotes, avait compris que ce rôle d'emprunt qu'on lui faisait jouer cachait une vilainie quelconque.

Mais bah ! n'avait-elle pas elle-même été trompée, vendue, trahie.

Que lui faisait une compagne de plus dans la boue.

Ne songeons qu'au plaisir, pensa-t-elle, c'est tout ce qui nous reste dans ce bas monde.

Mais si puissante était la sublime expression de vertu des traits de l'étrangère, que Nana se promit si possible, et à l'occasion favorable, de faire comprendre à sa prétendue « *governess* » dans quel piège elle était tombée.

Le dîner, admirablement servi, réunissait toutes les délicatesses qu'un cuisinier français peut procurer aux palais les plus difficiles, les vins choisis circulaient gaie-ment et les propos joyeux ne faisaient point défaut à la fête.

Sullecarter et Raphaëla faisaient honneur au repas de l'illustre amphytrion, et la

petite Nana sablait le Roederer avec une persistance inquiétante. Plus d'une fois Miss Morton fut sur le point de lui en faire la remarque, mais elle pensa que c'était plutôt à son père à retenir sa capricieuse fille dans les bornes d'une sobriété toute relative. Les choses allèrent si loin qu'à la fin du dîner, la pauvre enfant, grise de ses excès et de ses rires, oublia complètement son rôle et, tirant une cigarette, elle se mit bravement à fumer et donna aux convives la diversion d'une chanson des moins appropriées à son sexe et à son âge.

A la vue de l'étonnement de Clarisse, la Raphaëla, bien qu'ayant bu elle-même plus qu'il n'était nécessaire, eut la présence d'esprit de lui dire :

« Vous le voyez, vous aurez là toute une
» éducation à faire. La fillette a été gâtée
» outre mesure, et il faudra tout votre

» calme pour en faire une femme raisonnable. »

Vers six heures, Sullecarter et sa femme prirent congé. Ils devaient reprendre l'express de Londres à 8 heures.

La petite Nana fut portée au lit, et Clarisse, un peu dégoûtée, se retira dans son appartement.

Elle avait appris aussi de l'obligeante Raphaëla, que Madame la comtesse était absente pour un temps indéterminé et qu'elle ne la verrait pas de si tôt.

Le lendemain et les jours suivants ce fut à peu près la même vie folle et dissipée.

En vain Clarisse voulait-elle prendre un peu d'autorité avec celle qu'elle supposait une élève. De bruyants éclats de rire de Nanette furent tout ce qu'elle pût obtenir. « Essayez doucement, disait PANDARUS » avec gravité; les filles de ce pays ont du

» mercure dans le sang, elles sont vives et
» indisciplinées, mais aussi quand vous
» aurez réussi à captiver l'attention de ma
» fille, vous verrez avec quelle promptitude
» vous avancerez dans votre enseignement.
» Allez toujours et ne vous découragez pas.
» C'est parce que la tâche est difficile que
» je désire qu'une personne de votre carac-
» tère s'y consacre toute entière.

Et pendant ce temps, il méditait profondément les meilleures voies à suivre pour perdre à jamais Clarisse Morton. Il avait à cet effet de fréquentes entrevues avec sa femme.

Des jeunes gens de grande famille étaient invités à sa table. A ceux-ci, se joignait un certain nombre de ces déclassés qui vivent de la prostitution, des journalistes aux abois, des marchands de vins à la jolie figure, à la toilette voyante, des Alphonse aux poses olympiennes.

Ces messieurs venaient faire la roue et, dans leur anglais de carrefour, allaient jusqu'à des déclarations que Miss Morton mettait naïvement sur le compte d'un usage trop libéral de vins capiteux, et auxquelles elle répondait d'ailleurs par un silence glacial et même par une retraite prudente.

Elle écrivait à William, dans une seconde lettre qui, comme on le pense bien, ne lui arriva pas plus que la première :

« Elles sont étranges les mœurs de ce pays.

» Je regrette d'avoir à t'annoncer que la petite Bréderode est une fille indisciplinable qui ne saura jamais un mot d'anglais. Il n'y a pas plus de cervelle dans cette jeune tête que dans celle d'un oiseau. Elle a de plus des inclinations très fortes à la bonne chère et malheureusement à la boisson.

» Tard dans la nuit, j'entends encore les rires éclatants des jeunes gens qui fréquentent le château et j'y reconnais toujours le rire de Nanette. C'est le nom de mon indocile élève. Que faire de cette petite fille : Quelle méthode employer, donne-moi donc ton avis, car je suis au bout de mon latin.

» Depuis trois semaines que je suis ici, je n'ai certes pas gagné mon traitement d'institutrice comme je le désire.

» Je ne reçois pas de lettre et j'en attendais une de toi, cher, depuis bien des jours déjà.

» J'ai écrit à ma mère et je n'ai point non plus de réponse de ce côté. Cela m'inquiète.

» Toujours tienne,

» CLARISSE. »

VICTOR PANDARUS était fixé. Avec sa connaissance des femmes, il voyait à n'en pas douter que les grossiers appâts de la séduction ordinaire ne pouvaient lui livrer sa victime. Il fallait changer de batterie. Il fallait employer les grands moyens. Il désirait d'ailleurs brusquer les choses, car plus d'un reproche était venu le troubler de la part de ses nobles clients, auxquels il avait fait luire l'espoir d'une conquête facile.

« Elle est belle sans doute, — lui disait
» le comte de Gommeville, — mais il n'y a
» rien à faire. Voilà cent louis que je
» dépense pour cette jolie perruche des
» îles. Et du diable si elle répond à

» mon salut. Voyons, il me faut autre
» chose. »

Nous n'oserions pas dire que le dépit de PANDARUS ne fut un tantinet mêlé de surprise, et peut-être même de remords, en présence de l'attitude correcte de l'ange de pureté dont il avait escompté le déshonneur.

C'est que dans les âmes les plus dégradées reste cependant toujours un dernier restreint de la conscience, un dernier reproche étouffé sous l'éclat et le bruit de la dissipation.

Nous n'oserions pas jurer même que, tout bien considéré, il n'eût préféré voir partir cette fille du devoir qui, malgré lui, lui faisait peur.

Mais il avait déjà déboursé quinze mille francs, ses hôtes avaient déjà répandu dans le monde de la débauche, la nouvelle de l'arrivée d'une fille belle comme le jour.

Il fallait agir à tout prix, il y allait de son honneur, de sa réputation professionnelle.

Il aurait pu recourir aux moyens extrêmes dans sa maison de campagne, mais malheureusement, et l'on ne songe pas à tout, il n'avait pas là pour l'aider les verrous, les cadenas, les portes solides, l'appui éventuel d'une police complaisante.

Non ! il serait plus prudent de commencer les opérations sérieuses dans la maison de ville. C'était plus sûr, d'autant plus que deux ou trois fois, Clarisse, après l'avoir averti, avait pris Nanette sous le bras et s'en était allé faire un tour de promenade à l'avenue Louise, ce magnifique trait d'union entre Bruxelles et la forêt. Elle pouvait faire une rencontre. Sa figure si chaste avait attiré l'attention de plus d'un honnête homme qui regardait stupéfait, cette personne foncièrement simple en compagnie de

Nanette, dont les allures et les vêtements ne montrait que trop le triste avilissement en dépit de son âge tendre.

Il fût donc décidé que Clarisse serait convoyée à la maison principale du terrible maître es-débauche. Là on verrait.

CHAPITRE XII

Vers le milieu d'août, le soleil dardait ses derniers rayons encore brûlants sur la belle promenade dont les Bruxellois sont fiers à juste titre, les boulevards Louise et Waterloo, quand une magnifique voiture de maître, venant du bois, passa la triple rangée d'équipages qui encombraient ce Rotten-row de la capitale brabançonne. Plus d'un regard se tournait vers la belle occupante de la calèche. Plus d'un jeune cavalier faisait faire demi-tour à son pur sang pour revoir encore une fois la délicieuse apparition.

La gracieuse Clarisse, dont la promenade au bois avait encore avivé les saines

couleurs, ne remarquait nullement la sensation qu'elle produisait sur la brillante jeunesse du *high life*.

Ses idées étaient autre part. Elle se rappelait, émue, qu'en ce jour elle accomplissait sa dix-septième année.

Elle songeait, rêveuse, au dernier anniversaire de sa naissance. Elle revoyait la patrie absente, la plage lointaine de Scalby, la mère dévouée, son père encore vivant, ses frères, ses sœurs et son William. Quelle fête pour ses seize ans et aujourd'hui pas une lettre, rien. Que devait-elle penser. Et son esprit se reportait sur sa vie si calme, si différente de l'agitation et des fêtes qui semblaient être l'unique préoccupation de son entourage. Loin d'être fascinée, comme devait le supposer l'âme commune d'un PANDARUS, elle en ressentait plus de dégoût qu'autre chose. Mais, c'était là une nécessité de sa situation et ne devait-elle pas

chercher à plier ses goûts et son caractère à ceux d'autrui,

A la tombée de la nuit, PANDARUS, qui avait prévenu l'institutrice que Madame la comtesse l'attendait en ville, donna l'ordre au cocher de gagner la rue S^t-Laurent.

Une demie heure après, Miss Morton et Nanette descendaient à la porte de l'établissement n^o 40 de la rue citée et, introduite par PANDARUS, Clarisse fut présentée à Madame la soi-disante comtesse. « Quel plaisir de vous voir, Mademoiselle, nous avons une petite partie, et j'espère que vous nous ferez l'honneur d'y prendre part. »

Bien qu'il fut dix heures du soir et que ses goûts simples l'éloignâssent des fêtes, des soirées et des bals, Clarisse se crut obligée de remercier sa nouvelle maîtresse d'une attention si charmante et, après quelques soins donnés à sa toilette, elle

descendit accompagnée d'une bonne, que l'on appelait en général la bonne anglaise, parce qu'elle parlait cette langue.

CHAPITRE XII

Dans une salle immense, une trentaine de femmes se trouvaient à l'aise avec quelques hommes de tout âge. Les femmes semblaient s'être travesties pour quelque carnaval. Leur mise rappelait assez celle des figurantes des petits théâtres du continent ou encore ces dessins trop libres que les illustrés à deux sous croient spirituel d'offrir à leurs lecteurs parisiens. Quelques-unes de ces femmes étaient habillées en pages d'opéra, quelques autres en ballerines, d'autres en toilette de soirée ou dans des burnous traînants de pourpre ; quelques-unes imitaient le costume aérien des divinités de l'Olympe, d'autres, enfin,

en raison de la chaleur sans doute, avaient trouvé très naturel de se contenter de la mise plus que simple que l'on prête à la vérité.

Les tons riches et criards des couleurs, le rouge du velours des divans, les glaces, mille fois répétées, plaquant d'un verre immense les quatre panneaux et le plafond de ce vaste salon, reflétant la lumière de mille feux, les tapis riches et moëlleux sous les bottines au talon haut, les tables, d'un marbre pur et blanc comme neige, encadraient cette espèce de foyer des artistes d'un théâtre du plus mauvais genre.

L'aspect des femmes était plus ignoble encore que leurs costumes. Toutes paraissaient hébétées ou ivres. Plus la lueur d'une intelligence quelconque, l'âme semblait partie, et si les paroles ne venaient rompre l'illusion, on aurait dit des cadavres galvanisés et enduits de fard et de blanc.

Les plus jeunes pouvaient avoir douze ans, les plus vieilles vingt. Et toute cette jeunesse encore enfant, était flétrie. Il ne restait de vie en elle que celle que donne l'alcool. Là, chaque jour que Dieu crée, est un jour d'ivresse grossière. La débauche et la boisson fauchent en six mois ces têtes si jeunes. Celles de douze ans résistent trois mois seulement!

Une senteur insipide, mais excitante comme le poivre, mêle ses poisons à ceux du tabac.

Tout fume : hommes, femmes et fillettes.

Il n'est que dix heures du soir : les femmes sont à peine réveillées, tout à l'heure elles seront échauffées comme des bacchantes antiques, tout à l'heure leurs prunelles allumées lanceront les feux du cognac qui circule. Maintenant c'est un parler nonchalant et paresseux ; mais toute la nuit est là pour l'orgie, et celle de la

veille est à peine effacée. Tout à l'heure les danses folles, les éclats bruyants d'un rire artificiel, les batteries, les querelles, les scènes de jalousie, les chants ehontés, les cris et les pleurs; ces accompagnements nécessaires de la vie infâme à laquelle sont condamnées ces malheureuses.

Car c'est un mal nécessaire : il faut à la population de Bruxelles ces excitants puissants à leurs sens blasés.

Il est nécessaire que des femmes soient ensevelies vivantes, qu'elles forcent leur rire à force de boire, qu'elles meurent à l'hôpital dans la fleur de l'âge pour enrichir les protégés de l'administration.

Et ces hommes qui sont là à côté de ces femmes, ils sont ivres ou à peu près, car on ne peut entrer là qu'ivre. Il n'est pas possible qu'un homme sain d'esprit y reste cinq minutes, cela n'est pas : non ! femme ivre et homme ivre, à la bonne heure.

La maison officielle vit donc sur l'excitation à la débauche de deux êtres ivres.

Mais c'est un mal nécessaire.

Voyez cet homme de soixante ans environ qui salit ses cheveux blancs. Évidemment, il ne pourrait vivre sans le lupanar.

Là bas, ces écoliers, plus fidèles à la ruelle qu'à la basoche. Ils ont quinze ans. Ils viennent de leurs heureux villages. Ils y étaient frais et dispos. Dans six mois ils retourneront voir la maman, la bonne ménagère. Hélas! elle reconnaîtra à peine le fils aimé. Vous le voyez encore : c'est un mal nécessaire que d'avoir ces nids charmants dans la cité, et pourquoi, d'ailleurs, ne pas flétrir une jeunesse aux instincts trop généreux : c'est un moyen de gouvernement comme un autre.

Mais là-bas, c'est le soldat robuste : l'espoir du pays, arraché de la campagne, il trouve dans une régence prévoyante les

moyens de distraire les ennuis de la caserne. Il sert, malgré lui, six ans. Il retournera à la ferme, vicieux, caduc, paresseux. Mais la caserne aussi est un mal nécessaire.

Il faut des soldats en Belgique, non pour se battre, mais pour contenir les justes réclamations du peuple.

Mais, là-bas, cette homme bien mis, à la rosette de la Légion d'Honneur. Il a jeté un regard rapide dans la salle. Qui est-il? pourquoi monte-t-il si discrètement à l'étage?

C'est un magistrat éminent. Demain, à la Cour, il jugera deux affaires de mœurs. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il se jugeât lui-même?

Au moins ce campagnard, à la mise endimanchée, à la forte carrure, qui n'a pas assez de ses yeux pour regarder ce bizarre clinquant et ces extravagants ori-

peaux. Cet homme là au moins est venu là poussé par l'impérieuse nécessité ! Non, il a voulu voir. La réclame sans vergogne est allée le trouver jusqu'à son hameau, et puis l'homme ne doit-il pas tout connaître ?

Hélas ! il boit pour se donner de l'aplomb quelques verres d'un breuvage adultéré. Ses sens embrasés l'abandonnent. Il était venu à la ville vendre son grain.

Le lendemain il retourne, il n'a plus rien des 200 francs qu'il destinait à sa famille : les enfants peuvent mourir de faim, la femme pleurer. Vous le voyez, c'est un mal nécessaire que les lieux de débauche.

Ce n'est pas tout. Aux petites heures du matin une bande folle fait irruption. C'est le baron de Brokenhead suivi des journalistes qui l'exploitent ; quels cris, quelle noble fureur, comme le champagne coule. L'or

saute des poches ; on allume les bols avec des billets de banque. Les femmes enthousiastes sont au paroxysme de l'ivresse.

Une sarabande infernale agite ses grelots. On ne voit plus dans la lueur rouge du gaz, marié à l'aube qui vient, qu'un amas confus de chairs humaines, se tordant, se trémoussant dans des spasmes hideux. Est-ce la représentation d'un culte égyptien ou les saturnales de la Rome païenne qui ont trouvé leurs rénovateurs.

Mais aussi c'est nécessaire ! Le baron n'a qu'une douzaine de maîtresses ; il a débauché à dix lieues à la ronde de son castel, toutes les filles qu'il remarquait. Mais ce sont là des plaisirs froids. Non, il lui faut plus. Il faut qu'une autorité complaisante se charge de lui fouetter le sang et de rassasier ses yeux de spectacles toujours nouveaux, car les passions de cet homme eussent été dangereuses à la société si elles

n'avaient trouvé cet officiel exutoire qu'on appelle la maison de tolérance.

Degrisé, le lendemain le noble viveur quitte ses plaisirs pour aller au Parlement donner son vote sur la nouvelle loi qui punit l'outrage à la pudeur et l'excitation à la débauche. Il est vrai que s'il débauche les filles, encourage la corruption de la jeunesse, il en paye les frais, ce qui suffit aux yeux de la loi pour le trouver innocent.

Ce baron, législateur et coureur, a là-bas à côté de son château, des ouvriers qui meurent de faim et au travail desquels il doit ses cinq cents mille francs de rente. Eh! ne fait-il pas un usage légitime de cette fortune qu'il tient du travailleur en entretenant ses filles?

On le voit donc, l'institution des lupanars est plus que nécessaire; elle est un culte, elle simplifie les difficultés d'hommages quelconques, de démarches, de

perte de temps, auxquels la maîtresse, fût-ce une grisette, soumet le soupirant. Il y a là un incontestable progrès, et nous ne sommes pas étonnés que le peuple le plus spirituel de la terre et son digne voisin, le peuple du bon sens par excellence, soient entrés dans cette voie pratique.

Il ne manque plus que des femmes en caoutchouc. Où il n'y a plus l'ombre même de l'amour qui rachète tout, que reste-t-il en effet, sinon la plus grossière et la plus vile des ignominies.

CHAPITRE XIV

Là entra donc Clarisse.

A sa vue les spectres peints interrompirent toute conversation. Un silence glacial régnait dans la vaste salle. On aurait dit des comédiennes au cimetière. La rayonnante beauté de Clarisse détonait au milieu de ces instruments vivants du vice.

Et cependant ces enfants n'étaient pas responsables de leur dégradation. Elles aussi avaient été, comme Clarisse, les filles du devoir et du travail. Elles aussi avaient été livrées et trahies comme allait être trahie Clarisse.

Et en contemplant la fraîche figure de la nouvelle arrivante, elles pensaient à leur passé.

Instinctivement, elles comprirent qu'il y avait là un mystère, un crime, et, hâletantes, elles regardaient, glacées d'effroi, cet ange qui s'avançait inconscient vers ses sœurs déchues. Vaincues par sa céleste beauté, elles étaient prêtes à lui crier : « Fuyez, vous ne savez pas où vous êtes » car le limpide et calme regard de notre héroïne portait avec lui la conviction de son honnêteté.

Éblouie par les feux répercutés de mille lumières, Clarisse se trouva entourée de toutes ces femmes avant qu'elle n'ait eu le temps de se reconnaître. Mais quand elle vit clair, elle comprit tout. Les scènes de Pamela, de Lady Harlowe, de Rebecca, ces créations immortelles, devinrent vivantes à son imagination.

Sans dire un mot, mais plus blanche que la blancheur du marbre des tables, sans répondre à M^{me} PANDARUS, avec un

seul regard de reproche à Nanette qui aurait dû l'avertir, elle quitta cette scène immonde et, remontant dans sa chambre, elle n'y fut que le temps de s'apprêter au départ.

Son intention était de s'en aller, dût-elle mendier dans la rue. Elle ne savait pas, la pauvre, qu'elle était emprisonnée. Elle ne le sût que trop par la suite.

« Mademoiselle, » lui dit la bonne anglaise, en la voyant s'avancer vers la porte de la rue : « on ne sort d'ici que pour » entrer à l'hôpital. Il y a un règlement à » Bruxelles et vous serez mieux ici que » dans les rues de Londres où vous faisiez » la vie.

Cela fut dit avec le plus grand sangfroid et la conviction la plus parfaite.

Clarisse ne comprenait même pas ; et continuant d'approcher de la porte de la rue en écartant d'un geste la bonne stupé-

faite, elle s'aperçut que l'issue en était fermée du dedans.

Au même moment une sorte de laquais ou policier, la médaille au cou, des galons à toutes les coutures, émergea d'un coin du corridor faiblement éclairé : « Mademoi-
» selle, dit-il, d'un ton poli et administratif,
» rentrez dans vos appartements, vous
» êtes ici la chose du gouvernement. Vous
» êtes un danger public, et si vous ne vous
» retirez pas, j'ai des instructions formelles
» pour user de force contre vos folles pré-
» tentions.

Ceci était dit dans cet anglais bâtard qu'affectionnent les Français du Soho.

CHAPITRE XV

Éperdue, la noble fille remonta dans sa chambre. Son malheur lui apparaissait maintenant dans sa réelle étendue. Elle était perdue sans ressource. Elle était aux mains de ses plus cruels ennemis. Sa tête ne pouvait contenir ses pensées.

Elle était seule, jeune, à peine femme, et elle avait contre elle tous les pouvoirs, toutes les bassesses, toutes les intrigues d'une meute sanguinaire. Elle se sentait par moment devenir folle et elle le serait devenue sans ce dernier secours du ciel : les larmes ; larmes amères, larmes de désespoir, mais encore une consolation. La prière vint ensuite, ardente, car elle était

maintenant son seul salut. Elle ne devait plus rien attendre des hommes, et jamais elle ne comprit mieux la plus sublime consolation des affligés. Mais si elle était croyante, elle l'était de cette religion où la première vertu est de s'aider soi-même. Malgré la position désespérée où elle se trouvait, elle ne désespéra point, et raidissant sa douleur, séchant ses larmes, elle fit face aux périls qui l'entouraient. Elle pensa et réfléchit des heures, et pendant que les cris de l'orgie emplissaient la maison, la victime sainte retraçait tous les incidents de son horrible aventure. Elle comprit que ses lettres n'étaient point arrivées, que celles de William ne lui parviendraient jamais.

Si jeune qu'elle fut, elle comprit aussi ce mot profond : « la vie c'est la lutte, après elle seulement le repos ».

L'aube blanchissait les blancs rideaux

qui tombaient longs et flottants sur la fenêtre. Un air matinal vint rafraîchir ses tempes brûlantes. Elle secoua le volet : horreur, il était fixé par de fortes chaînes cadenassées. Elle était donc bien prisonnière. Ni porte, ni fenêtre pour elle. Elle jeta un cri immense de désespoir à cette dernière preuve de son irrémédiable confinement. Elle meurtrit ses poings sur le chêne solide. Tout, absolument tout espoir lui était donc ôté.

« Ici on laisse toute espérance » répétait-elle avec le grand poète. Plus d'une fois, cette damnée terrestre lança son cri terrible.

Elle sentait vaguement que la rue était là en bas, que c'était la liberté : Elle espérait confusément qu'un homme se trouverait pour entendre son appel suprême : un homme ne se trouva pas.

Les voisins étaient trop accoutumés aux

scènes de scandale pour s'inquiéter de si peu. Ils dormaient rarement. S'ils travaillaient durement le jour, l'administration policière ne trouvait pas mauvais qu'ils fussent obligés de veiller la nuit ; la protection de la débauche était de règle dans ce quartier infâme.

Terrible épreuve : avant-coureur de plus terribles encore. Épouvantable partie dont l'enjeu était l'honneur d'une femme. Vous qui pouvez me lire sans trembler vous êtes sans entrailles. Et vous qui tentez, avilissez et perdez la jeunesse et l'innocence, quel sera votre châtement : A Bruxelles, ce sera la fortune et l'impunité. Sang de notre sang, chair de notre chair, nous souffrons avec toi au milieu de tes angoisses. Esprit d'Albion, soutiens-moi au récit de tant et de si cruelles infortunes. Vierges et femmes de mon pays, lisez, car une victime connue répète le sort de tant d'autres.

Dans un journal que tenait la désolée Clarisse, nous trouvons une trace des tourments de cette première nuit passée sous la protection des lois d'une ville civilisée.

« Mon Dieu ! qu'ai-je fait au ciel pour
» mériter mon sort. Je n'espère point que
» ces lignes arrivent jamais à mes amis. Je
» me sens perdue. Je ne veux point me
» tuer et je ne le pourrai pas ; mais que
» vais-je devenir ? Perdue pour toi Wil-
» liam ! Oh mère ! que n'ai-je pu rejoindre
» mon père depuis qu'il n'est plus. La
» mort est mon dernier espoir, mon der-
» nier refuge. L'agonie de mon âme me
» trouble et me confond. »

Tout était calme maintenant. La maison semblait dormir à l'heure où les honnêtes gens sont depuis longtemps levés pour vaquer à leurs occupations. « Made-
» moiselle, dit en entrant, vers dix heures
» du matin, la bonne anglaise, voici votre

» breakfast. Je vous conseille de vous cal-
» mer et de comprendre ce que l'on exige
» de vous. Nous avons eu souvent de ces
» révoltées déraisonnables mais nous ne
» pouvons les supporter longtemps.

Si Clarisse était dans la position la plus difficile où jamais femme pût se trouver, M. et M^{me} PANDARUS étaient, de leur côté, dans de cruelles angoisses.

Ce couple démoniaque avait perdu des centaines de fillettes innocentes, mais jamais il n'avait rencontré une résistance aussi ferme. La plupart du temps, d'ailleurs, une dose de poison mêlé aux vins, venait aider la consommation de la ruine.

Les deux *partners* du vice se sentaient en présence d'un cas pathologique des plus étranges, selon eux. Ils sentaient vaguement que la partie était au dessus de leurs moyens.

Ils n'étaient pas non plus sans ressentir

une crainte secrète des efforts qui pourraient être tentés par les amis de la jeune Anglaise. Ils suivaient avec soin le mouvement des idées qui commençait précisément à l'époque où se place ce récit.

Ils auraient même été jusqu'à relâcher la malheureuse, malgré leurs débours, mais ils craignaient avant tout le scandale qui en résulterait, car ils jugeaient que Clarisse ne se tairait pas, une fois de retour en son pays. Et en cela ils jugeaient bien.

C'est ainsi qu'un crime engendre un nouveau crime. Il fut décidé qu'on recourrait aux moyens violents. Les cris de Clarisse avaient été entendus par eux et ils pouvaient se répéter. D'autres pouvaient les entendre. Il fut donc convenu que, comme mesure préliminaire, on enfermerait la malheureuse Clarisse dans une chambre écartée, à l'abri de tous regards indiscrets. Cette mesure était commandée

aussi par la croyance où était PANDARUS et sa femme que Clarisse pourrait bien attenter à ses jours.

Dans le courant de la journée, on procéda à cette opération, et Clarisse se trouva dans un boudoir qui n'avait aucune fenêtre et dont la porte, en se refermant, ne laissait aucune trace.

Les murs en étaient capitonnés. Le parquet était couvert d'un épais tapis. Une couchette, composée de quelques riches et durs coussins, était, avec un guéridon, le seul meuble de ce coquet réduit. Le tout était d'un rose tendre que la lumière d'un lustre brûlant nuit et jour éclairait du haut en bas. Le plafond était une glace d'une pièce d'une grande beauté. C'est là que nous trouvons l'infortunée Clarisse. Aucun cri humain ne pouvait percer l'horreur de ce cachot luxueux. Là les dernières entreprises contre l'honneur d'une femme n'étaient

plus qu'une question de force brutale.
L'empoisonnement et l'assassinat ne devaient laisser que peu de traces.

CHAPITRE XVI

Clarisse comprit qu'un degré d'asservissement de plus venait d'assurer sa captivité. L'esclave travaille à la glèbe avec ses compagnons. Son sort, à elle, était plus dur. Elle était séquestrée, enfermée, seule, aux rares exceptions de la venue de Mimi, la bonne Anglaise, qui lui répondait à peine et se bornait à apporter le manger et à faire le lit.

Elle était esclave, et esclave chez un meurtrier, un assassin, pour qui le viol était un péché véniel.

Elle ne pût jamais dire au juste combien de jours elle resta dans cette geôle. On lui avait enlevé à dessein tout moyen de cons-

tater le temps. On espérait réduire cette âme par la folie ou l'idiotisme, le poison ou la violence.

Dans cette situation, mille fois pire que la présence immédiate d'un danger, Clarisse pensa perdre courage. Le suicide s'offrait à elle, mais même le suicide lui était impossible, sinon par ce moyen terrible : mourir de faim. Et puis mourir de faim, c'était lui enlever ses dernières forces pour résister aux derniers outrages. La religion, d'ailleurs, et le bon sens lui disaient qu'il valait mieux vivre, qu'une occasion se présenterait peut-être, qu'elle ne pouvait, après tout, être déshonorée sans qu'il y eût une faute à lui reprocher quand bien même, — et cette pensée la faisait frissonner, — on irait envers elle jusqu'au plus lâche des attentats, jusqu'au plus criminel des crimes.

Elle ne pouvait s'imaginer jusqu'à quel

point irait l'infamie. Elle ne croyait pas, — et comment aurait-elle pu le croire — qu'elle était dans la compagnie de démons à face humaine.

Clarisse ne cessait de méditer sur sa position et le moyen d'en sortir.

Elle calculait avec raison que William ne tarderait pas à s'inquiéter, si déjà il ne s'était inquiété. Elle n'avait pas été sans avoir lu dans les journaux anglais la façon singulière dont, en Belgique, on traite les filles de son pays. Elle croyait à l'exagération alors. Hélas ! depuis, elle avait l'occasion de voir par elle-même la honteuse réalité.

Elle ne se faisait point d'illusions ; quelque appui que pût trouver William chez des amis influents il restait pour lui l'immense difficulté, la seule, il est vrai, de trouver le lieu de sa retraite.

Mais, néanmoins, c'était une idée conso-

lante pour elle de penser qu'elle avait un allié puissant hors de sa prison, qui ne se laisserait pas de demander aux pavés même de lui rendre sa bien-aimée.

Elle connaissait son caractère hardi, persistant et indomptable. Elle savait, de plus, assez bien l'histoire de son propre pays, pour être convaincue que la voix de William trouverait de l'écho dans le cœur d'une nation qui avait promené le drapeau de l'abolition de l'esclavage des noirs à travers les deux mondes.

Et elle résonnait bien, Clarisse, car ce qu'elle prévoyait avait lieu à Londres.

CHAPITRE XVII

A l'expiration de la première quinzaine qui suivit le départ de Clarisse, William Stuart se présenta chez MM. Jones & C^o, Oxford street, et insista pour avoir un entretien particulier avec M. Jones, qui paraissait vouloir l'éviter.

« Monsieur, dit-il, je n'ai point de nouvelles de la jeune dame qui a été placée dans une famille belge par vos soins. »

« Par mes soins, interrompit M. Jones, vous vous trompez, Monsieur, ma maison se bornait à recevoir les personnes qui auraient pu convenir à M. Sal..., Sal..., Sullecartes, je crois, qui annonçait dans les journaux des places disponibles. »

— « Mais au moins, pourriez-vous me »
» dire où reste ce M. Sullecartes? »—« Non »
» Monsieur, il nous serait impossible et »
» inutile de prendre les adresses de toutes »
» les personnes qui nous honorent de leurs »
» commissions. »

William sortit de là un peu découragé. Il ne se doutait pas qu'il quittait un des coupables, associés à la perte de celle qu'il cherchait.

Sa future pouvait être malade, pensait-il. Mais pourtant une lettre est vite faite : Deux mots. Il ne parvenait pas à s'expliquer ce défaut de nouvelles, cependant, se disait-il, il arrive qu'une lettre se perde. C'était arrivé à son patron.

Au bout d'un mois, William devint positivement inquiet. Une lettre égarée, soit, mais deux, trois, quatre.

Il y avait bien une idée qui le faisait trembler. Clarisse était-elle morte? Mais le

comte de Bréderode aurait écrit un mot à la mère de la jeune femme. Non, cette hypothèse était absurde.

Il avait pris quelques renseignements sur l'agence Jones & C^o. « Ces messieurs » paient bien, sont solvables » avait été partout la réponse.

Il se résolut à trouver Sullecarter. Il arpenta les rues sales du quartier français, jugeant qu'il trouverait là son homme et qu'il pourrait aussi obtenir l'adresse de M. de Bréderode. — Rien.

Il écrivit à M. le comte de Bréderode, mais sans obtenir plus de résultat.

De vagues idées l'assaillaient quelquefois, il les repoussait comme trop horribles.

Un jour, il y avait un peu plus d'un mois qu'il avait embrassé au départ du train sa belle fiancée, William après son travail de la Cité, s'était rendu au cœur du quartier français, dans Old Compton street.

William, fatigué, écoutait tristement jouer un air gai sur ces pianos roulants chers aux italiens. Quelle ne fût pas sa surprise de reconnaître tout à coup Raphaëla ayant aux bras deux jeunes étrangères, qu'il suffisait de regarder pour les ranger dans la catégorie des infortunées (*unfortunate*), comme nous les appelons chastement. Raphaëla paraissait de brillante humeur et les *lazzis* se croisaient entre elle et ses deux compagnes qui scandaient du pied le rapide mouvement de la musique.

William fût très étonné de l'allure tapageuse de la Raphaëla et de ses deux compagnes, qui contrastait si fortement avec son apparence éminemment honnête lors de sa première entrevue avec elle à la gare de Charing-Cross.

William, disons-nous, se dirigea vivement vers elle. Il en était encore à deux pas, quand Raphaëla, le reconnaissant,

adressa dans une langue étrangère quelques mots rapides à ses deux compagnes.

En un clin d'œil, William se vit embarrassé des deux cocottes qui, lui prenant les bras, insistaient pour être traitées d'une consommation, tandis que Raphaëla disparaissait rapidement dans un de ces passages étroits dont abonde le quartier français.

Les réflexions longues étaient inutiles. La réponse à ce qui le préoccupait depuis trois semaines était là : c'était la fuite de cette femme.

Clarisse était donc en danger !

Il était sept heures et demie.

Il avait sur lui une vingtaine de livres sterling. Le temps de héler un cab, d'écrire une carte postale à son patron, et William était en route pour Bruxelles, prenant le même train du soir que sa bien-aimée avait pris cinq semaines auparavant.

CHAPITRE XVIII

Ici commence donc une lutte formidable entre les principaux personnages de cette triste histoire.

D'un côté la jeunesse, la vertu, les plus nobles instincts de l'humanité; de l'autre, la conspiration du vice, de la force brutale et des pouvoirs aveuglés d'un petit pays.

Il y avait quatre-vingt-dix-neuf chances contre une que les efforts des premiers ne parviendraient pas à triompher, mais la foi, dit-on, soulève des montagnes et pour William c'était un serment solennel qu'il avait fait de ne pas abandonner les recherches jusqu'à ce qu'il fut arrivé à un résultat. Il voulait savoir la vérité sur le sort de

Clarisse, quelque'il fût. Et il finit, en dépit de tous les obstacles, par y parvenir. Il montra une fois de plus l'indomptable tenacité de sa race.

Aussitôt son arrivée à Bruxelles, il se fit conduire chez M. le consul de Sa-Majesté Britannique.

Ses soupçons sur une basse trahison lui furent pleinement confirmés.

Une longue conversation mit l'honorable représentant de l'Angleterre au courant de tout ce que savait William.

« Vous êtes trompé, lui dit le consul.
» J'ai appris à connaître parfaitement
» Bruxelles depuis quarante ans que j'y
» habite et il n'y a pas de comte de Bréde-
» rode. Une famille de ce nom a pu exis-
» ter il y a des siècles, mais elle est
» éteinte. Jeune homme, je n'ai point de
» doute après le récit que vous m'avez fait :
» Mademoiselle Clarisse Morton est main-

» tenant enfermée dans ce qu'ils appel-
» lent ici une maison de plaisir.

» Je vous préviens que la police est de
» connivence avec les maisons dont elle
» vit. Tout le monde sait cela à Bruxelles.

Sur les conseils du consul, William se
rendit chez le premier magistrat de la cité
appelé Bourgmestre ; ce dernier, une espèce
de gros brasseur, joua l'étonnement et finit
par dire à William :

» Vos renseignements sont bien vagues
» et je ne puis agir dans ces circonstances.
» Veuillez vous adresser au procureur du
» Roi. »

On sût plus tard que cet honnête bourg-
mestre était intéressé dans une maison de
prostitution.

Comme tel il ne pouvait être électeur,
mais les Bruxellois, dont la stupidité est
proverbiale en France, en avaient fait de
bonne foi leur maire.

M. le procureur du Roi excipa du défaut de qualité en la personne de William Stuart : « Vous n'êtes ni le père, ni le frère, dit l'honorable magistrat.

« D'ailleurs, ajouta-t-il, c'est une question de police. »

En conséquence, le malheureux jeune homme, repoussé des autorités supérieures se rendit à la rue de Jérusalem malgré l'avertissement du consul.

Là il fut à peine écouté, et comme il insistait, une sorte de brute lui fit observer que la police n'était pas faite pour guider les jeunes étrangers désireux de voir les maisons publiques et que, d'ailleurs, la police devait protection aux tenanciers de maisons en raison des débours qu'ils faisaient pour attirer des Anglaises dans leurs établissements.

Sur la persistance de William, le commissaire lui déclara tout net qu'il n'avait

rien à attendre de lui et que, très probablement, il (William) n'était qu'un tenancier lui-même désireux d'escroquer une fille à un concurrent continental!

« Si vous faites trop de bruit, — finit-il
» par dire, — nous vous expulserons du ter-
» ritoire belge. La sûreté publique est là
» pour ça, nous retenons les filles et nous ren-
» voyons les hommes. Ne pensez pas que
» vos grands airs nous en imposent et ap-
» prenez que dans un pays où l'on chasse
» Victor Hugo, on n'y regarderait pas à
» deux fois pour en agir de même d'un
» petit jeune homme qui pleure pour ravo-
» sa maîtresse. Allez, allez, votre petite
» fille est bien où elle est. Sauvez-vous. »

William, qui s'était fait accompagner par un traducteur, n'en pouvait croire ses oreilles; quoi! pour tous ces gens il avait l'air d'un fou, d'un escroc, d'un proxénète!

Quoi ! on lui refusait aide et protection quand il parlait d'une enfant vendue, trahie, assassinée peut-être !

On n'écoutait même pas ce qu'il avait à dire.

On allait jusqu'à vouloir l'intimider. Pour un peu on lui mettrait les menottes et on le reconduirait à la frontière. Mais il ne demandait pas autre chose pour sa Clarisse. La remarque du commissaire lui avait dessillé les yeux : « on renvoie les hommes et on enferme les femmes. » Il se rappelait maintenant avec précision cette horrible histoire des journaux anglais, rapportant la détention en Belgique d'une jeune Hollandaise, et ses cheveux se dressaient sur sa tête.

C'était au nom de la sûreté publique qu'on avait agi : il se rappelait maintenant tous les détails : le père, arrivant à Bruxelles après une année de recherches,

et n'y trouvant plus que le cadavre de cette fille aimée qu'il réclamait depuis des mois.

Il frissonnait pour sa Clarisse. Brave et fort, cet homme énergique se demandait si, après tout, il ne vaudrait pas mieux brusquer la situation et s'en prendre directement d'homme à homme, à un de ces prétendus dépositaires d'une autorité légitime.

Le rouge rend furieux le taureau; ici l'apathie et le cynisme rendait furieux John Bull.

Je plains celui qui, ce jour-là, eût marché sur le pied à notre compatriote. Une rage contenue aurait évidemment fait explosion, et Dieu sait si nos jeunes gens vont bien en besogne quand leurs poings d'acier s'abattent sur quelque cervelle obtuse à se garer.

L'état de fureur bien explicable du malheureux amant de Clarisse fit cependant

place à des idées plus calmes, comme c'est en général le cas après que la réflexion a pris le dessus ; et William plus rassis comprit qu'il était inutile de se commettre avec des policiers.

Son voyage était infructueux, il est vrai, et cependant il en avait rapporté une faible lumière, les paroles du consul lui avaient montré une trace qui devait être la vraie.

Les explications et la violence même des gens de police lui démontraient que des Anglaises étaient séquestrées.

Sa Clarisse pouvait se trouver enfermée dans une de ces maisons, de l'existence desquelles il n'avait pas même l'idée.

Mais quel frisson parcourait ses membres à cette sinistre pensée.

Il avait lu plus d'une fois les récits des journaux anglais sur les voies ténébreuses que mettent en usage les recruteurs de filles continentaux.

Il comprenait qu'il fallait agir avec la plus extrême prudence et se faire escorter par quelques amis forts comme lui-même pour en imposer au besoin et délivrer la femme retrouvée. Mille plans divers se heurtaient dans sa tête. Les uns étaient extravagants, tous étaient d'une difficulté qui touchait à l'impossible. Et pendant que son cerveau travaillait et s'agitait, il ne pensait pas à une chose, c'est qu'il ne savait même pas, d'une manière certaine, où se trouvait sa Clarisse.

A une deuxième visite, le consul lui dit, après avoir longuement écouté son récit :
« Il est clair pour moi que votre future
» est cachée. Il y a des oubliettes dans ces
» maisons. La moindre imprudence de
» votre part et on l'enverra à Paris ou à
» Vienne, car tous ces proxénètes s'en-
» tendent parfaitement entre eux. »

William, le soir même, fit un tour dans

les maisons de plaisir (quel nom). Il se garda bien de questionner qui que ce fut. Cependant une jeune fille de son pays se plaignit à lui de ce qu'elle était enfermée depuis dix-huit mois dans la maison sans avoir vu la lumière du soleil. Cette fille, remarquablement belle, fût délivrée plus tard sans qu'elle se doutât qu'elle le dût à William.

L'aspect de prison de ces vilains lieux lui fit assez comprendre que tous les forfaits pouvaient s'y commettre avec une impunité relative, et que la séquestration devait même y être considérée comme de règle.

Il passa une demie heure au n° 40 de la rue St-Laurent. Que n'eût-il pas donné pour savoir que dans cette même maison était enfermée Clarisse. Et peut-être ce fût un bonheur qu'il l'ignorât, car il n'eût pu s'empêcher de se livrer à quelque démonstration qui eût, à tout jamais, rendu la découverte impossible.

CHAPITRE XIX

De retour à Londres, William, dans un entretien particulier avec son patron, lui ouvrit son cœur. Cet excellent homme lui donna les meilleurs conseils. M^{me} Morton fut mandée à Londres. Vous pouvez à peine vous imaginer, amis lecteurs, de quel trouble profond l'âme si éprouvée de cette mère aimante fut remplie. Elle sentait mieux que tout autre l'immense malheur qui planait sur sa fille bien-aimée, sa vie même.

Le choc à ses nerfs fut si violent qu'on regretta un moment de l'en avoir instruite.

Mais d'un autre côté, il paraissait impossible de cacher à une mère la triste vérité sur l'état de sa fille.

Un comité fût immédiatement formé ; le patron de William s'inscrivit pour 100 liv. sterling, le lord maire également. Ce dignitaire avait reçu William à Mansion House et lui avait témoigné les plus vives sympathies. M^{me} Butler qui, depuis quelques années, s'était constituée l'avocat d'office des malheureuses mises hors la loi à l'étranger, fit partie de ce comité.

Elle aida puissamment de ses conseils et de sa bourse la jeunesse et l'inexpérience de William.

Après plus d'une réunion, il fût décidé qu'un article paraîtrait dans les journaux promettant 1,000 livres sterling à la personne qui donnerait tels renseignements qui pussent amener à la découverte de Clarisse Morton.

Le signalement de la jeune fille fût donné.

Ce ne fut pas sans de mûres réflexions

qu'on s'arrêta à cette idée de faire paraître un avis dans les journaux. C'était une arme à deux tranchants. Mais, si d'un côté, c'était avertir les coupables qu'on la recherchait, ce dont ils devaient se douter, c'était aussi intéresser un nombre considérable de personnes à cette recherche et, de plus, en faire pour ainsi dire une question nationale.

M^{me} Butler indiqua au comité un détective d'une honnêteté absolue auquel elle avait eu souvent recours. M^{me} Butler ne cacha point les difficultés d'une semblable entreprise : « Je suis de l'avis » du consul, dit-elle, la malheureuse Clarisse est cachée dans quelque oubliette » d'un mauvais lieu et ce ne sera qu'après de » longs mois de recherches que nous pourrons espérer la retrouver. »

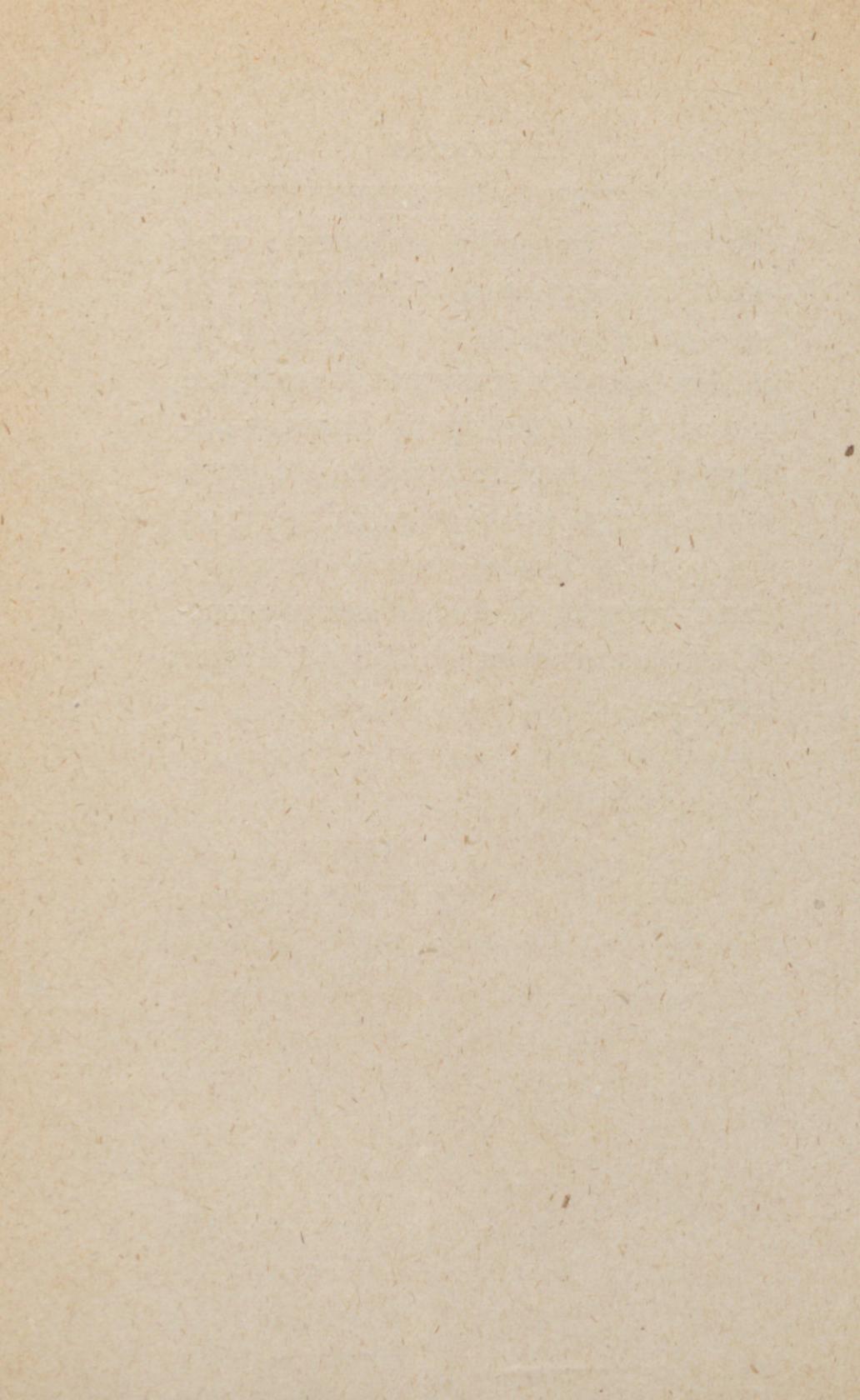
L'avis de M^{me} Butler était toujours non seulement écouté, mais prépondérant. Cette

femme extraordinaire, joignait à une élégance mondaine, les qualités les plus élevées de l'esprit et du cœur. Son jugement était d'une sûreté absolue et se montre à merveille dans la puissante logique de ses écrits qui, presque tous, ont trait à la question de la *Traite des Blanches*.

Il fut décidé que William n'irait point avec le détective. Il ne fallait pas qu'un Anglais parut dans toute cette affaire excepté au moment de la délivrance. Pour le détective, il pouvait passer à volonté pour Français ou Allemand, tant il parlait bien ces langues.

On pense s'il en coûta à William de rester inactif pendant de longs mois, alors que toutes ses pensées étaient avec celle qu'il aimait. Il lui était impossible de vaquer à une occupation quelconque, et tout ce qu'il pouvait faire était de se contenir dans les limites d'une conduite qui ne parut pas insensée.

Dormit-il tranquille une seule nuit durant ces longs mois de recherches ? Je laisse au lecteur le soin d'en juger. Toujours est-il que six mois après que sa future lui avait été enlevée, des fils blancs se mêlaient à la chevelure châtain du jeune homme. Il avait oublié ce qu'était le rire et une mortelle tristesse, relevée d'une inébranlable résolution, donnait à sa physionomie un air sinistre qu'elle était loin d'avoir jusque-là.



CHAPITRE XX

Le « détective » Dollon était une des gloires de la police la mieux faite du monde. Entré à quinze ans à « Scotland-Yard », Dollon avait, à quarante ans, — âge auquel nous faisons sa connaissance, — poursuivi, découvert et arrêté plus de criminels qu'il ne comptait d'années.

Ni grand, ni petit, mais admirablement membré, il unissait à un rare degré la force physique, l'adresse, et un flair qui tenait du prodige. Le plus petit indice lui suffisait pour reconstruire toute une série d'évènements, mais aussi il ne se décourageait jamais.

Dans les cas difficiles, il prenait les dégui-

sements les plus divers pour arriver à son but. C'est ainsi qu'un jour, chargé de découvrir un vol important de bijoux, il fit un des plus habiles pick-pockets connus et lui fit la montre avec une telle habileté que ce dernier ne s'en aperçut que quand Dollon la lui rendit en disant : « Je viens de vous » faire la montre, mais on ne se mange » pas entre loups. »

Le pick-pocket, émerveillé, et ne doutant pas de la confraternité de son voleur, lui conta quelques tours de son métier et, entre autres, son dernier vol de bijoux. C'était celui qu'il recherchait, et, une demie heure après, le vrai voleur était appréhendé au corps par le faux voleur, à sa profonde stupéfaction.

Dollon arrivé à Bruxelles, s'installa dans un luxueux appartement du quartier Léopold.

Il se donnait pour amateur de tableaux.

Tout le monde le prenait pour un Français, si facilement parlait-il cette langue.

Usant du crédit illimité qu'on lui avait donné à Londres, il se fit inscrire à plusieurs clubs. Il hantait les cafés à la mode, prenait ses repas aux restaurants les plus chers, jouait contre n'importe qui et achetait tout ce qui avait une certaine valeur en fait de tableaux.

Il ne tarda pas ainsi à faire la connaissance d'un nombre considérable de jeunes gens, dont l'unique préoccupation était le plaisir.

Jamais il ne refusait une partie fine. C'est ainsi qu'au bout de trois mois il avait fait connaissance d'un grand nombre de maisons publiques et qu'il y avait été reçu d'une façon toute particulière, grâce à l'introduction de ses amis. Mais cependant ses affaires n'avançaient pas et il lui était interdit de faire des questions qui eussent

pu éveiller des soupçons chez les jeunes gens qu'il fréquentait.

Il devait tout attendre du hasard. Un jour qu'il venait de prêter un billet de mille francs à un de ses compagnons de plaisir, la conversation roula sur les maisons de tolérance : « Tiens, fit le jeune débauché, vous qui êtes amateur, Dollon, comment se fait-il que je n'ai pas songé à vous parler d'une femme extraordinairement belle chez PANDARUS. C'est qu'elle est tout à part et personne ne peut la voir, sinon nous et nos amis. L'autre jour j'ai eu une entrevue avec elle, mais bien qu'elle m'ait éblouie je n'ai pu tirer de cette femme que des pleurs. PANDARUS m'a dit qu'elle était folle. Je crois plutôt qu'elle est là contre son gré. Mais cela ne me regarde pas. »

On pense si Dollon écouta de toutes ses oreilles sans que le moindre muscle cependant ne trahit l'intérêt qu'il apportait à cette confidence.

« Bah », répondit Dollon d'une façon insouciant, « vous parlez toujours de belles femmes. Je les trouve affreuses moi. »

— Veux-tu parier le billet de mille francs que tu m'as prêté que tu la trouveras superbe?

— Soit, fit Dollon.

— « Mais j'oublie de te dire que les initiés s'engagent au secret le plus absolu. »

— « Bien, bien », fit encore Dollon.

Je laisse aux docteurs en morale à résoudre la question de savoir si Dollon pouvait s'engager à un secret de cette nature avec l'intention de le rompre.

Toujours est-il qu'au point de vue policier il crut devoir le faire.

Dollon avait reçu les détails les plus précis sur le signalement de Clarisse de la bouche même de son adorateur. Il avait, de plus, une photographie de la jeune personne, et rien de comparable n'avait

jamais apparu aux regards expérimentés de l'agent.

Je n'aurais pas de peine à la reconnaître, se disait-il, et si c'est elle, au lieu d'un an que j'avais demandé, ce sera trois mois. Diable, ce serait réussir vite, et ces braves gens de Londres seraient-ils heureux.

Le soir de ce même jour Dollon et son introducteur se rendirent au n° 40, où déjà ils avaient, de compagnie, plusieurs fois « fait la noce », comme on dit en Belgique.

Ils furent parfaitement reçus par M. et M^{me} PANDARUS, et Dollon remarqua avec surprise que son jeune ami serrait la main de monsieur.

Mon cher PANDARUS, dit-il, vous vous rappelez cette jeune et belle Anglaise que vous m'avez fait voir, et dont je n'ai rien pu tirer que des larmes, eh bien, je vous conduis un amateur distingué, sûr et riche,

ajouta-t-il en soulignant le mot d'un clin d'œil.

Ah! quel contretemps, répondit le tenancier, elle est partie pour son pays ce matin et ne sera de retour que dans deux mois. Elle est en effet, d'une beauté hors ligne, et si monsieur veut repasser, je me ferai un plaisir de la lui exhiber, soit ici, soit dans ma maison d'Anvers. Voici, d'ailleurs son portrait, et, ce disant, le proxénète patenté montra une photographie de Clarisse qu'il lui avait soustraite.

Dollon n'eut qu'à y jeter un coup-d'œil pour se convaincre que c'était le portrait de celle qu'il cherchait.

Un anneau de la chaîne brisée se retrouvait, mais que de difficultés encore. Pourquoi cette absence de deux mois. Il ne pouvait croire que le proxénète l'eut envoyée en Angleterre comme il l'avait dit. Il y avait quelque chose d'inexplicable dans

l'invitation à repasser dans deux mois. Dollon n'oublia pas non plus la remarque qu'avait faite le tenancier d'une maison qu'il tenait à Anvers.

Prenant un air des plus désintéressés :
« Oui, cette femme est très-bien, dit-il,
» mais à propos, je compte aller à Anvers
» d'ici quelques jours, ne pourriez-vous
» me donner quelques adresses de bonnes
» maisons. » Le tenancier de répondre
» aussitôt : « Bien certainement, et faites-
» moi, je vous prie, l'honneur de visiter
» mon établissement du Riedyck, n° 200,
» vous y trouverez un choix de beautés
» sans pareilles. »

Dollon tenait certes un des bouts de ce fil conducteur qui, si souvent, l'avait mené au résultat désiré. Le soir même, il écrivait encore à William une longue lettre chiffrée, car il n'avait aucune confiance dans les postes belges. Il y disait entre autres choses :

« J'ai la certitude que Miss Morton s'est trouvée dans une mauvaise maison, 40, rue St-Laurent, mais elle n'y est plus. Dans un couple de mois je ne doute pas de la voir, car le tenancier me l'a promis. Je ne puis m'expliquer ces deux mois; mais je puis encore moins provoquer des soupçons par des questions indiscrettes.

» Le tenancier auquel j'ai été présenté par un mauvais sujet d'ici, me prend pour un excellent client et un libertin de premier ordre. Je fais des dépenses chez lui et je compte en faire de plus en plus pour lui inspirer une confiance absolue »

CHAPITRE XXI

Mais retournons à Clarisse et voyons ce qu'elle devient tandis que ses amis mettent tout en œuvre pour la retrouver.

Au bout d'un mois de réclusion, Clarisse, bien que parfaitement consciente des périls suspendus sur sa tête, reconquit assez de calme pour envisager froidement la situation.

Elle avait lu si souvent des histoires d'évasions plus difficiles que la sienne, qu'elle commença à songer sérieusement à quelque stratagème qui pût la rendre libre.

Elle avait remarqué depuis longtemps que Mimi qui venait trois fois par jour dans son boudoir pour lui apporter des

aliments, avait coutume de laisser la porte grande ouverte. C'était probablement pour renouveler l'air corrompu de la petite pièce où pas une fenêtre ne pouvait changer l'atmosphère.

Elle avait remarqué aussi que la dernière apparition de la bonne anglaise dans le courant de ce qu'elle appréciait vaguement être la journée, était toujours accompagnée des bruits d'une fête qui arrivait à son oreille tout le temps que la porte restait ouverte.

Souvent ces bruits étaient entremêlés de ceux plus bruyants encore d'une querelle et quelquefois même l'écho sourd et colère d'une lutte à outrance venait jusqu'à elle.

Elle s'était dit que, dans la confusion d'une semblable mêlée, il y avait peut-être pour elle une chance de se dérober au sort qui la menaçait.

Fille et sœur de marins, elle possédait

le sangfroid, la souplesse et la force nécessaire pour vaincre, en cas d'une résistance, la bonne qui la servait.

Mimi, la bonne, avait une trentaine d'années; elle avait commencé par être une des malheureuses esclaves qu'elle servait maintenant.

Le teint rouge, épaisse, obséquieuse vis-à-vis des clients, elle avait, malgré ses apparences de santé, le corps usé par la vie qu'elle avait menée. Elle se soutenait à force de liqueurs fortes et n'était jamais complètement sobre. Plus d'une fois elle en avait donné, surtout le soir, des preuves convaincantes à Clarisse.

Si elle parvenait donc à se rendre maîtresse de cette bonne et qu'en même temps la porte de la rue fût libre par suite d'une rixe à l'entrée, Clarisse espérait pouvoir opérer une sortie et reconquérir son indépendance.

On le voit, son plan n'était pas trop mal combiné. Il n'y en avait même pas d'autre, car gagner la bonne avait été plus d'une fois l'objet de ses vaines tentatives.

L'occasion se présenta bientôt.

Un soir, la bonne apportant un petit souper à la prisonnière, un bruit effroyable pénétra dans le boudoir. On entendit distinctement la casse des portes vitrées du corridor. Il y avait bien certainement en bas une mêlée générale.

— Qu'est-ce donc, Mimi, fit la prisonnière?

— Ce n'est rien, répondit la bonne, quelques étudiants que l'on expulse. On ne les aime pas dans notre maison. Ils font beaucoup de bruit, ne dépensent rien et éloignent les honnêtes gens. Mais soyez tranquille, ils auront une bonne leçon, et quelques-uns resteront sur le carreau.

— Ah! vraiment, fit Clarisse. Je me connais en lutte. Je vais voir ça.

Et elle s'avança vers la porte. L'étonnement de la bonne était tel, qu'elle ne sut d'abord quel parti prendre. Quand, remise, elle s'élança vers la fugitive, la porte vivement repoussée par Clarisse, déjà dehors, vint la rendre prisonnière elle-même.

Le cachot était si hermétiquement fermé que pas un cri ne put en traverser les murs et il est à présumer cependant que la bonne s'y livrait à des imprécations de toutes sortes.

Rassurée sur ce point, Clarisse se dissimula derrière la rampe de l'escalier qui conduisait au rez-de-chaussée et de là elle put dominer la scène de confusion que des becs de gaz nombreux, brûlant haut, éclairaient vivement.

Les portes, vers la rue, du vaste corridor étaient toutes grandes ouvertes.

Les étudiants massés dans le corridor,

cassaient tout ce qu'ils pouvaient, le personnel de la maison, au milieu duquel PANDARUS, repoussait les assaillants qui, lentement, perdaient du terrain et allaient être expulsés grâce à la force herculéenne de PANDARUS dont chaque coup abattait un des petits jeunes gens.

Clarisse sentit que le moment de l'énergie était venu. Elle fit une courte prière et s'élançant, légère et résolue, elle fut dans le groupe des étudiants qui s'ouvrit et se referma sur elle.

PANDARUS, en capitaine habile, avait vu à l'instant ce nouvel incident et, renversant tout sur son passage, il rattrapa la fugitive, la prit à la gorge et s'efforça de la faire rentrer.

Vingt universitaires tombèrent sur lui, dégagèrent la jeune femme et, la conduisant hors de la rue, la firent entrer, dans un café honnête, encore ouvert malgré

l'heure avancée, il était une heure du matin.

Très pâle, très digne et avec son admirable beauté qui aurait touché un tigre même, on pense que ces jeunes gens, appartenant aux meilleures familles du pays, s'empressèrent autour d'elle pour entendre ses explications.

Les étudiants, quoique atrocement débauchés, ne manquaient pas de cœur.

Ils se concertèrent et offrirent à la jeune personne de l'escorter jusqu'à un hôtel honnête où elle pût passer la nuit. Chacun donna son obole et, vêtue à la hâte d'un grand manteau qu'on voulût bien lui prêter, la jeune fille, accompagnée de quatre ou cinq jeunes gens, se mit en route pour se rendre à l'hôtel dont il était question.

Hélas ! les jeunes gens n'avaient point remarqué qu'ils étaient suivis. Ils avaient marché dix minutes à peine qu'un homme

à l'allure militaire s'approcha d'eux. Quatre vigoureux gaillards étaient à ses talons.

« Messieurs, dit d'une voix forte et » haute le nouvel arrivant, au nom de » la loi je vous somme de me livrer cette » femme, son corps ne lui appartient plus. » Je suis commissaire aux mœurs, en » voici la preuve. » En même temps ce personnage tirait de la poche de côté de son habit une médaille d'officier de police.

Les universitaires ne savaient que faire. D'un côté, ils voyaient bien que c'était un commissaire de police, et, de plus il avait avec lui de quoi faire respecter son autorité; de l'autre, la malheureuse Clarisse s'attachait à eux comme devinant quelque nouvelle infamie. Ils cherchèrent donc à calmer la jeune femme et la remirent aux mains de l'officier qui s'éloigna en leur

disant : « Soyez tranquilles, messieurs,
» après les formalités que la loi impose,
» cette femme sera demain renvoyée dans
» son pays. »

CHAPITRE XXII

Une demi-heure après, la trop malheureuse Clarisse était réintégrée dans la maison d'où elle avait si habilement pris la fuite. Les écoliers s'étaient laissés jouer par un habile proxénète.

M. PANDARUS attendait sur le seuil. Sa figure ensanglantée lui donnait un aspect féroce, et terribles furent ses regards quand ils rencontrèrent ceux de Clarisse.

Enlevée comme une plume par Madame et deux ou trois acolytes femelles, notre héroïne fut jetée dans son élégant cachot, non sans recevoir plus d'une violence de la terrible bonne : celle-ci tenait avant tout à démontrer qu'elle n'était pour rien dans l'évasion de la prisonnière.

Clarisse contient ses cris et sa douleur. Quand elle fut débarrassée de ses furies, elle eut un accès de désespoir si profond qu'il nous est permis de douter s'il en fut jamais de plus grand dans le cours de notre humanité.

Elle avait vu de près la liberté; elle avait senti un moment l'espoir, plus que l'espoir, la certitude de son salut. Son honneur était intact. Elle pouvait penser que tout ce qu'elle avait souffert n'était qu'une cruelle hallucination de son esprit égaré.

Bientôt en Angleterre, elle reverrait sa mère, ses amis, son William.

Et tout cela était de nouveau perdu. De nouveau elle était livrée à la merci d'un homme horrible dont les passions de lucre devaient encore être surexcitées par les violences dont il avait été l'objet par sa faute à elle.

Que faire? Qu'allait-elle devenir? Cette

fois encore elle se sentit perdue, mais perdue sans rémission.

A genoux, les mains jointes, le front sur sa couchette, la malheureuse passa toute la nuit en pleurs et en prières.

« Dieu du ciel, s'écria-t-elle une fois ;
» non, tu n'es pas juste et mes épreuves
» passent mes forces. »

Que Dieu lui pardonne le blasphème s'il y en a, car il se souvient des douleurs de son fils sur la croix qui, elles aussi, appelaient un reproche sur les lèvres du divin patient.

La religion seule soutenait son âme et certes elle était heureuse de croire, car quelle consolation pouvait pour elle remplacer ce sentiment personnel.

C'est ainsi que la religion, inutile dans un monde bien ordonné, devient nécessaire dans les situations possibles de notre société dégradée. C'est à la fois la faiblesse et la

grandeur de la religion de consoler, et il est permis de croire que le peuple se ferait justice lui-même des tourments de cette vie si on ne lui en faisait entrevoir une meilleure.

Le soleil était déjà haut à l'horizon quand PANDARUS pénétra dans l'appartement de Clarisse et la trouva encore prosternée. Elle entendit le bruit léger des gonds qui tournaient.

Elle se retourna : devant elle était son plus cruel ennemi. Il portait un plateau avec quelques aliments. Son air était menaçant. « Désormais, dit-il dans une sorte de langue étrange qui semblait avoir une grossière affinité avec l'Écossais, je vous servirai moi-même, ce sera plus sûr, mais vous me le payerez. » Clarisse comprit à moitié et devina le reste aux gestes de frénésie qui accompagnaient les paroles.

PANDARUS était dans une rage concen-

trée, ses traits, contractés d'ordinaire, l'étaient à les rendre effrayants, son visage portait la marque des coups qu'il avait reçus. Une boursoufflure des tissus enveloppait la hideur de deux yeux méchants et durs. Tout respirait en cet homme quelque sinistre crime, quelque vengeance atroce.

En effet, le tenancier tira tout-à-coup de sa longue redingote du matin, une canne brun-clair et polie. Ce n'était autre chose qu'un nerf de bœuf.

Mademoiselle, dit-il, avec un rire sardonique, en présence de votre conduite déplorable, je vais vous donner une leçon qui servira à plier votre indomptable volonté.

Et sans attendre de réponse, le bourreau saisit la victime par le corps, la plia comme un roseau, et se servant du nerf de la main droite, il administra à la plus innocente des femmes une correction violente et brutale.

Il ne s'arrêta que quand son bras robuste fut fatigué de frapper.

La martyre, en sang, tomba sur le tapis du parquet, privée de tout sentiment.

Ouvrant la porte, le bourreau appela sa femme.

« Femme, dit-il, je crois que je l'ai tuée.
» Mais aussi n'est-elle pas cause que j'ai
» été à moitié assommé hier par ces dam-
» nés étudiants. »

« Mon Dieu — fit la Pandarus — tu n'as
» pas la moindre prudence, mais enfin,
» le coup est fait, tâchons de nous en
» tirer. »

Le couple infâme souleva le corps ou le cadavre de Clarisse, car elle ne donnait plus signe de vie, et le déposa sur le lit. Ses plaies furent pansées. Un docteur, tout dévoué, discret comme l'exige sa profession, fut appelé. Il décida que la malheureuse n'était point tout-à-fait morte, et

qu'avec de grands soins, il y avait un espoir de guérison.

Pendant six semaines, Clarisse fut entre la vie et la mort ; pendant six semaines, un délire intense s'était emparé de son esprit. Mais la mort ne voulait pas d'elle. Heureuse si elle avait pu mourir alors pour éviter des maux plus grands que ceux auxquels elle avait été soumise jusqu'à présent.

Madame Pandarus soigna sa belle malade avec une attention et une intelligence au-dessus de tout éloge. C'est qu'elle ne prétendait nullement, disait-elle, « que la plus belle fille qu'elle eût possédée » s'en allât pour l'autre monde sans l'avoir » récompensée de ses peines et de ses débours. » Il fallait la sauver ou du moins prolonger sa vie.

CHAPITRE XXIII

L'état matériel de Clarisse semblait s'améliorer bien que l'esprit fut encore aliéné.

La Pandarus écrivit à trois de ses plus riches et de ses plus illustres clients pour leur dire qu'elle tenait à leur disposition une femme exceptionnellement belle.

Ces messieurs ne manquèrent pas à pareille invitation. Ils la trouvèrent très belle, et si la maladie avait aminci ses beaux bras, pâli ses joues et cerclé ses yeux, Clarisse n'en était que plus idéale et plus belle peut-être. Ne revenait-elle pas des portes du tombeau ou plutôt du ciel. Elle en gardait un reflet. Il fallait être en-dessous de

la bête même pour penser à mal en voyant cette sainte dans son linceuil.

Mais la débauche tue tout sentiment au cœur et les trois démons à face humaine firent des propositions à M^{me} Pandarus pour la possession de ce corps meurtri, demi-mort, demi-vivant, dont l'esprit était absent.

Le docteur fut consulté. La fièvre était moins intense, mais la malade était toujours inconsciente. Elle ne reconnaissait personne. Elle se croyait à Scalby. Elle parlait du Mont Olivier, de son pensionnat, de sa barque, elle était sur mer. Une folie douce avait succédé aux accès terribles qui menaçaient d'éteindre en elle le flambeau de la vie.

Le docteur conseilla d'agir et d'agir vite.

On débattit beaucoup avec les trois clients. Madame s'opposait à une chose aussi monstrueuse; mais l'argent qui arme

le bras de l'assassin n'aura-t-il pas raison de la morale sévère de cette honnête tenancière?

Enfin l'on fut d'accord et chacun de ces misérables, moyennant dix mille francs est déclaré l'adjudicataire heureux de cette folle qui gisait là dans un coin du salon capitonné.



CHAPITRE XXIV

Huit jours après, Clarisse renaissait doucement à la vie. Elle jeta un cri d'horreur en se retrouvant dans sa prison. Elle redevenait consciente et cessait d'être heureuse dans ses beaux rêves. Elle était sauvée. Elle ne se souvenait de rien. Elle ne savait pas combien de temps elle avait été malade. Elle ignorait surtout que le plus lâche des crimes l'avait déshonorée.

Quand nous disons déshonorée, nous blasphémons, car ceux-là seulement étaient déshonorés qui avaient commis le viol et non passûrement l'être débile qui n'en avait pas même conscience.

Clarisse était encore d'une faiblesse

excessive. Le délire la reprenait, rarement il est vrai, mais elle n'avait plus rien de terrestre dans la contenance, et l'on se serait cru en présence d'une apparition de l'autre monde. Depuis qu'elle avait recouvré ses sens, la jeune prisonnière dépérisait à vue d'œil, et M. et Madame craignirent plus que jamais qu'elle ne mourût dans leur bazar.

Ils étaient repayés, après tout, et bien considéré, il valait mieux qu'elle mourût à l'hôpital.

C'est donc dans cet état de choses que PANDARUS et sa femme, après mûre discussion, se décidèrent à conduire la jeune femme au bureau de police à l'effet de faire régulariser sa position.

Le tenancier redoutait une indiscretion possible sur la tentative d'évasion de la pensionnaire. Les étudiants pouvaient raconter la chose. Le procureur du Roi

pouvait en être informé indirectement. Bref, il fallait montrer de la prudence. Le grand point c'était que la jeune fille parut avoir consenti à son incarcération dans une maison de prostitution. (1)

A cet effet la jeune fille fut entourée de soins.

La bonne anglaise sembla entrer dans sa douleur et lui offrir des consolations. Clarisse était la confiance même. Elle crût à la sympathie de ce Judas en jupons. D'ailleurs, à quoi lui eût servi la défiance.

« Ma chère Clarisse, lui dit Mimi un
» matin, nous devons nous rendre au bu-
» reau de police. On vous interrogera.
» Vous êtes bien faible, mais je vous sou-

(1) Tous les arguments des procureurs belges se réduisent à celui-ci : « La femme a consenti à aliéner sa liberté, donc » elle peut être retenue de force. »

Et cela dans un pays où la femme mineure ne peut ni se marier, ni s'endetter, ni même passer un contrat quelconque et où la femme mariée est assimilée à la mineure!!

» tiendrai et après cette formalité néces-
» saire en Belgique on vous reconduira en
» Angleterre. Vous comprenez que vous
» ne servez en rien le but de nos maîtres,
» et ils se sont lassés de votre caractère
» indiscipliné. »

Un rayon de bonheur illumina les pleurs de l'infortunée. Elle n'en pouvait croire ses oreilles. Elle se fit répéter plusieurs fois la nouvelle par la bonne. Un doute, pourtant, se glissa dans son esprit. Elle entrevoyait vaguement une nouvelle déception. Mais tout ne valait-il pas mieux que la maison infâme qu'elle habitait.

Ce fût presque avec joie, qu'une heure après elle descendit, soutenue par Mimi, les degrés du grand escalier. On dût la porter dans la voiture qui attendait et dans laquelle étaient déjà installés PANDARUS et sa femme. Avant de prendre place, Mimi lui fit avaler un verre d'un cordial

qu'elle disait excellent pour soutenir ses forces. En effet, une sorte d'excitation fébrile s'empara de Clarisse. Elle se sentait plus forte, mais toutes ses idées dansaient dans son cerveau enflammé. La tête lui tournait.

Arrivée au bureau de police, elle vit instinctivement des policiers et des employés derrière un grand comptoir recouvert de registres et de paperasses, dans une grande pièce d'aspect sale. Clarisse dont les idées s'embrouillaient de plus en plus, remarqua confusément une grande quantité de jeunes filles.

Elle voyait PANDARUS échangeant des poignées de mains avec des officiers de police en uniforme. Elle voulut parler, la parole ne put sortir de son gosier. « Voilà une femme, » M. Lemoine, dit PANDARUS en s'adressant au commissaire en chef, qui est bien malade. Elle a, de plus, comme toutes

» les Anglaises, la mauvaise habitude de
» s'enivrer dès le matin. Elle insiste pour
» entrer dans ma maison et elle a déjà
» trouvé moyen de me voler un flacon de
» cognac. Voyez à la faire inscrire. J'ai fait
» venir une personne de confiance pour la
» traduction, » ajouta le maître fripon et
en même temps il désigna Mimi, la bonne
anglaise. »

Le commissaire répondit : « A vos ordres,
» M. PANDARUS, et dépêchons, car nous
» avons de la besogne. Il est onze heures,
» et nous avons à faire visiter ces soixante
» salopes. »

La bonne jeta un nom et un prénom, et
en un clin d'œil un procès-verbal fut dressé.

« Expliquez et faites signer, » fit Lemoine
en tendant le procès-verbal à Mimi.

Celle-ci, prenant Clarisse dans l'encoi-
gnure d'une fenêtre, lui donna une expli-
cation quelconque. Une torpeur profonde

avait succédé aux excitations d'un narcotique puissant.

Elle était absolument incapable de comprendre toute cette scène qui se jouait sous ses yeux.

Elle écouta Mimi, mais son regard fixe prouvait assez que ses facultés intellectuelles lui faisaient défaut.

Mimi ajouta elle même un nom au bas de la pièce et la rendit au consciencieux représentant de la loi avec un certificat de naissance ad hoc (1).

(1) A la Cour d'appel de Bruxelles, M. le Président interrogeant un agent des mœurs :

« Mais vous ne vous préoccupez pas de la question d'identité. »

Pas de réponse.

Tout est là dans la remarque de l'honorable président.

En Belgique où l'on pousse loin et peut-être avec raison la preuve de l'identité, on est surpris de voir avec quelle facilité plus que suspecte on a permis la débaûche de filles mineures sous le couvert d'un acte de naissance d'emprunt.

Nous retrouvons jusque dans les compte-rendus des meetings bruxellois, lors des dernières élections, une impression erronée sur ce point important.

« Victoria Queen, fit le commissaire en

Des hommes intelligents et honnêtes, tels que MM. Buls et Guillery, ont paru croire que les officiers de l'État civil anglais délivraient trop facilement des certificats de naissance.

Nous nous permettrons de répondre que ces actes peuvent s'obtenir aussi facilement en France et en Belgique, et que la faute en reste seule aux autorités chargées de contrôler l'identité du porteur de l'acte avec la personne y désignée.

Il y a ici une toute autre question d'ailleurs dont je n'ai aperçu trace, ni dans les procédures préliminaires, ni dans l'instruction publique, ni dans *la Gazette*, ce journal qui a évidemment le mieux rendu compte des procès de la *Traite des Blanches*. On peut se demander, en effet, avec raison, comment il se fait que les tenanciers et leurs agents de Londres prissent la peine de vieillir l'âge de leurs recrues au moyen de certificats d'emprunt puisque, une interprétation officielle du règlement par M. Buls, dont la bonne foi avait été surprise, et M. Lenaers, qui avait des raisons moins avouables, permettaient l'entrée de filles mineures dans les maisons.

La raison que je n'ai retrouvée nulle part, en est dans le désir des tenanciers de dépister les recherches des familles des pauvres enfants séduites.

Croit-on qu'en admettant ce point de vue ou même simplement la négligence signalée par M. le président Casier, il n'y ait pas lieu d'admettre la responsabilité de l'art. 1382 du Code civil, contre les préposés officiels qui ont commis une faute lourde !

» voyant la signature. Très bien. Faites
» passer Victoria Queen à la visite.

La bonne fit passer Clarisse dans un réduit attendant appelé dispensaire.

Un grand gentleman aux allures de médecin s'y trouvait.

Un coup d'œil lui suffit pour voir que Clarisse était profondément atteinte.

Il est inutile que je visite cette femme, dit-il à la bonne. Voici un ordre pour son entrée à l'hôpital, car elle demande des soins immédiats. Une demi-heure après, Clarisse, plus morte que vive, faisait son entrée à l'hôpital St-Pierre.

CHAPITRE XXV

Ce même jour, le lecteur s'en souvient, Dollon, le détective habile, avait réussi à découvrir la maison où, pendant trois mois, avait gémi la sublime martyre des passions humaines.

Mais hélas ! il n'y avait plus personne. La trace retrouvée n'avancait pas pour le moment les recherches.

La partie était remise, et Dollon attendait patiemment le délai de deux mois que PANDARUS lui avait indiqué comme celui du retour de la belle pensionnaire.

Dollon n'était pas sans savoir que, très souvent, les femmes de mauvais lieu sont à l'hôpital, et que les tenanciers n'avouent jamais le fait.

Il pria une dame d'une haute respectabilité d'aller s'informer aux différents hôpitaux de la ville si une demoiselle du nom de Clarisse Morton n'était pas au nombre des internes.

Il fut répondu que non. Naturellement elle y était sous le nom choisi par l'habile PANDARUS, pour dérouter les plus actives recherches.

L'administration des hospices se faisant la complice, inconsciente peut-être, de la débauche forcée et de la police complaisante! On le voit, le système est complet dans son horreur.

La charité publique au service de la maison publique.

Nous verrons plus tard les liens étroits qui existent entre les deux institutions, dont la première devrait être la plus irréprochable des fondations, dont se glorifie l'humanité, car elle représente à la fois la souffrance, la science et la pitié.

Il ne restait à Dollon qu'à attendre patiemment, et, en attendant, il faisait des dépenses princières dans l'établissement de la rue S^t-Laurent.

Il était allé à Anvers au n^o 200, Riedyck straat, et il félicita PANDARUS sur la splendeur de ses deux maisons. Il donnait même la préférence à celle d'Anvers. Il en connaissait beaucoup, mais rien n'était comparable à ce qu'il avait eu le bonheur de voir.

Il ne tarissait pas sur les plaisirs enchanteurs que PANDARUS offrait à ses clients. Bref, il avançait tous les jours, de plus en plus, dans la confiance du proxénète émérite.

Il allait jusqu'à l'aborder dans la rue et à lui offrir une partie de dominos à la « Renaissance. »

Il faisait même entendre qu'il ne serait pas éloigné de placer quelque argent dans

une entreprise commerciale aussi utile qu'agréable.

Il passa même bientôt pour un candidat concessionnaire de la ville. Il avait en effet demandé divers détails sur le mode d'obtention d'un bureau de femmes.

PANDARUS et ses collègues et amis Bowd et Overdone avaient hautement déclaré que Dollon était un homme sans préjugés, et l'argent aidant, il fut bientôt considéré comme de la maison dans deux ou trois des plus grands lupanars de la capitale belge.

« Mais vous le savez, disait-il souvent, »
» je suis l'homme le plus blasé en fait de »
» femmes qui se puisse voir. »

» Soyez tranquille, interrompait PAN- »
» DARUS, attendez le retour de la belle »
» Anglaise et vous verrez si je vous ai dit »
» vrai.

» Un vert galant m'en a offert cent mille »
» francs. »

« Dame, répliquait Dollon, ce n'est
» vraiment pas trop *si elle est ce que vous*
» *la peignez si bien.* »

« Vous verrez, vous verrez, répondait
» PANDARUS, » les yeux allumés de convoi-
tise.

Au bout de deux mois, PANDARUS un
soir, s'avança d'un air mystérieux vers
Dollon qui venait d'entrer.

« Mon cher, dit-il, la belle Anglaise sera
» dans trois jours dans ma maison d'An-
» vers, et j'ai pensé à vous. Vous serez le
» premier à la voir et, dimanche prochain,
» je me mets à votre disposition pour
» vous présenter moi-même. Êtes-vous con-
» tent? »

Dollon montra sa gratitude en faisant
une dépense extra et, rentrant chez lui, il
écrivit à William une longue lettre qui
devait le rendre à l'espoir.

CHAPITRE XXVI

Mais revenons à notre héroïne, qui est maintenant dans ce vaste et magnifique hôpital où semble que doit finir sa vie misérable.

En revenant à elle, Clarisse se vit dans une immense salle bien éclairée. D'épais barreaux lui démontraient qu'elle était encore en prison.

Une vingtaine de lits en fer, simples mais propres, étaient rangés contre les murs nus.

Quelques lits étaient occupés. De jeunes femmes se promenaient au milieu de la salle.

Clarisse, de son lit, reconnut Nana, la

jeune Française qui avait joué un rôle si funeste pour elle dans la villa du Bois. Nana n'était plus que l'ombre d'elle-même. On sentait que la mort planait sur cette jeune tête. Nana, en reconnaissant Clarisse, vint à elle et lui saisit la main : « Pardon, pardon, » fit-elle en la mouillant de ses larmes. Clarisse comprit le repentir de la pécheresse. Elle rendit ses caresses et consola l'enfant.

Un rire violent s'empara des autres femmes : fantômes dont les traits dégradés ne montraient que trop l'endurcissement du vice.

Une religieuse, à l'air triste et honnête, rappela ces malheureuses aux convenances, mais sans trop de succès.

Mais l'heure de la visite était là. Un vieux médecin, suivi d'un état-major d'élèves, d'aides et d'employés, fit son entrée.

Le docteur était un homme un peu au-

dessus de la moyenne. Ses soixante-dix ans ne l'empêchaient pas de se tenir droit, et sa robuste carrure et son air jovial montraient qu'il avait été bon docteur pour lui-même.

Ses traits moqueurs contrastaient avec le blanc parfait de sa chevelure abondante. Sa voix était rauque et désagréable. Au surplus, il jouissait d'une très grande, sinon légitime réputation dans le traitement des tristes maladies qui sont le fruit amer de la débauche. Comme tous les grands docteurs, il avait varié plus d'une fois dans sa doctrine, et à force de traiter ce genre tout spécial de maladie, le brave docteur avait contracté lui-même une singulière monomanie : celle de voir partout sa maladie préférée. A son cours aux étudiants, il disait : « Il n'y a qu'une maladie, Messieurs, c'est celle que je représente : la syphilis. Mais d'ailleurs, mon

» art est si grand que je la guéris complè-
» tement. »

On le voit, le vieux praticien n'en était pas à la modestie, et d'ailleurs, il était fermement convaincu de ses méthodes curatives et à un élève qui doutait, il aurait volontiers inoculé le mal pour le plaisir, en le guérissant, de montrer le triomphe de sa doctrine.

Ajoutons que le bon homme avait le plus profond dédain pour une pitié quelconque vis-à-vis d'un malade. Pour lui tous les malades, que dis-je, l'humanité entière était un objet d'expérience, de dissection.

Erreur commune des médecins aux idées étroites, de ne voir que leur science seule, au lieu de la coordonner à toutes les autres sciences physiques et morales dont elle n'est qu'une infime partie, quoique la plus belle peut-être.

Le médecin, s'il n'est un vaste génie,

aura toujours cette tendance funeste qui, même dans la société, en fait un être à part.

Tiens, une nouvelle malade, dit le médecin dont nous venons de retracer le portrait, en avançant vers le lit de Clarisse.

« Elle est belle, » fit-il en fixant son monocle avec une certaine coquetterie et en promenant son regard éteint sur la malade et sur l'inscription placée au-dessus du lit.

« Victoria Queen, de la rue St-Laurent, » une Anglaise, sans doute. Sœur Anne, » veuillez la déshabiller que nous puissions » la visiter des pieds à la tête, et vous, » caporal, aidez la sœur, » dit-il en s'adressant à un dragon féminin qu'il avait baptisé de ce sobriquet vulgaire.

Pendant que le docteur poursuivait sa visite aux autres malades, la religieuse, s'adressant doucement à Clarisse, lui

enleva adroitement ses vêtements de nuit et ne s'aperçut que Clarisse était évanouie que quand le docteur revenant à ce lit, lui en fit la remarque.

« Tant mieux, dit-il, car ces Anglaises »
» sont toujours prêtes à crier *shocking*. »

Il vit avec étonnement les traces des blessures nombreuses dont ce beau corps était couvert.

Mais le digne Esculape n'était pas homme à s'étonner longtemps pour si peu.

« Messieurs, dit-il en s'adressant à son »
» nombreux entourage. Voici une preuve »
» de plus de la vérité de mon enseignement »
» scientifique. Cette femme a contracté une »
» maladie affreuse qui remonte à plus de »
» six mois. Vous en voyez encore les traces. »
» Ces épanchements sanguins sont dus à »
» la déglobulisation du sang. On dirait de »
» la flagellation. C'est un cas pathologique »
» extraordinaire. Je tâcherai de retenir ce

» sujet une couple d'années. Il sera inté-
» ressant de voir les progrès du mal, jus-
» qu'à ce que mort s'ensuive. »

Et promenant les doigts sur ce qu'il prenait pour des tâches ecchymotiques, il reprit :

« Je reconnais l'induration, ce signe pa-
» thognomonique de la maladie. C'est
» effrayant. Heureusement que notre sys-
» tème et nos précautions administratives
» ont rendu impossible à cette misérable
» de contaminer toute la ville. Ces Anglais
» devraient bien garder leurs malades chez
» eux, ou sinon les bons vieux ne pourront
» plus s'amuser. »

Sur ces derniers mots, qui montrent le but et l'objet des systèmes continentaux, l'illustre docteur fit respirer quelques sels à la pauvre Clarisse, qui ne revint à elle que pour se voir l'objet de vingt regards.

Elle ramena vivement ses couvertures à elle et fondit en larmes.

« Toutes comme ça, ces Anglaises », fit en s'éloignant le médecin : « Plus vicieuses » que le vice et jouant à la pudeur. Il y a » de l'hystérie là-dessous. »

On le voit, il avait du flair, ce docteur belge. Il ne se doutait guère qu'il venait d'outrager la plus pure des créatures, et que les Cours d'assises, dans les contrées civilisées, s'occupent plus ou moins d'aussi futiles vétilles, selon lui.

Il est difficile de dire ce que dût endurer la malheureuse. Il semblait que plus elle avançait dans la vie et plus elle enfonçait dans la boue. L'adversité grossissait autour d'elle. Les souffrances n'étaient rien à côté des tortures morales qu'elle avait à subir.

« Si je suis malade, » — disait-elle à la religieuse, qui comprenait un peu l'anglais,

« qu'on laisse à ma famille le soin de me guérir. »

Tous les jours c'était une humiliation nouvelle. Ses prières, ses cris, rien n'y faisait.

Tout lui était refusé.

Demandait-elle à écrire. On lui riait au nez.

Elle parvint cependant à faire deux lettres au crayon, dont l'une était adressée à William et l'autre à sa mère.

Mais malgré la promesse qu'on lui avait faite, elles n'arrivèrent jamais à destination.

Naturellement les lettres peuvent s'égarer (1) et il est difficile de rendre quelqu'un responsable.

(1) On m'affirme ce fait assez piquant : un gentleman fait jeter à la poste, par un homme sûr, une lettre contenant une plainte contre une tenancière, à M. le Procureur général.

La plainte n'arriva jamais. Le cabinet noir existe-t-il et aurait-il le pas sur le plus élevé des magistrats de la poursuite publique ?

Voici ces deux lettres dont l'envoi eut évité à notre chère compatriote les malheurs qui lui étaient encore réservés.

Nous devons de les avoir encore, au jeune et digne magistrat instructeur, dont la mission a été de s'occuper des nombreux abus relatifs à l'administration des hospices.

Elles montrent mieux que nous ne le pourrions, le cœur excellent qui a cessé de battre et qui était fait pour aimer.

Quand elles ont été remises aux destinataires elles ont fait verser bien des larmes,

Il est plus sage de supposer que la lettre-plainte a été égarée. Pour rehausser le piquant de l'aventure, l'expéditeur fut vertement tancé par le substitut de service pour *avoir confié (!)* un document si important à la poste.

Il fit même comprendre au plaignant qu'il doutait de sa véracité, mais il se garda bien de l'admettre sur sa demande à la preuve du fait d'avoir posté la lettre, peut-être parce que cette preuve eut pu provoquer de singulières révélations sur la prétendue inviolabilité belge du secret des lettres.

car l'auteur n'était plus et ce qu'elles renferment pouvait à peine s'exprimer de vive voix.

CHAPITRE XXVII

Lettre de Clarisse Morton à William Stuart :

« Hôpital Saint-Pierre, novembre 1861.

« Accours, viens, car ta Clarisse est en péril. Mais hélas, ces lignes atteindront-elles celui que j'aime ? Je le sais, tu n'as pas besoin de me le dire, que tu volerais au secours de ta bien-aimée, mais la méchanceté des hommes nous sépare bien plus sûrement que les portes les plus solides ne pourraient le faire.

« Et puis-je encore m'appeler ta Clarisse ? Non, celle que tu as connue, n'est plus. Celle qui t'écrit est indigne de l'amour d'un honnête homme.

« Mais comment te dire l'horrible vérité. Comment te faire comprendre et mon abaissement profond et ma dégradation en même temps que ma fidélité la plus complète à ton amour, à tes vœux.

« Et c'est là que justement est ma grande douleur, c'est qu'en t'aimant encore je ne puis cependant plus être à toi.

« J'ai vu le spectre d'*Hamlet* qui ne laisse d'un homme qu'une indicible folie. Ou plutôt j'ai vu ce qu'il est défendu à une femme honnête de voir : le spectre de mes sœurs déchues. J'ai vu la mort, j'ai vu la tombe, mes yeux frappés de l'horrible vision ne peuvent plus voir ceux qu'animent la vertu en ce monde. Pour moi la vie est éteinte ; je ne suis plus de cette terre ou plutôt j'y suis coupable non devant le trône de l'Éternel, mais devant la raison la plus froide de l'homme le plus généreux. Il y a des abîmes dont on ne revient plus.

« Et quand tu sauras que ta malheureuse fiancée habite sous le même toit que les dernières et les plus misérables des pécheresses, j'entendrai de ma prison tes cris d'alarme, de rage et de fureur.

« Eh quoi, je ne pourrai donc de mon lit d'hôpital secouer cette chape infâme qui me rive à l'ignominie.

« Et quoi, ces docteurs impudiques m'outragent tous les jours, et à mes cris et à mes supplications, je n'ai pour toute réponse que leur mépris et leur dédain. Pour eux je suis folle. Et ne le suis-je pas en vérité !

« Viens, accours, et surtout frappe, ô mon William, c'est ma voix, c'est la voix d'une chrétienne qui t'en supplie. Vengeance ! Vengeance pour celle qui n'est plus qu'une ombre sans force et sans pouvoir.

« Vengeance contre ceux qui n'ont rien épargné. Vengeance qui est la justice du Très-Haut lui-même, car ils ont dépassé tous les crimes, ils ont tué plus que mon corps, plus que mon âme même, ils ont tué mon amour ou plutôt ils le font

impossible, car mon amour ne peut mourir. En me frappant, ils t'ont frappé ; en me vengeant, tu te vengeras toi-même.

« Et la coupe si remplie n'est pas pleine encore. Et de nouveaux malheurs planent sur ma tête. On ne saurait me laisser rendre mon âme à Dieu sans troubler mes derniers instants.

« Ma situation est au dernier degré de l'échelle sociale. Elle est horrible au-delà de ce que tu peux concevoir ; elle est sans remède, je lutte en vain contre un ensemble de faits écrasants qui donnent raison à mes tortureurs, car ils seraient réellement trop infâmes s'ils savaient ce qu'ils font.

« O Christ, dois-je leur pardonner.

« Mais qu'au moins ils me laissent partir.

« Ou encore qu'ils me laissent mourir.

« Mais non ! par le plus vil des raffinements, d'une cruauté qui ne se lassera jamais, j'ai à subir tous les jours le contact odieux de l'entremetteuse qui vient lutter avec la mort pour rattraper sa proie.

« Au lieu du prêtre saint, au lieu de la mère bien-aimée, des caresses des sœurs, mes derniers moments sur ce grabat de la misère et de l'infamie ont pour compagnes le rictus infernal d'une bande de démons et les paroles impures de la maîtresse d'un mauvais lieu.

« Oh non, c'est trop.

« Oh rêve de ma jeunesse, oh mon enfance si pure, oh tendres amis, cher et doux pays que dans un moment d'égarément j'ai quitté, que ne m'êtes-vous tous rendus.

« Je le sens, je vais dans un monde meilleur, adieu Wil-

liam. Oublie les horreurs de mon agonie ; mais pense à tes sœurs tous les jours trompées ; pense aux victimes, comme moi, des passions humaines. Prie Dieu pour moi.

» Ta CLARISSE. »

Lettre de Clarisse Morton à sa mère :

« Hôpital St-Pierre, décembre 1861.

« Ma chère Mère,

« Je renais à la vie après avoir été sur les confins de la mort, et cependant mon sort est plus à plaindre cent fois que si ta fille avait pu s'éteindre dans l'oubli au lieu d'avoir à se souvenir.

« Ne me crois pas égoïste, ma chère et tendre mère ; c'est que tu ne sais pas où l'excès de la douleur peut conduire une âme dévoyée.

« Bien que j'eusse pris la douce habitude de confier à tes oreilles, les plus secrètes de mes pensées, je ne sais, si je puis déceimment découvrir le voile qui couvre les cruelles infamies qui sont désormais les compagnes de ma triste vie.

« Et n'est-il pas cruel tout d'abord d'hésiter à confier mes peines à celle qui, dès mon berceau, a senti les pulsations les plus légères de mon cœur, les émotions les plus douces de mon être.

« Hélas, que mes secrets ne se bornent-ils à ceux que je partageais avec toi, quand rougissante, je cachais ma tête mutine dans ton sein pour t'avouer mon amour pour William.

« Mais ne profanons pas une chose si sainte au milieu des hontes présentes.

« Parler d'amour quand on en voit tous les jours la plus avilissante moquerie, c'est impossible.

« Et cependant, mère chérie, si je tarde tant à te faire la confidente de mes malheurs, c'est parce que je sais que tu en partageras les souffrances, mais ton inquiétude doit avoir été la plus cruelle de toutes les peines pour ton cœur maternel.

« Il m'était impossible de le faire avant, et ces lignes mêmes, je doute qu'elles te parviennent.

« J'eusse voulu que William pût me délivrer avant même que tu n'éprouvasses le choc que ces lignes apporteront à ton âme.

« Mais hélas, mes lettres ne sont point parvenues, et la malheureuse abandonnée du monde n'a même pas le droit de communiquer sa peine.

« Je te dirai tout, car je sens que ma vie ne tient qu'à un souffle. Mais avant de commencer ce récit, dis-moi, mère, dis-le moi sincèrement que tu ne doutes pas de ta fille. Car, s'il est une consolation pour moi, c'est qu'au milieu des horreurs qui m'entourent, des mépris et des violences des hommes, il me reste l'estime de ma mère.

« D'une salle d'hôpital de filles perdues, sur la tombe mouvante des flôts américains qui recouvrent mon père, je jure que je n'ai point failli.

« Dieu lui-même, ce grand juge infailible, peut scruter ma vie, mes pensées. Elles sont restées dignes de lui et ce

serait blasphémer si près de la mort que d'essayer de t'abuser par un odieux mensonge.

« Le seul aveu que j'ai à te faire, c'est d'avoir devant mes yeux le spectacle de la dégradation de la femme. Je vis au milieu de la corruption la plus profonde qu'il t'est impossible de comprendre même, et dont la vue seule a suffi pour me conduire au tombeau.

« La femme sans la pudeur est-elle encore femme ?

« Non, j'aime mieux croire que ces malheureuses sont folles, d'incurable folie.

« Comment je suis tombé dans cette fange profonde, je ne le puis encore comprendre.

« Mais il est certain que je suis retenue de force dans cet hôpital et que je l'étais dans la maison mal famée qui était ma demeure. Malgré ma faiblesse, j'ai mis tout en œuvre pour faire comprendre à ces docteurs sans pitié, que je n'étais ici que par suite d'une erreur.

« Tous les jours, on outrage en moi la pudeur de la femme : et mes protestations n'amènent que des rires et l'expression du mépris.

« Quand j'étais forte assez pour me lever, j'essayais de gagner la porte : on me frappa.

« La religieuse qui nous soigne et qui comprend un peu d'anglais me traite de folle.

« Et la honteuse procureuse qui vient me troubler jusque sur mon lit de douleur, me fait pressentir que j'aurai à retourner dans sa maison infâme.

« Un homme qui se disait de la police est venu derniè-

rement. Il m'a longuement interrogée par l'intermédiaire d'un collègue sachant quelque peu l'anglais.

« Ces êtres grossiers m'ont abreuvée des plus horribles épithètes et ont voulu m'arracher l'aveu des fautes qu'ils inventent. Ils ont été jusqu'à me dire que l'on me rendrait à la liberté, si je déclarais que j'avais été une fille dissolue dans mon pays.

« J'aurais dû avouer que j'avais pris un faux nom pour obtenir ce qu'ils appellent la faveur d'entrer dans une maison de filles perdues.

« Je ne puis comprendre le but de ces atroces agents de l'autorité. Leur mépris de la femme est absolu, et en s'en allant, ils avaient soin d'insulter et de frapper quelques petites filles.

« J'ai appris avec une peine que je m'étonne de pouvoir ressentir pour le malheur d'autrui, que l'hôpital contient une douzaine de nos compatriotes qui toutes ont été trompées comme moi.

« Chère mère, tranquillise-toi par cette pensée que bientôt ta Clarisse aura rejoint son père où nous t'attendrons.

» CLARISSE. »

CHAPITRE XXVIII

Clarisse assistait à des scènes hideuses dans l'asile de la pitié, comme on appelle l'hôpital S^t-Pierre dans les banquets d'apparat de ces messieurs les commissaires et administrateurs, tous grassement payés pour y faire la besogne que nous voyons.

Ses compagnes semblaient insatiables de honte, et l'obsénité la plus révoltante était de règle dans cette salle ignoble où le malheur avait conduit Clarisse. Elle apprit là des choses dont elle n'avait pas même l'idée et c'est avec raison qu'un écrivain français a pu dire qu'une maison publique est chaste, en regard d'une salle de filles perdues à l'hôpital.

Mettez-y la femme la plus pure du monde, disait un docteur honnête, et en quinze jours elle sera corrompue.

Et c'est là qu'on avait placé de force notre infortunée héroïne. C'est là que pour plus de sûreté, Mimi, la bonne de PANDARUS, venait deux fois par semaine lui offrir d'hypocrites consolations et l'assurance de son prochain retour en Angleterre.

Tout conspirait à perdre la malheureuse et à river plus fortement les liens infâmes qui l'asservissaient. Elle devait être d'un métal bien pur, cette âme étonnante, pour résister à tant d'ennemis conjurés. Sa tête devait être bien solide pour ne pas éclater de douleur et de folie. Mais les hommes qui ont permis qu'une jeune et intéressante personne dût endurer tant de maux sont eux-mêmes bien coupables. Ils ne ressentiront que trop à cette lecture, le châtement d'avoir fait d'un asile chari-

table (1) une prison, une chambre de torture, et une succursale des maisons de débauche.

(1) Voir la déposition de Adeline Tanner devant le Lord Maire de Londres.

Un conseiller municipal de Paris, M. Yves Guyot, nous écrit, qu'ayant voulu visiter le service des vénériennes, il en avait été empêché par le chef de service lui-même.

Il proteste dans sa lettre contre une exclusion aussi bizarre qu'impolie.

A Paris, on ne s'aviserait j'amaïis d'empêcher, dit-il, un membre de la municipalité de Londres ou de Bruxelles de visiter les salles d'hôpital où leurs études peuvent les conduire.

M. Yves Guyot, dans la même lettre, nous parle de l'accueil bienveillant qu'a reçu auprès de l'éminent docteur H. Guillery, son idée de substituer à l'incarcération des femmes dans les hôpitaux, la dissémination de dispensaires libres et gratuits pour le public dans les divers quartiers de la cité.

Il nous parle aussi de l'idée émise dans un entretien par M. Janson. L'illustre jurisconsulte et orateur, préconisait l'idée de défendre la vente des vins et liqueurs dans les maisons publiques.

Cette excellente mesure a depuis fait l'objet d'une circulaire de la *Société belge contre la prostitution*, adressée aux conseils communaux de toutes les villes belges, sur la proposition du docteur Boëns, de Charleroi.

Bien que désespérée jusqu'au fond du cœur, la charmante victime se remettait, physiquement parlant.

L'illustre docteur ne manqua pas de s'en attribuer tout le mérite.

Elle ne devait pas cependant sortir de cet hôpital honteux sans assister à une des scènes les plus tristes qui se puisse voir : une mort à l'hôpital.

La jeune Nana dépérissait à vue d'œil. Sentant sa fin prochaine, elle fit prier Clarisse, par la religieuse, de se rendre au chevet de son lit.

Notre héroïne s'empressa de condescendre à ce vœu d'une moribonde. Les jolis traits de l'enfant s'étaient tuméfiés à faire peur. Elle appelait un prêtre, car elle avait reçu une éducation religieuse. Mais il n'y avait pas de prêtre à avoir pour elle. Elle n'était pas assez riche pour cela. Il est vrai qu'elle avait un ange à côté d'elle, un

ange de pardon qui consolait ses derniers moments.

Clarisse reçut son dernier soufle.

Elle ferma les yeux elle-même, et resta longtemps immobile, recueillie dans ces pensées vagues et grandes que fait naître la mort. Rien ne troublait ce silence solennel ; les femmes de mauvaise vie avaient cessé, devant la grandeur de la scène, leurs rires hébétés.

Elles se tenaient à l'écart, respectant ce cadavre, alors qu'elles n'avaient pu respecter l'enfant, qui, hier encore, était leur compagne.

Un aide survint, on eût dit un boucher à son tablier couvert de sang, à sa figure rubiconde et enflammée.

Il vint droit au cadavre : Ah ! dit-il, voilà de la chair de carabins, et ouvrant la bouche de la pauvre Nana : Diable, les belles dents, et avec une prodigieuse habi-

leté, ce dentiste de la mort en fit sauter une dizaine des plus belles.

Les cheveux noirs comme l'ébène furent ensuite coupés en une minute par une main expérimentée. Cette tête, ainsi profanée, était méconnaissable.

Clarisse, qui avait ressenti une tristesse profonde à la mort de Nana, tremblait maintenant de tous ses membres à cette violation funèbre par ce vampire grossier.

« Eh ! eh ! on t'en fera autant, fit le bou-
» cher. » et de ses doigts tout sanglants de sa triste besogne il ouvrit la bouche de Clarisse.

« Horreur, s'écria Clarisse, au meurtre, et elle tomba inanimée dans les bras de la religieuse pendant que l'aide-médecin, chargé du cadavre, se retirait en ricanant(1).

(1) A l'hôpital St-Jean, les abus sont plus criants encore, et l'on a trouvé moyen de faire vivre en commun des enfants de 7 à 15 ans avec les prostituées malades. Les corruptions précoces qui en résultent sont fréquentes et mériteraient toute la sévérité d'une magistrature moins égarée.

Il y avait deux mois que l'héroïne de cette histoire gisait là, dans cet hôpital peu hospitalier, quand le docteur déclara gravement que sa méthode unique avait réussi à guérir un des cas les plus invétérés de syphilis au troisième degré qu'il eût vu dans le cours de cinquante années de pratique.

Il donna, en conséquence, l'ordre de relâcher Victoria Queen.

Il paraît que l'éminent docteur fit de cette cure merveilleuse l'objet d'un mémoire étendu à l'Académie (belge, bien entendu), dont lui même, en qualité de président, était le plus bel ornement.

Les phénomènes nouveaux qu'il avait observés lui firent changer pour la quatrième fois sa méthode de traitement des maladies contagieuses.

Il ne parlait de rien moins que d'inoculer le mal à tous les Bruxellois indistinctement,

sûr qu'il était de les guérir efficacement et de les préserver d'une doublure. « Ils pour-
» raient alors s'amuser à cœur joie. »

Le brave président ne voyait que cela dans le problème de la prostitution.

En tous cas, son mémoire envoyé à toutes les cours de l'Europe lui valut quelques décorations qui manquaient encore à sa gloire, ainsi qu'une promotion dans l'ordre de son pays.

Un banquet célébra ce succès sans précédents.

CHAPITRE XXIX

Le lendemain, dimanche, Clarisse, accompagnée d'un agent de la police des mœurs et de Mimi quitta l'hôpital en voiture. Elle était d'une faiblesse excessive et pouvait à peine se tenir debout.

« Il est inutile, dit-elle à la bonne, d'essayer de me renfermer à nouveau dans la maison que j'ai habitée. Je me jetterai plutôt par la portière.

» Mais nous allons au chemin de fer, au contraire, répondit l'artificieuse créature, et c'est par ordre, dit-elle en indiquant le policier. »

On arriva, en effet, à une vaste gare, dont le bruit et la confusion rassurèrent un

peu Clarisse. Elle se disait qu'elle était sûre de trouver là une protection en cas de violence.

Elle se trouva encore plus rassurée quand elle se trouva installée avec sa compagne dans un élégant coupé de chemin de fer. Elle espéra que ses persécuteurs s'étaient relâchés de leur poursuite acharnée. Mimi la confirma dans cette idée en lui disant qu'elle était chargée par M. PANDARUS de la remettre à bord d'un steamer pour Londres.

C'est ainsi qu'on arriva à Anvers. Une voiture peu marquante qu'on eut pu prendre pour un fiacre ordinaire, se mêlait aux nombreuses voitures publiques qui attendaient toujours les arrivées d'express de Bruxelles.

Un imperceptible signe se fit entre Mimi et le cocher. Tiens, fit la rusée coquine, nous n'avons que le temps d'attraper le

bateau ou sinon nous devons attendre jusqu'à demain.

Vite alors s'écria Clarisse, et les deux femmes se jetèrent dans le soi-disant fiacre. La voiture partit au triple galop, brûlant le pavé des rues étroites de l'antique cité et en un demi quart d'heure, elle s'arrêta devant une vieille et haute maison surplombant une rue étroite et sombre au bout de laquelle on voyait vaguement une eau barbotante et quelques mats de navire.

Vite Clarisse, fit la bonne. Nous sommes rendus. Le bateau est à quai. Notre héroïne, en sautant de voiture, tomba dans les bras de trois robustes matrones, de ce type que Jordaens a affectionné dans plus d'une de ses toiles naturalistes.

Avant que, saisie d'effroi, la jeune fille n'eût eu le temps d'ouvrir la bouche pour crier, la porte épaisse de la maison retombait sur elle, et Clarisse était de nouveau

prisonnière, ou plutôt, elle n'avait jamais cessé de l'être.

La pauvre femme fût incontinent conduite, ou plutôt portée, au premier étage à son appartement qui était point par point le même réduit luxueux que celui qu'elle avait dû habiter à Bruxelles; même capitonnage aux quatre murs, même glace au plafond, même tapis au parquet, même porte hermétiquement close, même couchette, même guéridon, même gaz remplaçant les fenêtres absentes, mêmes dimensions. Bref, elle pouvait se croire à Bruxelles; elle n'était même pas sûre qu'elle n'y fut et que le train ne l'eût ramenée à son point de départ. L'illusion était complète.

Elle n'avait, d'ailleurs pas le moindre doute sur le caractère de l'endroit où elle se trouvait.

Six mois d'épreuves continues avaient éclairé son intelligence sur ces tristes bas-fonds des sociétés modernes.

CHAPITRE XXX

Il pouvait être le milieu du jour quand Clarisse se trouva pour la seconde fois dans un élégant cachot d'infamie, livrée aux angoisses les plus cruelles et à l'incertitude absolue.

Que ne suis-je morte comme Nana, se disait-elle, car vraiment, je commence à croire que jamais plus je ne sortirai du pouvoir infernal de mes implacables ennemis. Je comprends ce qu'ils demandent de moi, mais je ne pourrai me résoudre à oublier ce que je me dois à moi-même, à ma famille, à mon William.

Non, plutôt la mort.

Elle finissait tristement ces amères

réflexions, quand la porte, tournant doucement sur ses gonds montra à ses yeux étonnés, PANDARUS accompagné de la bonne et d'un étranger qui pouvait avoir une quarantaine d'années.

Il suffit dit l'étranger à PANDARUS : cette femme est en effet admirable et je vous prie de me la réserver pour ce soir. Je viendrai le plus tôt que je pourrai, et saluant, Dollon se retira, laissant PANDARUS ravi d'avoir réussi à satisfaire un aussi riche et difficile client.

Maintenant ma petite chatte, dit-il à Clarisse par l'intermédiaire de la bonne anglaise, il sagit d'être docile aux désirs de ce monsieur qui reviendra ce soir.

Sinon, dit-il en tirant son nerf de bœuf encore tout couvert de sang, on refera connaissance.

Clarisse trembla des pieds à la tête en contemplant l'instrument de son supplice.

D'ailleurs, ajouta PANDARUS en guise de p eroraison, si vous r esistez   cet homme, un peu de chloroforme sous le nez et je vous livre, endormie,   tous mes amis. Un crime de plus ou de moins, ce n'est pas  a qui m'arr ete. Ou bien on vous m elera quelque poison   votre manger. Mais Mimi vous expliquera mieux que moi nos infail- libles moyens de mettre   la raison des petites sottes comme vous.

En effet, les deux femmes seules, Mimi expliqua les divers moyens employ es par les prox en etes pour vaincre des r esistances plus longues.

« Vous m eme, Miss Morton, sous l'em-
» pire d'une drogue enivrante, vous avez
» sign e, l'autre jour d'un faux nom une
» pi e officielle. Vous rappelez-vous ce
» cordial que je vous ai offert sur le seuil
» de la porte en quittant la rue St-Lau-
» rent? »

« Misérable, » fit Clarisse en s'avancant menaçante vers elle. Mais ses forces la trahirent. Elle retomba inerte sur le divan. Un nouvel horizon de crimes venait terroriser son esprit déjà abimé de souffrances.

Elle se rappela l'étrange scène du bureau de police, où elle cherchait en vain à crier et où elle sentait ses idées s'entrechoquer.

Elle s'expliqua ce qui était resté inexplicable pour elle. Mimi ne parla pas d'autres scènes, plus criminelles encore : ce n'était pas par pitié, mais elle eût eu peur de voir tomber morte l'innocente jeune fille en lui dévoilant jusqu'où avait été le crime contre elle.

« Inutile de me menacer, dit-elle, je ne suis que l'instrument. J'ai comme vous, été trompée et vendue, mais soyez en certaine, vous ne pouvez échapper à votre sort, et, si par bonheur vous échappiez de cette maison, la justice de ce pays vous condam-

nerait à dix ans de prison pour avoir commis un faux. Vous êtes une faussaire, Clarisse, ne l'oubliez pas.

» Soumettez vous donc, ce soir, il s'agit de 20,000 francs pour PANDARUS, et peut être ensuite vous laissera-t-on partir. »

Et ce disant, Mimi ouvrit doucement la porte pour sortir.

Retrouvant une énergie factice, affolée par les révélations de l'impitoyable mégère, Clarisse s'accrocha à la porte entr'ouverte en criant au meurtre, mais toutes les précautions étaient prises cette fois, et un jeune homme puissamment bâti, apparût sur le seuil : d'un vigoureux soufflet il éten-dit la malheureuse sur le parquet capitonné de son boudoir et ferma soigneusement la porte.

Clarisse comprit que tout était perdu ; à moins d'un miracle, son honneur devait sombrer : ainsi la blanche colombe se sent

serrée dans la dégoûtante étreinte du sinistre vautour.

Elle pria longtemps, demandant à Dieu la mort, comme une grâce ineffable. Bien qu'épuisée de fatigue et de faim, elle ne touchait pas aux aliments qu'on lui avait apportées.

Des idées étranges lui passaient par la tête. Elle comprenait que plus rien n'arrêterait les criminels coquins aux mains desquels elle était tombée.

Une fois encore la porte s'ouvrit : la bonne parût, laissant derrière elle en pleine vue, le jeune athlète qui l'avait si rudement frappée.

Vous n'êtes pas raisonnable, fit la bonne, mangez donc ou votre sort sera pis encore que je ne vous l'ai dit, vous ou votre cadavre, ajouta la furie, vous nous appartenez. Clarisse ne répondit pas.

Elle resta à genoux. Elle continua à

prier ; des larmes amères coulaient pures et abondantes de ses beaux yeux.

La torture morale devait être intense, et jamais peut-être créature humaine n'en avait enduré de plus atroce : cette prière dura six heures.

Pendant six heures, à genoux, anéantie, elle avait repassé dans son esprit ses jeunes années.

Elle revoyait sa mère qu'elle adorait et dont elle était adorée, son père qu'elle voulait suivre dans son dernier et fatal voyage ; (heureuse inspiration, pensait-elle), ses frères bravant les fureurs des flots, moins redoutables que celles des hommes, son William à jamais perdu.

Comme on le dit des derniers moments qui précèdent la fin de l'être humain, tout son passé lui apparût à la fois dans ses moindres détails et dans cette confession d'elle même à elle même, elle ne vit rien,

absolument rien qui pût excuser les horribles tourments de son état présent.

Elle se dit que les décrets de la Providence sont impénétrables.

Clarisse était à bout. Cette enfant de dix-sept ans ne pouvait plus résister à l'amoncellement des malheurs qui l'assailaient depuis une demi année.

Elle se sentait vaincue, non pas par le vice, mais par la nature même dont les ressources, après tout, épuisées, ne lui donnaient plus les forces de résistance suffisantes.

Elle cessait presque de sentir l'horreur de sa position. Ce n'était plus le délire qui la saisissait, c'était le vide absolu. Les ressorts étaient brisés. La proie était prête : le lâche débauché pouvait venir ; il ne trouverait plus qu'un corps à peine animé d'un souffle et que l'intelligence avait déserté. Après le viol de la folle, le viol de la mourante.

Clarisse était perdue, Clarisse la fille de l'héroïque marin, la fiancée du noble William.

La porte tourna sur ses gonds une troisième fois. Clarisse se releva.

Un regard à la glace du plafond lui révéla à elle-même l'excès de sa douleur. Sa blonde chevelure était devenue blanche comme neige. Un homme entra. C'était le même qu'elle avait aperçu déjà.

Clarisse s'assit sur le bord de sa couchette. Elle se crut perdue.

Elle était sauvée!

CHAPITRE XXXI

William avait reçu la lettre si pleine d'espoir de son habile détective. Il ne se contenta pas de joie et télégraphia immédiatement la bonne nouvelle à la pauvre mère et aux frères, qui, ayant terminé leur premier voyage, revenaient par une faveur spéciale dans la patrie, avec le grade de cadets de marine.

Alfred et Georges vinrent immédiatement rejoindre William à Londres. On tint conseil et bien qu'il ne résulta pas de la lettre de Dollon une certitude absolue de trouver Clarisse à Anvers, il fut résolu que l'on partirait le samedi soir pour arriver le dimanche à deux heures de relevée.

On se rappelle que Dollon, répétant les

paroles de PANDARUS, avait indiqué ce jour comme celui de l'arrivée de Clarisse à Anvers.

Il eût été difficile de voir réunis trois jeunes gens mieux faits pour la lutte que nos trois voyageurs. Les deux frères de Clarisse, hâlés par le soleil des tropiques montraient, sous leur costume de marin, des formes d'athlète, digne de la Grèce antique. William, de quelques années leur aîné, avait cette formidable carrure et cette taille élancée qui est l'apanage des Anglo-Saxons dans leur jeunesse en attendant qu'ils acquièrent une solidité plus massive aux dépens de la souplesse.

William ajoutait à ces avantages physiques une qualité suprême dans une lutte à mort : le sangfroid.

Cette qualité, plus encore que notre supériorité physique, nous a rendu les maîtres du monde.

Ajoutons que la sainteté du but triplait les forces des nobles jeunes gens, dont chacun aurait donné sa vie pour retrouver Clarisse,

William, Alfred et Georges étaient de plus armés jusqu'aux dents : les revolvers en poche, les coutelas à la ceinture.

Ils n'auraient pas daigné s'en servir pour eux mêmes, en quelques circonstance que ce fût. Mais comme dernier moyen d'enlever une femme aimée à des bandits patentés, ils n'hésiteraient pas; ils ne devaient pas hésiter.

D'ailleurs, il était probable qu'ils seraient eux-mêmes attaqués par leurs redoutables adversaires, dont le moindre scrupule était un coup de revolver ou un coup de couteau. Ils n'avaient pas la moindre illusion à ce sujet, car les lettres nombreuses de Dollon, avaient mis fidèlement en relief le caractère et les mœurs

criminelles des tenanciers et de leurs satellites.

Dans les conversations fréquentes que William avait eues avec M^{me} Butler, le jeune homme était parvenu à comprendre plus ou moins les idées du continent sur la police et les mœurs.

Cette dame avait été jusqu'à lui confier une lettre pour les marins anglais qui, dédaigneux des grossiers plaisirs du Riedyck, quartier de la ville d'Anvers abandonné à la prostitution, préfèrent passer leurs soirées dans un vaste club appelé *La Société des amis des Matelots* et y lire les journaux anglais et les revues mis à leur disposition.

Dans cette lettre, M^{me} Butler si connue des marins de tous les ports d'Angleterre et de l'étranger, exhortait les membres de ce club à prêter main forte à William dans la plus noble des entreprises.

Il avait été longuement question de la

manière dont on procéderait. Irait-on d'abord chez le magistrat? Madame Butler et William étaient tous les deux convaincus de l'inutilité de la mesure. Elle leur apparaissait même comme un danger, car une police complaisante pouvait avertir PANDARUS du danger qui le menaçait, de l'enlèvement que l'on méditait. Les faits étaient trop nombreux malheureusement au passif de la police belge en général pour que William put même s'arrêter à cette idée. Son voyage à Bruxellès lui avait donné la mesure de ce que vaut la protection des autorités et les vues exprimées dans les lettres de Dollon étaient absolument les mêmes.

Il fut donc résolu que l'on s'en remettrait à soi-même du soin d'arracher l'infortunée Clarisse des mains des corsaires de terre ferme qui la retenaient.

Il était deux heures juste quand le ma-

gnifique steamer Baron Osy, capitaine Verbiest abordait le quai en rade d'Anvers, le dimanche 31 décembre 1861. La journée était froide, et le temps clair donnait du relief à cet admirable panorama de l'Escaut sillonné d'embarcation, dominé par la vieille et imposante cathédrale à la tour sans rivale. Les immenses bassins, surmontés d'une forêt de mâts se montraient aux yeux des voyageurs comme un témoignage de la richesse de cet emporium du continent.

Les vieux et nombreux clochers flamands découpaient l'horizon et les citadelles puissantes, lions immobiles, semblaient jalousement garder la travailleuse cité. De l'autre côté, en face, s'étendait l'immense jardin des Flandres plus nivellé que le fleuve lui-même.

O Anvers, patrie de Rubens et de Van Dyck, à la fois la Venise et la Florence du

Nord, sœur de nos reines de l'Océan, plus illustre toi seule par tes enfants, que tant de royaumes tout entiers, pourquoi souiller ta gloire si pure, par le spectacle immonde de tes *musicos* infâmes.

Dollon exact comme le sont les gens habitués aux grandes villes était là sur le quai, attendant que le pont jeté sur le navire permit aux passagers de débarquer.

William Stuart et les Morton furent les premiers à terre.

« Les frères de Clarisse, Monsieur Dollon, fit William, en les présentant. Vous pouvez parler. Ils connaissent votre dévouement et ils brûlent comme moi de sauver ou de venger leur malheureuse sœur. »

« Clarisse est à Anvers, répondit Dollon, il y a une demi-heure que je l'ai quittée. »

Et minutieusement le détective expliqua aux jeunes gens les difficultés bien réelles

de l'entreprise. D'un coup d'œil il avait jugé de la disposition des lieux, au n° 200, rue du Riedyck, de la situation du boudoir-cachot, et avec une merveilleuse clarté il fit comprendre à William et aux Morton jusqu'au dernier détail.

Il avait plus d'une fois visité ce n° 200, et l'on peut dire qu'il pouvait se diriger dans les dédales de cette vieille et somptueuse maison comme il l'aurait fait s'il en eût été le propriétaire. Pas un point ne fut oublié dans cette description graphique qui devenait la base même de leurs opérations : ni le vigoureux geolier de garde à l'extérieur du boudoir capitonné, ni les coupe-jarrets éparpillés dans les coins sombres du rez-de-chaussée, ni M. PANDARUS un peu partout, ni les quarante femmes, habitantes forcées du mauvais lieu, ni les bonnes plus terribles quelquefois dans une lutte que les hommes eux-mêmes,

Il expliqua tout, ne cachant rien de la sombre vérité. Il sentait qu'il avait devant lui des hommes, et que le plus sûr moyen pour eux de conserver une chance de salut dans cette périlleuse aventure, c'était de bien connaître les dangers auxquels ils avaient à faire face.

Ils leur fit envisager la presque certitude d'une lutte dans la rue contre deux ou trois cents proxénètes tous hommes forts et cruels.

Enfin la police, probablement, prendrait le parti des tenanciers. Ce fût avec peine qu'on put persuader à William d'attendre jusque tard dans la soirée pour exécuter le coup de main projeté.

Il était cependant essentiel au succès, qu'il eût lieu à l'heure du carnaval tous les jours renouvelé du Riedyck. Le tapage et le désordre favoriseraient l'évasion.

D'ailleurs, dit Dollon, dès sept heures, je

serai au côté de Clarisse, et connaissant comme je le connais, le cachot où elle est enfermée, je défie vingt hommes d'y entrer, et il montra une paire de redoutables révolvers de Birmigham.

« Allez, dit William au détective, sur
» vous repose tout mon espoir. Et à onze
» heures je serai au n° 200 avec mes
» marins. »

Dollon répondit :

« A onze heures donc, Clarisse au bras, je sortirai de l'étroite porte du cachot où elle est enfermée.

« Comme signal, un coup de révolver, »
» l'heure, celle du carillon de Notre-Dame. »

Et pendant que les trois jeunes gens se firent conduire au club des matelots, Dollon se dirigea à pas pressés vers le Riedyck où il arriva à l'heure fixée par PANDARUS.

« Allez là haut, lui dit PANDARUS tout »
» content de le voir fidèle au rendez-vous,

» je pense que vous trouverez la petite
» sauvage raisonnable ; voici la clef, » et
PANDARUS, lui parlant à l'oreille, fit quelque
discrète communication à son faux client,
en vue de rehausser probablement la mar-
chandise dont l'honnête commerçant lui
faisait livraison.

« Parfait, » se hâta de répondre, en
souriant, le détective. Il sonnait 7 heures
quand, comme nous l'avons dit, Dollon
entraîna dans le boudoir où Clarisse avait si
longtemps prolongé sa prière.

Clarisse s'était levée lentement, car elle
était à genoux, et à la vue de l'étranger
elle alla s'asseoir sur le divan-couchette.

Dollon, ayant fermé la porte avec soin,
examina rapidement la malheureuse Cla-
risse ; en un coup d'œil il vit le changement
qui s'était opéré en elle depuis le milieu du
jour. Il eut peur d'arriver trop tard, et cet
homme qui, vingt fois avait vu la mort de

près sans pâlir, trembla d'émotion, ce fut d'une voix aussi douce que celle d'une femme qu'il dit à la jeune fille :

« Miss Morton, pas un geste, pas un
» cri entendez-vous, car les lambris peu-
» vent avoir des oreilles et des yeux, et
» en voyant l'étonnement de la captive, il
» ajouta : Il y a cinq mois que je vous
» cherche, William est à Anvers ainsi que
» vos frères. Dans quelques heures vous
» serez libre, ou nous serons morts. »

Clarisse allait oublier les recommandations du détective de rester calme.

« Au nom du ciel, de la prudence » lui dit Dollon en s'approchant. Voici les lettres de William s'il vous reste un doute sur mon rôle; voici avec quelques mots votre photographie qu'il me remit il y à cinq mois.

Clarisse n'eût qu'à jeter les yeux sur ces lettres. Elle comprit tout. Des larmes tom-

bèrent abondantes sur sa figure pâlie ; c'étaient des larmes de bonheur. Mon Dieu, merci, dit-elle. Et elle invita Dollon à s'asseoir à ses côtés.

Dans cette grande partie qu'il jouait, l'habile détective ne voulait rien laisser au hasard.

Il se pouvait qu'un œil soupçonneux surveillât la scène, bien que la vérité nous force à dire que PANDARUS n'en avait pas même l'idée, tant le détective avait su gagner sa confiance.

« Il se peut qu'on nous écoute, parlons bas, dit Dollon ; il se peut qu'on nous regarde, pardonnez-moi de jouer le rôle d'un amoureux. » Et, en effet, aux yeux d'un espion il aurait pu passer comme tel.

« J'ai songé à tout, dit-il ensuite en tirant quelques victuailles des larges poches de son manteau, et, avant que je ne commence mon récit de tout ce qui s'est passé

depuis votre départ, je demande que vous répariez des forces dont vous aurez besoin plus tard.

» Je tiens aussi à vous rassurer complètement ajouta-t-il. Voici un revolver pour vous, et il le passa à Clarisse, et j'en ai deux sur moi. Quoi qu'il arrive, nous ne resterons pas aux mains de nos ennemis. »

Ce n'est qu'après ces explications qui rappelaient le caractère éminemment pratique de l'intelligent policier et qui ne contribuèrent pas peu, d'ailleurs, à rassurer complètement l'infortunée prisonnière, ce n'est qu'après ces explications, disons-nous, que Dollon, à voix basse, raconta les efforts, les tentatives inutiles, les chagrins de ceux qui, dequis cinq mois, n'avait eu qu'une pensée : retrouver Clarisse.

De temps en temps, pendant ce long récit entrecoupé des larmes et des inter-

ruptions de sa belle interlocutrice, le détective se jetait à genoux à ses pieds, et cette longue entrevue, si pleine de périls, et dont l'issue même était incertaine, offrait ce côté comique qui, rarement, manque de se mêler aux plus grands évènements de la vie. Clarisse remercia le brave et digne agent de son active intervention.

« Monsieur, dit-elle, en lui offrant la
» main, vous êtes la première figure loyale
» que je voie depuis six mois que j'ai touché
» le sol belge. Il serait trop long et trop
» fatigant maintenant de vous raconter
» mes malheurs. Vous pouvez les deviner
» en regardant mes cheveux blanchis et
» mes traits flétris. Qu'il me suffise de
» vous dire que, depuis le vil marchand
» d'âmes qui me détient, jusqu'aux officiers
» de police, je n'ai trouvé que trahison,
» déception, lâcheté et brutalité.

» Mais je le jure, dit-elle en serrant son

» revolver contre son sein, je ne tom-
» berai plus vivante entre les mains de mes
» ennemis.

« Fille et sœur de marins, je retrouve
» enfin mes forces. »

« Bravo, fit doucement Dollon, mais calmez-vous. Il est onze heures moins un quart, dit-il, en consultant pour la centième fois son chronomètre. Vos frères sont dans la maison et William est à l'étage. Soixante marins n'attendent qu'un signal. Encore un quart d'heure et j'ouvre cette porte de la mort ou de la délivrance. »

Clarisse envoya une prière au Tout-Puissant pour ses amis qui risquaient leur vie pour elle, et, chrétienne jusqu'au bout, elle demanda à Dieu d'épargner le sang même de ses ennemis.

CHAPITRE XXXII

William, Alfred et Georges s'étaient fait conduire au club des matelots près de l'ancienne Maison hanséatique. La lettre de M^{me} Butler fut remise à l'instant au président. Une centaine de marins aux allures un peu lourdes, mais solides comme du roc, étaient installés dans trois vastes salles simples, confortables et bien chauffées.

Dans un des salons, un silence presque complet régnait. On y lisait les nouvelles de la grande patrie. Le *Times*, le *Télégraph*, le *Daily news* et le *Standard*, passaient par les mains calleuses de ces travailleurs de la mer. Dans le second on causait en fumant la pipe de terre et en dégustant

l'île du pays natal. Dans le troisième, enfin, un marin plus expérimenté donnait une instruction élémentaire à une troupe de novices. Ce salon était plein et c'était plaisir de suivre les yeux de l'auditoire attachés aux démonstrations que le professeur improvisé traçait à la craie sur le tableau noir du fond.

« Mes amis, cria d'une voix de Stentor le président, véritable image du dieu Neptune. Mes amis, j'ai une communication » importante à vous faire. » Les occupants des trois salons se massèrent dans celui dont la voix partait, et le président lut d'un ton simple la lettre de M^{me} Butler. D'unanimes applaudissements accueillirent la lecture de cette noble épître. « Maintenant, veuillez écouter M. William Stuart, le porteur de la lettre que je viens de vous lire. »

William, sans prétentions, calmement,

raconta le cruel et terrible sort de sa future emprisonnée dans une maison publique.

On a tort sur le continent de croire que le caractère anglais ne soit pas enthousiaste, mais il ne l'est que là où la situation le comporte.

Des cris d'indignation retentirent de toutes parts quand William termina ce triste récit religieusement écouté.

Le cœur du peuple était touché : et le peuple c'est la justice et la force.

Tous ces hommes, dans la grande acception du mot, jurèrent de délivrer la femme retenue prisonnière.

Il fut résolu que soixante matelots appartenant à un même navire en rade, seraient mis directement sous le commandement de William et des Morton.

Le restant, formerait une sorte de réserve chargé, en cas de besoin, de recruter indis-

tinctement tous les marins anglais du port d'Anvers.

Les faits et gestes de tous convenus, les courageux enfants de l'Océan s'avancèrent par troupes vers le Riedyck.

C'était un beau spectacle de voir ces faces anoblies par le travail uni à la conduite. La santé débordait sur leurs fiers visages.

Les yeux habitués aux longs regards semblaient regretter la mer.

L'intelligence, la force, l'énergie et la franchise étaient les caractères distinctifs de cette compagnie d'élite : véritable image de ce que devrait être la société, en place de cette bourgeoisie cafuteuse, accapareuse qui en est la maîtresse.

Avons nous dit qu'il était dix heures quand William, les deux Morton et leurs amis abordèrent le Canal aux Harengs.

CHAPITRE XXXIII

Fair is flemish Bruges; let her country boast
Her strength, her wealth, her site of ancient days;
But Antwerp rising on the mighty scheldt,
Calls forth a sweeter, though ignoble praise.

(Lord Byron in the low countries.)

La veille du jour de l'an est une fête partout et spécialement sur le continent. Le lecteur se rappellera que nous étions au 31 décembre 1861.

L'animation était extrême dans le quartier maritime. Il est composé de quatre ou cinq rues étroites et courtes se coupant à angles droits, cernés d'un côté par les eaux dormantes de vieux bassins ou canaux, de l'autre par un fort cordon de police chargé

de repousser les femmes qui eussent eu la prétention d'en franchir les limites. Les maisons énormes en hauteur semblent former voûte sur le promeneur égaré. Leurs pignons à front de rue donnent un cachet spécial à leur vétusté. Assez calme le jour, le soir et la nuit la folie y prend ses ébats.

Chaque maison, sans exception aucune, est un lieu infâme. Du crépuscule à l'aube, une musique stridente sort de cent salles à la fois ; partout dans les musicos on danse, on s'agite.

Les rues sont pleines de femmes tapageuses, aux toilettes indécentes, aux couleurs éclatantes.

La voie publique est une extension du lupanar.

Au fond des corridors noirs on voit les salons étincelants. Ils sont bondés de monde. De ci, de là, un commerçant à la figure placide ; il à l'air de supputer ce que

peuvent avoir coûté ces glaces, cette dorure, ces peintures, ces tables, ces grottes et ces fontaines.

C'est qu'en effet, la dépense pour farder le vice a dû être énorme. Mais quel capital bien placé.

Là ce sont des capitaines de navire. Pas un ne voudrait avoir passé par Anvers sans avoir visité ce coin si célèbre dans le monde maritime. C'est une fascination à laquelle on ne résiste pas. Là bas ce sont des troupes de matelots. Ils reviennent d'un voyage au long cours. Du train dont ils vont, en peu de temps, la paie de l'année qu'ils viennent de toucher passera dans les poches complaisantes des habiles exploiters des passions humaines. Là bas, plus loin, vous voyez un spectacle plus triste encore et qui prouve, sinon la démoralisation profonde de la bourgeoisie anversoise du XIX^e siècle, du moins le manque absolu

du beau moral chez elle : c'est une jeune épouse au bras de son mari, qui passe de l'église au mauvais lieu. Le mari, de bonne foi, explique à sa moitié les beautés de ces réceptacles du vice. Il la promène dans les salons luxueux dans les chambres à coucher de parade où chaque regard rencontre une obscénité révoltante.

Triste effet, sans doute, d'une religion décrépite, mais que penser des lois soi-disant protectrices de la pudeur qui, tous les jours, publiquement sont enfreintes avec impunité au profit des abjects agents patentés de la cité anversoise.

Avant dans la nuit, quand cet étrange carnaval s'anime, que les hommes sont pris de boisson, le quartier devient dangereux, l'atmosphère est comme chargée d'une vapeur de corruption qui grise et distille les appétits féroces et bas de l'âme humaine; cette corruption remonte loin dans les

siècles, et au sensualisme flamand vient se mêler la bigote dissolution de l'Espagnol. En dessous de la vierge immaculée, enchâssée dans l'encoignure d'une maison mal famée, se ballade la fille de joie.

Le pavement gras suinte le crime, et le crime se lit dans ces hautes murailles qui blessent la vue. La couleur blafarde de l'eau fait frissonner : ce hideux déversoir de l'Escaut ne rend pas ses cadavres, car ce vaste tapis-franc du Riedyck est plein de périls, et tous les jours, on peut le dire, le long coutelas du marin bronzé d'Italie, s'essaye contre le revolver rapide du Yankee. Chaque jour compte un meurtre de plus. Chaque jour, une femme tombe sanglante, elle ira finir à l'hôpital : qu'importe que son heure soit avancée de bien peu, sans doute. N'est-elle pas hors la loi, et le jeune matelot, frappé mortellement, n'est-il pas un misérable étranger, indigne de la pro-

tection d'un pays civilisé. Ou plutôt ce vaste coupe-gorge n'a-t-il pas sa raison d'être, celle de faire la fortune de cent marchands d'amour.

C'est là dans cet amas de fange et de sang que se trouvait enfermée la plus aimable des créatures; c'est là dans ce quartier où toutes les *lois divines et humaines* (1) sont foulées aux pied, que nos braves marins entrèrent en plusieurs groupes.

Il eût été difficile, nous le répétons, de trouver sur la surface du globe un choix d'hommes plus redoutables que cette petite armée d'enfants de la mer, d'autant plus redoutables que ces hommes de fer s'étaient accoutumés à une vie sobre et régulière. L'alcoolisme, cet écueil du marin comme du soldat, n'avait point de fidèles parmi eux. Le dur travail avait trempé les mus-

(1) Expression de M. Hanssens, député de Liège.

cles de ces fils d'une race puissante ; l'habitude du danger les laissaient tranquilles devant lui et leur caractère distinctif, comme celui de leurs compatriotes, était l'énergie froide.

C'est à de vrais hommes qu'était confié le soin de sauver Clarisse et de contenir la horde terrible des criminels patentés que l'édilité flamande couvre de ses faveurs.

CHAPITRE XXXIV

William, Alfred et Georges, suivi d'une vingtaine d'hommes entrèrent au n° 200. C'était le principal établissement de l'ignoble quartier. Il était conduit (1) dans le style bruxellois et une forte porte se ferma sur les marins qui venaient d'y pénétrer, tandis que le restant se disséminait dans la rue prêt au premier appel.

(1) Au Riedyck, certaines maisons sont des prisons de femmes qu'elles ne quittent jamais, d'autres permettent à leurs pensionnaires de se promener dans les rues, proprement dites du Riedyck, et la *police* se charge de repousser à l'intérieur d'un cercle infranchissable les malheureuses qui seraient tentées de s'en aller.

La police remplit le rôle des bloodhounds à Cuba : elle chasse au gibier humain.

Le dégoût était visible sur les faces hâlées des matelots à la vue des malheureuses déjà ivres qui s'efforçaient de rire par ordre. Il était bien difficile à William de cacher sa répulsion, mais Alfred sentit le danger de la montrer trop ouvertement : « Allons, mes enfants, de la gaieté que diable, et du champagne. Bravo, clamèrent vingt voix rauques et avinés de femmes. Bravo, mon beau midshipman, et, en un instant, *nolens volens*, chaque marin eut sa belle.

Le mot magique de champagne avait produit son effet. Il y avait là perché entre les hommes, dans des costumes extravagants, des femmes de tout âge, de toute couleur, de tout climat, depuis la fillette nègre, enlevée à la côte tropicale, aux cheveux crépus, jusqu'à la blonde enfant du Nord, aux yeux bleus.

L'Abysinienne, grande et élancée, à la

peau plus noire que l'encre, lançait des regards mystérieux de ses yeux doux comme ceux de la gazelle en montrant des dents éblouissantes dans sa figure classique.

A côté d'elle se trouvait l'Écossaise, aux cheveux rouges, blanche comme le lait, rêveuse, comme les filles de son pays. Comment cette enfant avait-elle trouvé le chemin d'Anvers.

Et puis les opulentes et fauves flamandes communes, belles, ivres et sensuelles.

Mais l'heure s'avance et William pour qui chaque minute était une pensée à sa Clarisse prend la première venue sous le bras et par un effort suprême de volonté feignant la gaieté, il gagne avec elle le premier étage. Il passe à travers le long corridor. Il reconnaît à la description de Dollon la chambre secrète où est enfermée sa bien aimée car un jeune vaurien à l'encolure de taureau y fait bonne garde.

Il s'arrête, l'émotion gagne cette âme si forte : l'émotion de la rage s'entend.

Un grognement de boule dogue et un juron s'échappent des lèvres du gardien fidèle qui flaire un péril.

Les deux hommes se regardent, onze heures sonnent en vibrations basses et puissantes à la vieille cathédrale.

Derrière le coupe-jarret une porte s'ouvre comme mue par un ressort.

« Clarisse ! »

« William ! »

Et oubliant tout, les amants sont dans les bras l'un de l'autre.

Dollon, prompt comme l'éclair, toujours à la hauteur des circonstances, parce que, toujours il a pensé à l'éventualité possible, s'élançe sur le gardien. Là, lui dit-il, le revolver sous le nez, et il pousse le valet de bordel dans le boudoir dont il referme la porte sur lui.

Cette première opération habilement exécutée, le détective empoigna la femme qui accompagnait William et qui restait clouée au sol comme pétrifiée et l'envoya rejoindre dans le boudoir son premier occupant, non sans quelque résistance et quelques cris.

Ces cris n'échappèrent point à l'oreille perspicace de PANDARUS. Montant doucement pour s'enquérir de la cause de ces cris, si habituels d'ailleurs ; quelle ne fût pas sa surprise de rencontrer au milieu de l'escalier, Dollon, suivi de Clarisse au bras d'un gentleman.

PANDARUS était d'une force colossale, mais il avait le désavantage de la position, et il ne s'attendait certes pas à une attaque.

Avant qu'il n'ait eu le temps de revenir de sa surprise, notre détective, en boxeur accompli, l'étendit d'un seul coup au bas de l'escalier où il alla rouler.

A moi, mes copins, hurla PANDARUS.

A moi, mes boys, cria d'une voix retentissante le détective, en même temps qu'il lâchait la détente d'un énorme revolver dont le son éclatant domina le tumulte qui commençait.

En une minute, vingt coupe-jarrets furent sur pied. On aurait dit qu'ils sortaient de dessous terre. Mais les bras puissants de vingt matelots serraient à la gorge ces héros de boudoir, ces soldats de la débauche, forts sans doute, mais plus lâches encore.

La confusion et le bruit étaient maintenant au comble dans le corridor et la grande salle du rez-de-chaussée où les marins s'étaient rendus les maîtres de la place. Les femmes jetaient des cris perçants.

Alfred tenait en respect PANDARUS sans armes. Ordonnez qu'on ouvre la porte de la rue, fit-il comprendre au proxénète, ou je vous brûle la cervelle.

La porte d'ailleurs s'ébranlait sous les coups répétés des assaillants qui avaient parfaitement entendu la détonation.

Au moment où PANDARUS, sous l'effroi de la menace, allait ordonner l'ouverture, la porte tomba, et un flot humain pénétra dans la maison, c'étaient des amis du Club.

Clarisse, le revolver au point, à côté de son amant, fut placée au centre de la petite troupe.

En regardant leur belle compatriote, les nobles marins poussèrent un formidable hurrah et jurèrent de la sauver ou de mourir pour elle.

Lentement, prudemment, s'ébranla la troupe anglaise. Elle fut augmentée dans la rue de tous ceux qui n'avaient pû entrer et une centaine d'hommes déterminés se trouvaient là, au fond du Riedyck, le canal au dos, bloqués en front par plus de deux cents coupe-jarrets déjà au courant de la

situation et prêts à faire *respecter leurs droits* sur les femmes confiées à leurs soins.

Là, devant eux, au premier rang étaient ces lutteurs fameux dans les foires; ces hommes canons, ces jongleurs de casinos, ces clowns de cirques, tous gens qui ont une affinité singulière avec les prostitutionnaires en général.

Là se trouvaient Régnier, le champion du Midi; Caro, effrayant, d'aspect hideux; Kleber, d'Amsterdam; Boulanger, l'hercule parisien; Vander Elst, le lutteur masqué; le grand Louis, échappé de Cayenne, et d'autres membres de cette noble profession.

PANDARUS et ses valets étaient venus grossir cette troupe par des chemins à eux connus.

Presque au premier rang de cette cohorte impure se trouvait Sullecarter, qui venait de livrer deux malheureuses Anglaises.

Il excitait les fiers à bras, car il craignait pour son commerce le succès d'une tentative d'évasion.

PANDARUS était, bravement, venu se mettre au premier rang.

Au milieu des cris des femmes, de l'immense clameur de la populace qui s'assemble, friande de batailles, des interpellations des marins et des bourgeois qui sortent en hâte des maisons, des cris des tenanciers s'excitant eux-mêmes, le moment fût solennel quand les premiers rangs des troupes se rapprochèrent.

« Halte », cria Sullecarter en anglais.

« Vous n'avez pas le droit de passer. »

Les marins continuèrent d'avancer.

Régnier commença les voies de fait. Il avait devant lui un marin colossal taillé dans le granit. Il se jeta sur lui avec la furie de la panthère. Le marin se secoua et, empoignant le téméraire lutteur, il le

lança comme une catapulte au-dessus des cinq premières files.

« Hurrah! pour Jack », crièrent d'une voix les marins à la vue de cet exploit homérique, tandis que le champion du Midi gisait étendu, à moitié mort, sur le froid pavement qui l'avait reçu.

Les Anglais s'avancèrent prenant cette fois l'initiative de l'attaque, et une épouvantable mêlée s'engageait au premier rang.

Si les lutteurs avaient pour eux tous les stratagèmes de l'art, les marins eux avaient l'habitude de manier des engins d'un poids écrasant, de plus ils connaissaient tous la boxe nationale. Plus d'un renouvela l'exploit de Jack. Jack lui-même, sur l'indication de William, avait fini par s'emparer de Sullecarter et se servait de ce misérable comme d'une hâche pour frapper sur les autres épouvantés.

Il avait été décidé de ne se servir d'armes

qu'à la dernière extrémité, et Jack avait comme on le voit, habilement remplacé le sabre d'abordage.

Sullecartes jetait des cris perçants. Les proxénètes étaient maintenant haletants sous la puissante étreinte des marins. Ils étaient pour la plupart hors de combat, et les rangs qui suivaient ne résistaient que mollement à l'avance continue de la colonne.

Celle-ci avait atteint le coin d'une rue qui menait à quai de navire.

La police ! la police ! cria la foule, et elle écarta ses rangs serrés.

Vive la police ! crièrent les tenanciers qui voyaient encore là un espoir.

Dollon s'avança au-devant du commissaire en chef de police suivi d'une soixantaine d'agents en uniforme.

« Monsieur, fit le commissaire, les femmes
« n'ont pas le droit de sortir du quartier,

» Vous allez me livrer cette fille, cause de
» tout ce désordre. »

« Jamais, » fut la seule réponse de Dollon.

Le commissaire, homme de bon sens, était loin d'être rassuré sur l'issue d'une lutte avec des hommes armés jusqu'aux dents, et dont l'aspect ne révélait que trop l'inébranlable fermeté.

« Monsieur, dit-il à Dollon, en vue
» d'éviter l'effusion du sang, veuillez me
» remettre cette femme. Elle ne retournera
» pas dans la maison d'où elle sort.

Le détective interpella William et Clarisse qui s'étaient approchés.

« Jamais, répondit Clarisse, je ne me
» rendrai vivante à des misérables. »

« Et c'est mon avis aussi, » fit Dollon en communiquant la réponse au commissaire de police.

Et il ordonna à ses matelots d'avancer,

car il craignait des renforts, et chaque minute était précieuse.

Les policiers, poussés, se reculèrent en dégainant; les marins tirèrent leurs coutelas.

A ce moment une effroyable poussée se fit. Une immense colonne de marins de toutes nations, écartant tout sur son passage vint prendre part à la lutte ou plutôt la rendit inutile.

Le commissaire se retira avec ses agents sans être inquiété, et la petite troupe de Dollon, suivie de deux mille marins enthousiastes et d'une foule innombrable gagna rapidement la place S^{te} Walburge et le quai de l'Escaut.

Le steamer *City of London*, capitaine Peacock, mouillait en rade, chargé et prêt à partir, attendant que les hommes revinssent à bord.

Le capitaine qui connaissait l'état des

choses et approuvait la résolution de délivrer une femme injustement retenue envoya à un signal convenu une barque qui amena Clarisse et une dizaine de marins à bord.

La charmante héroïne de cette véridique histoire était sauvée et quand la barque revint vers le quai pour reprendre une partie d'hommes, de longs cris d'enthousiasme saluèrent l'assurance du succès.

Dollon pressait l'embarquement de ces gens, quand le bruit accéléré et cadencé comme de fantassins au pas de course se fit entendre à ses oreilles exercées. Il comprit que tout n'était pas fini. En effet, un régiment de ligne s'avançait rapidement vers le quai où se trouvaient encore la plupart des marins qui avaient pris part à la mêlée.

Dollon s'avança vers le commandant :
Monsieur, dit-il, l'objet des poursuites

de M. le commissaire est hors de ses atteintes. C'est une femme qui a été séquestrée pendant six mois contre son gré dans une maison publique. Voici ses deux frères. « Quelle horreur », fit le commandant, et il n'eut qu'à regarder les nobles et loyales figures des deux marins pour se convaincre de la vérité de l'assertion du détective.

M. le commissaire, ajouta-il en se tournant vers lui, l'armée Belge n'est pas faite pour soutenir les tenanciers de maisons. Et le commandant ordonna demi tour à ses hommes et s'éloigna de ces braves gens qui venaient d'accomplir une grande et difficile action.

CHAPITRE XXXV

Quatre mois après ces scènes émouvantes, au fond du Yorkshire, à Scalby, dans l'élégante et modeste villa que nous connaissons, se trouvaient réunis autour du lit de Clarisse, sa mère M^{me} Morton, ses deux frères, ses deux jeunes sœurs, William, un médecin et Dollon, qui, par le dévouement qu'il avait montré, s'était créé des titres précieux à la reconnaissance de l'excellente famille.

Clarisse se mourait; ni la tendresse d'une mère adorable, ni les caresses de ses jeunes sœurs, anges sur la terre, ni l'affection profonde de ses frères, ni l'amour de son William cent fois exprimé, n'avait pu arrê-

ter la marche lente d'une maladie qui défait tous les efforts de la science.

De son lit, par la fenêtre entr'ouverte, elle aspirait l'air embaumé du mois de mai, elle voyait au loin, dans la transparence de l'air, l'Océan germanique au pied du mont Olivier. La nature entière souriait, les oiseaux jouaient dans les lilas fleuris, les blanches colombes venaient saluer leur jeune maîtresse, étonnées de ne l'avoir vue dans la cour. Clarisse aussi souriait comme pour consoler les êtres chers qui l'entouraient et qui avaient peine à retenir leurs larmes.

C'est qu'aussi il était désolant de ne l'avoir sauvée que pour la perdre à jamais, au moment où elle touchait à son dix-huitième printemps.

Depuis quatre mois, chaque jour avait marquée l'affaiblissement progressif de la belle malade. Le corps était sain, les som-

mités de l'art avaient en vain cherché la nature de son mal.

Le docteur Nevins, de Liverpool, écrivait de Scalby, le 1^{er} mai à M^{me} Butler :

« Plus j'étudie le caractère étrange de cette maladie, plus je m'aperçois que la science est impuissante à la guérir. Clarisse est blessée à l'âme. Sa pudeur de femme ne peut supporter le souvenir des horreurs qu'elle a vues. C'est un ange sur la terre qui va s'envoler. Elle ne passera probablement pas la journée. »

Le docteur Nevins avait bien diagnostiqué.

Ce digne médecin n'avait pas borné le rôle de la médecine à l'administration de quelques poisons. Il avait profondément étudié l'humanité elle-même, et il avait joint à la connaissance la plus étendue de son art, la compréhension de la nature élevée de l'homme.

Philosophe autant que médecin, il eût, du premier coup-d'œil, reconnu une victime dans notre héroïne gisant à l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles.

Aujourd'hui, il reconnaissait avec effroi le caractère tout moral de la maladie de son intéressante cliente.

Oui, au milieu de l'affection des siens, le souvenir tuait Clarisse plus sûrement que le venin du Cobra.

C'est qu'il y a des choses que l'œil humain ne peut voir sans recevoir la mort. Et à dix-sept ans et demi, la méchanceté des hommes, la lâcheté des autorités avaient forcé une femme chaste à plonger son regard dans le cloaque immonde des sales débauches.

Clarisse se réveillait d'un assoupissement plein d'épouvante. Ses yeux égarés tournaient autour de la chambre virginale; elle se rassurait doucement et encore craintive, enlaçait de ses bras sa mère bien-aimée comme pour se convaincre elle-même des illusions de son rêve affreux.

Car elle venait de revoir Nana mou-

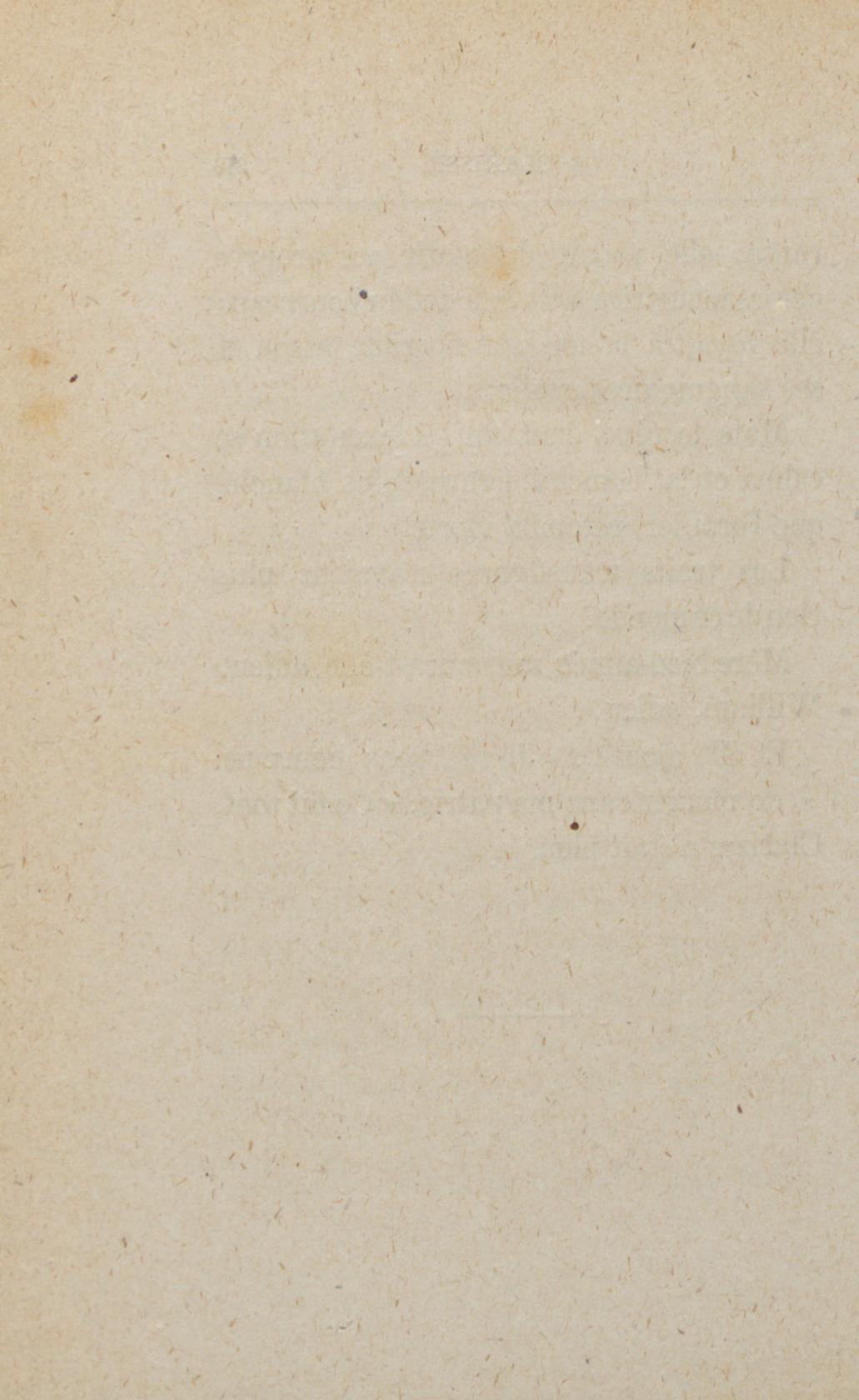
rante, elle venait de sentir ses propres chairs meurtries sous le fouet du bourreau ; elle voyait à la fois son horrible prison et ses sanguinaires geoliers.

Mais le rêve était fini. L'excitation se calma et la blanche figure, plus blanche que l'oreiller, retomba inerte.

Les traits transfigurés n'avaient plus rien de ce monde.

Mère bien-aimée, murmura-t-elle, adieu.
William, adieu.

Et elle ajouta : « Je me sens heureuse » de mourir dans ma patrie. » Ce fût tout.
Clarisse n'était plus.



ÉPILOGUE

Quinze jours après la mort de Miss Morton, les journaux de Belgique rendirent compte de deux procès au criminel qui venaient de se terminer à Bruxelles et à Anvers.

Clarisse Morton, alias Victoria Queen, était condamnée par défaut, à cinq ans de réclusion pour avoir fait usage de faux en écriture publique. On avait tué la femme vivante, morte on la condamnait (1).

Le jeune substitut s'étalait avec complaisance sur « *la vertu faisandée des An-*

(1) N'est-ce pas une réminiscence des procès aux cadavres du moyen-âge.

glaises en général, et de l'accusée en particulier » (1).

William Stuart, John Dollon, les deux Morton, étaient condamnés à diverses peines variant de trois mois à trois ans de prison, pour violation de domicile, rébellion envers la police, etc.

Le substitut chargé de cette seconde poursuite en appelait à la sévérité de la loi contre les prévenus dont l'unique objet était selon lui d'acquérir « une notoriété malsaine par une agitation malsaine. »

Pauvres malheureux. Si jeunes et déjà insulteurs de femmes! Victor Hugo a dit quelque part : O n'insultez jamais une femme qui tombe. Eux ils ont trouvé moyen d'insulter celle à laquelle ils devaient demander pardon à genoux.

Pour la dernière condamnation on peut

(1) Où cet homme a-t-il donc reçu son éducation? Dans une écurie probablement.

dire que les bienfaits d'une constitution des plus libérales sont complètement annihilés par l'interprétation qu'on donne en Belgique au mot « rébellion ».

Il est à peine permis de répondre à un agent de l'autorité sans être en état de rébellion. Le gouvernement de Belgique en devient un gouvernement de police.

La foi implicite accordée devant les tribunaux aux plus infimes agents de cette institution, en dépit des preuves contradictoires, est un sujet d'étonnement pour l'anglais qui ne voit dans un policier qu'un homme comme un autre et se refuse à y reconnaître un être infallible.

En Belgique, moins qu'ailleurs nous semble-t-il, on devrait lui accorder cette qualité, depuis les récents scandales de la Traite des Blanches.

En même temps que les journaux belges apportaient ces nouvelles, les journaux de

Londres annonçaient que M. William Stuart succédait au titre et à la fortune de son jeune cousin, lord Monroe, tué d'une chute de cheval dans une chasse à courre du Derbyshire.

Lord Monroe, passa les vingt années qui nous séparent des scènes terribles que nous avons relatées, à voyager dans les divers continents, en résidant dans presque toutes les capitales.

Au sommet du Sinaï, sur les marches du Capitole, dans les profondeurs des Pyramides, devant les ruines de Persepolis, comme dans les temples saints de Bouddha, Lord Monroe pensa à celle qu'il avait perdue.

Le souvenir de sa Clarisse, ne le quittait pas plus que la lettre sublime, qu'elle lui avait écrite de l'hôpital St-Pierre à Bruxelles.

L'homme fait se souvenait toujours de

son idéale fiancée, et si la douce image de la victime atténuait une si longue douleur, la colère de l'homme puissant s'emparait de son âme au spectacle d'une injustice.

Est-il étonnant qu'il ait écrit ce roman, qui est comme un souffle de terrible vengeance ou plutôt de justice, à l'adresse des institutions qui déshonorent la Belgique.

F I N

ANNEXES.

A.

M. Willemaers, procureur du Roi, à Bruxelles, ayant refusé justice à un Anglais, M. Dyer, qui se plaignait de la séquestration d'une de ses compatriotes dans une maison de débauche, fut obligé d'agir ensuite d'une plainte adressée aux honorables MM. Saville Lumley, Maltby et Jeffers, représentants officiels de la Grande-Bretagne à Bruxelles.

A la date du 27 mars 1880, M. Willemaers forcé d'agir, déclara dans une longue lettre aux journaux, que les Anglaises

n'étaient pas séquestrées et que la police de Bruxelles ne méritait que des éloges.

M. le procureur du Roi était la dupe d'une odieuse comédie de la part de ladite police, comme ne le prouve que trop la suite des événements.

Nous n'insisterons pas sur ce pénible incident qui a marqué le début de la campagne de la Société Anglaise en Belgique, sûrs que nous sommes de l'entière bonne foi de l'honorable chef du parquet, mais cependant nous reproduisons, à titre de document historique, la réponse que M. Alexis Spingard fit à l'éminent magistrat : réponse qui a reçu l'entière approbation de la ligue internationale contre la prostitution, tant en France et en Suisse qu'en Angleterre.

Monsieur le Procureur du roi, à Bruxelles,

Permettez-moi, Monsieur, de ne pas attendre les instructions de M. Dyer pour répondre, sous ma responsabilité personnelle, à la lettre que vous adressez au *Journal de*

Bruxelles à la date du 27 mars 1880 et qui y a paru le 30 du même mois.

Il me paraît utile tout d'abord de rectifier certaines parties de votre récit et je m'empresse d'ajouter que ces inexactitudes n'entachent dans ma pensée, en aucune façon, l'impartialité à laquelle le *Journal de Bruxelles* rend un si éclatant hommage.

Je commencerai par réfuter une accusation grave, qu'il vous convient de porter contre M. Dyer, et qui est même le motif principal de votre lettre au *Journal de Bruxelles*.

« Certains magistrats veulent jeter un voile sur des faits déshonorants » aurait allégué M. Dyer.

Eh bien ! monsieur le Procureur du roi, cette « audacieuse allégation » comme vous l'appellez avec raison, cette cause prépondérante de votre immixtion dans la polémique des journaux, elle n'existe que dans votre imagination. C'est une erreur de fait provenant d'une erreur de traduction.

J'ai sous les yeux la lettre de M. Dyer au *Christian*, celle plus complète du même au marquis de Townshend dans les « Social notes » et enfin la plus complète de toutes dans le « National league journal, » j'ai de plus pris connaissance d'une dizaine de journaux anglais qui reproduisent les deux premiers cités et je vous affirme que dans la phrase incriminée, ni le mot magistrat, ni le mot juge n'a été employé. M. Dyer se sert du mot « official » qui ne s'applique en anglais qu'à des subalternes de l'ordre administratif.

Quand vous nous avez reçus à une heure de relevée et non pas dans la matinée, je vous avais fait passer au préalable ma carte. J'ignorais jusqu'à lecture de votre lettre, que

cette carte portât le nom de « solicitor, » je croyais vous avoir fait passer une carte portant la qualification d'avocat. Quoi qu'il en soit, je ne vois trop quel argument vous voulez tirer de cette minime erreur puisque plus d'une fois, durant votre audience, vous avez fait allusion à ma qualité d'avocat et qu'au début vous vous êtes, avec beaucoup de raison, informé de mon nom et de mon prénom.

Dès lors, Monsieur, je persiste à trouver étonnant que vous ayez pu douter de l'identité de M. Dyer. M. Dyer se faisait accompagner de son avocat : cela devait paraître suffisant.

Remarquez d'ailleurs, Monsieur, que c'est seulement auprès de vous et à la police que la question d'identité de M. Dyer a été soulevée. Ni à l'ambassade, ni au consulat, ni au proconsulat cela n'a fait l'ombre d'une difficulté. La carte seule de M. Dyer et son récit ont suffi pour mettre en mouvement tant les autorités anglaises que, par contre-coup, votre office, et cela avec une remarquable promptitude.

Ce qui rend la chose encore plus piquante, c'est que quelques jours après cette entrevue, je rencontrais, par hasard, M. le juge d'instruction Lévy et que son premier mot fut : « Mais pourquoi donc ne m'avez-vous pas présenté M. Dyer ? » M. le juge, lui, n'eût pas hésité à trouver ma présentation suffisante.

Mais laissons ma personnalité de côté et voyons les autres inexactitudes que je rencontre dans votre récit.

M. Dyer, dites-vous en substance, vient vous déclarer qu'une jeune anglaise se trouvant dans la maison *** dési-

rait en sortir, mais qu'elle craignait la violence des tenanciers. M. Dyer ajoutait, dites-vous, que, désireux d'aider la jeune fille à s'évader, il craignait, de son côté, les brutalités des mêmes gens et qu'il demandait d'être accompagné par un officier de police pour le protéger lui et la jeune fille contre des violences éventuelles.

Mais voilà, me semble-t-il, la séquestration bien caractérisée, voilà l'intimidation et la violence bien précisées et cependant, immédiatement après cette déclaration, sur votre demande, M. Dyer aurait répondu, dites-vous, que la jeune fille n'était pas séquestrée et qu'elle n'était retenue dans la dite maison ni par force ni par intimidation.

Mais, pourquoi donc M. Dyer venait-il chez vous ? Mais précisément pour lever l'obstacle qu'on mettait entre la jeune fille et lui. Ce que vous faites dire en premier lieu à M. Dyer rend impossible ce que vous lui faites dire immédiatement après.

Ce qui n'a pas paru suffisant pour vous faire agir, paraissait cependant suffisant quelques heures plus tard, chez M. le ministre d'Angleterre. Là, le récit de M. Dyer, a bien paru comprendre tous les éléments d'une séquestration et surtout d'une intimidation.

D'ailleurs, pour M. Dyer, toutes les femmes en maison sont séquestrées et hors le droit commun, et c'est une raison de plus pour laquelle il n'a pu vous répondre que miss X... n'était ni séquestrée ni intimidée.

Il résulte encore de votre récit même, que M. Dyer cherchait aide et protection pour voir une jeune fille qu'il déclarait à la fois désireuse de le voir et craintive des con-

séquences d'une pareille entrevue et que cette protection lui a été refusée tant auprès de vous qu'auprès de la police locale.

L'entretien dura 10 à 15 minutes et nous fûmes congédiés avec prière de ne pas insister.

Ce refus de faire accompagner M. Dyer, refus rencontré et constaté de votre part et de la part de la police locale, est-il juste et légitime ?

Voyons : le 26 février une fille majeure habitant une maison mal famée demande à M. Dyer de venir la voir le lendemain pour qu'elle puisse s'en aller avec lui et le prie de se faire accompagner par la police pour éviter les actes de violence.

Le lendemain 27, toute protection est refusée à M. Dyer et sur sa présentation à ladite maison, il se voit refuser l'entrée et peu après menacé de mort en pleine rue.

Était-ce donc un acte d'autorité, comme vous le dites, que M. Dyer demandait à exercer ? Mais nullement ; il voulait se rendre à l'invitation d'une de ses compatriotes qui, la veille, avait paru prête à suivre ses conseils.

M. Dyer voulait voir cette femme ; cette femme désirait voir M. Dyer. Celui-ci agissait auprès de vous tant au nom de la jeune fille qu'en son nom personnel.

Vous me direz que la jeune fille a déclaré, tant le 27 février à l'adjoint de police que le 29 février à vous même, qu'elle ne désirait pas sortir de la maison ***.

D'abord, monsieur, vous ne connaissiez pas ces déclarations lors de notre entrevue et la position de la question était, je ne saurais trop le répéter, celle-ci : un homme hono-

nable avait-il le droit de voir une fille majeure qui le lui avait demandé et en présence d'impossibilités (plus que démontrées dans la suite de la journée, et faciles à comprendre à l'entrevue), ne devait-il pas obtenir la protection des autorités pour faire respecter le droit naturel qu'ont un homme et une femme de se voir, si cela leur convient ?

Et pourquoi dire que vous avez offert de faire venir la fille en question dans votre cabinet ? A quoi bon ? Ce n'est pas vous qu'elle désirait voir, c'était M. Dyer et M. Dyer devait et voulait la voir. Rien ne pouvait remplacer cette entrevue consentie la veille par les deux parties qui, en admettant qu'elles fussent des êtres libres, avaient seules voix au chapitre. L'intervention intempestive du commissaire-adjoint et la vôtre ne pouvaient qu'aller à l'encontre du but.

C'est ici le moment de vous dire que, quand vous accusez M. Dyer de vous avoir refusé le nom de la fille, vous perdez de vue qu'il n'a appris ce nom qu'après sa sortie de chez vous, au bureau de police.

Ma profonde conviction, c'est que si M. Dyer avait revu la jeune fille le 27 — et que d'efforts n'a-t-il pas faits dans ce but — elle eut été sauvée.

Le 29, M. le procureur du roi, lors de votre visite rue Saint-Laurent, le thème était fait d'avance, les réponses avaient été dictées, l'impression laissée par M. Dyer était passée. Que n'aura-t-on pas dit à la fille contre lui ; et le moment où la pauvre femme pouvait être sauvée était à tout jamais perdu.

C'était à la déclaration du 26 qu'il fallait s'attacher. Vous le croyez, je suppose, quand M. Dyer et moi nous vous

affirmons que le 26 la jeune femme désirait vivement sortir de son enfer.

C'était le bon mouvement qu'il fallait favoriser et il ne pouvait aboutir, encore une fois, qu'à la condition expresse que les deux parties qui s'étaient comprises pussent se voir.

En effet, êtes-vous bien certain, M. le procureur du roi, que cette jeune fille n'aurait pas eu plus de confiance dans les paroles d'un compatriote qui lui promettait une position honorable à Londres, que dans l'interrogatoire officiel auquel vous avez ressorti et qui lui offrait quoi : la liberté sans doute et la misère dans la rue.

Profondément chrétien, Quaker, vrai type de puritain de Cromwell, se servant de la Bible en guise d'épée, M. Dyer aurait comme la veille, peut-être trouvé des paroles de persuasion ; il aurait répété les leçons si belles, même pour ceux qui ne croient pas, que le Christ faisait entendre aux pécheurs repentants. Cela n'a pu se faire ; la loi, ou plutôt ses agents, devait défendre à M. Dyer de voir la malheureuse : l'humanité n'avait que faire dans la question. Je le regrette pour la pauvre victime, je le regrette pour M. Dyer et je suis convaincu que vous devez le regretter aussi.

Pour ce qui est des filles dont vous parlez rues *** , M. Dyer, d'après un journal que j'ai sous les yeux, compte faire connaître le résultat de ses investigations. Sa conclusion est loin d'être la vôtre et vous surprendra sans doute.

En définitive, monsieur, votre prétention que les femmes vivant dans les maisons de tolérance sont libres, est insoutenable. Elles sont au contraire séquestrées. Cela résulte, en dehors de l'exemple de M. Dyer, de ce que :

1^o Elles ne peuvent voir personne qu'avec l'assentiment préalable de leurs maîtres ;

2^o Elles ne reçoivent pas les lettres qu'on leur adresse ;

3^o Elles ne peuvent qu'avec les plus grandes difficultés faire jeter une lettre à la boîte par l'intermédiaire d'un habitué ;

4^o Elles ne sortent qu'accompagnées et rarement ;

5^o Des appareils spéciaux appliqués aux portes empêchent jour et nuit la libre sortie et certaines chambres matelassées donnent lieu à d'étranges soupçons.

Bref, elles sont la chose, la propriété du tenancier qui n'a qu'un but, c'est d'éteindre en elles jusqu'aux dernières lueurs d'honnêteté et d'intelligence.

Je ne puis, quant à moi, qu'applaudir aux nobles efforts de M. Dyer et ses amis pour supprimer un trafic immonde, celui des blanches. L'Angleterre a dépensé des milliards pour abolir dans l'univers entier la traite des noirs ; elle ne cessera de réclamer pour ce nouvel esclavage, plus honteux et plus complet que le premier.

Chez les Américains, avant l'abolition, le noir pouvait encore trouver un maître humain, aujourd'hui la blanche livrée se trouve toujours au pouvoir de ce que la société moderne a de plus ignoble. Avec le système de la maison de tolérance, le relèvement moral devient une quasi-impossibilité.

Pourquoi donc le maintenir ? N'est-il pas un outrage à la raison, un défi à la liberté individuelle, quelques palliatifs que l'on puisse proposer, et enfin une excitation constante à la débauche des jeunes gens en-dessous de

l'âge, en dépit des lois pénales. Ne voit-on pas en effet, *d'une façon habituelle*, recevoir dans ces maisons des garçons *mineurs*, tels que miliciens, soldats et étudiants ?

Vous cherchez à rendre responsable de leur entrée dans es maisons publiques, les filles mineures elles-mêmes, qui auraient fait usage de faux pour entrer dans lesdites maisons.

J'ai eu l'occasion de m'occuper de trois filles mineures anglaises et je suis persuadé que pour toutes les trois on a usé d'indignes artifices pour les amener à prendre de faux noms. Le véritable coupable, au point de vue moral, c'est l'agent prostitutionnaire qui, en Angleterre surtout, se livre à ces infâmes pratiques.

Règle générale : la jeune fille anglaise ne sait pas ce que c'est qu'une maison de tolérance. On lui fait croire qu'il faut 21 ans pour obtenir une telle situation, pour vivre avec un amant (l'agent souvent joue l'amant), etc. Elle se laisse aller à prendre de faux papiers et elle vient ici sans se douter du sort qui l'attend.

J'ai vu personnellement deux de ces trois jeunes filles et elles paraissent si jeunes qu'elles devaient nécessairement, à première vue, susciter l'idée d'une fraude. La troisième A. H. (1), la victime du 16 octobre dernier, était également, m'assure-t-on, une enfant, reconnaissable à première vue comme telle, et qu'un contrôle sérieux devait empêcher d'entrer dans une maison de tolérance.

(1) La jeune fille dont l'histoire a fourni un des chapitres les plus émouvants à notre nouvelle, et dont la fuite et la recapture ont été retracées en vives couleurs dans une lettre de M. J.-B. Stacquet, photographe à Bruxelles.

L'enfan au bordel, c'est d'ailleurs un double avantage pour ce dernier : outre l'accroissement de clientèle qui en résulte, la soumission est plus facilement obtenue. A la moindre incartade, la victime abusée est nettement menacée de dix ans d'emprisonnement, pour faux en écriture publique.

Vous admettez à la fin de votre lettre qu'il existe des agences à Londres. L'organisation puissante des maisons de tolérance du continent pour l'échange, la vente et le recrutement de leurs esclaves a décidé, il y a quelques années, M. Dyer et ses amis à former une contre-ligue en vue de combattre cette organisation. Plusieurs congrès ont été tenus : parmi les adhérents, nous voyons, à côté du républicain Dyer, l'Impératrice d'Allemagne, la meilleure noblesse allemande à côté de prolétaires nombreux, des noms élevés dans l'enseignement, la magistrature, le clergé et le monde parlementaire de Suisse, de France, d'Angleterre : les J. Simon, les J. Bright, les Stuart Mill, les Hornung, les Humbert, les Butler, les Accolas, la comtesse de Gasparin, Yves Guyot, Monseigneur Dupanloup, Miss Nightingale. M. et M^{me} Minod, Mad. de Morsier, M^{lle} Appia, Miss Bewicke, Sir Harcourt Johnstone, M. Stansfeld, Lord Townshend, l'archevêque de Canterbury et cent autres noms connus.

Je ne puis terminer cette lettre sans vous renvoyer au puissant réquisitoire contre le système Belge-Français de la prostitution que nous trouvons dans la préface de l'ouvrage intitulé : *la Liberté individuelle et le droit d'arrestation*, par de Courteix.

Cette préface est signée: J. Favre. C'est la dernière page du mort immortel que l'Europe vient de perdre.

Elle est écrasante contre l'ensemble des inconstitutionnalités, des illégalités et des horreurs qui ont la prétention de former un système.

J'ai bien l'honneur, Monsieur le procureur du roi, de vous saluer.

ALEXIS SPINGARD, *avocat*.

Bruxelles, 2 avril 1880.

Voici la page magistrale de M. Jules Favre dont il est question à la fin de la lettre de M. Spingard :

On est beaucoup moins divisé sur la nécessité de faire disparaître de notre Code d'instruction criminelle la disposition de l'art. 10, qui confère le droit d'arrestation, dans les départements, aux préfets, à Paris au préfet de police. Cette disposition est l'œuvre de Napoléon I^{er}. Toujours enclin à fortifier son autorité despotique, il se croyait cependant le maître de sa magistrature et il n'avait rien négligé de ce qui devait l'assouplir à ses volontés. Ce n'était point encore assez ; il lui fallait la promptitude et la docilité dans l'action arbitraire qu'il se réservait. Il ne pouvait mieux se l'assurer qu'en l'attribuant à ses agents immédiats. Sans prendre le moindre souci de la violation flagrante de la règle salutaire de la distinction des pouvoirs, il investissait ses agents d'un droit qui ne doit appartenir qu'aux magistrats de l'ordre

judiciaire. On s'étonne qu'une telle dérogation aux principes ait pu être si longtemps supportée. Le gouvernement républicain se doit à lui-même de l'effacer définitivement. Il ne se laissera pas arrêter par la crainte de s'affaiblir : sa vraie force est la loi qui est faite pour tous et non le bon plaisir d'un seul ou de quelques-uns qui épuise et corrompt les sources vives de la puissance la mieux établie.

Mais, en dehors des prescriptions de nos lois, n'existe-t-il pas un ensemble de règlements administratifs permettant à certains agents de l'administration de disposer d'une manière souveraine et absolument arbitraire de la liberté de toute une classe de personnes ? Ces règlements sont-ils compatibles avec le droit de chaque citoyen de n'être détenu que pour des causes spécialement prévues par la loi, avec les formes qu'elle a dictées, et sur l'ordre des officiers de justice investis spécialement de son mandat ?

On comprend qu'en posant ces questions, nous touchons au lamentable sujet connu maintenant sous le nom de *police des mœurs*. Il en est peu d'aussi navrants et d'aussi difficiles. Le problème qu'il soulève se complique des intérêts les plus graves et les plus délicats. Son examen seul provoque le dégoût, et il semble qu'on doive s'en écarter par une sorte de raison préalable d'indignité opposable à quiconque a touché à cette fange.

Le législateur et le publiciste sont au-dessus de pareilles répugnances. Leur devoir est de rechercher et de défendre le droit et la vérité, même à travers les turpitudes sociales. Il n'est pas à leurs yeux d'être si dégradé qui ne conserve en lui le sceau de sa céleste origine et de sa fin dernière. L'hu-

manité, à laquelle il appartient, le couvre de ses inaltérables immunités, et si sa personnalité, quelque souillée qu'elle soit, était injustement sacrifiée, ce serait la société qui deviendrait criminelle et détruirait ainsi elle-même les conditions de sa propre stabilité.

Ces considérations sont naturellement inspirées par la situation anormale des malheureuses qui se livrent à la débauche publique, et qui, par ce fait, sont jetées en dehors du droit commun et soumises à un régime qui semble une insulte aux lois de la pudeur et à celles de la liberté individuelle. Quand on l'étudie dans son ensemble comme dans ses détails, il est permis de se demander s'il n'est pas un outrage à la civilisation, dont on prétend en faire une des expressions les plus raffinées, et si, sous prétexte de préservation de la santé générale, il n'inocule pas à une partie de la population les germes d'une infection morale cent fois plus funestes que les désordres organiques les plus pernicieux.

Il est d'abord à remarquer que c'est aux femmes seules qu'il est applicable, et qu'il a pour conséquence de créer parmi elles une catégorie officielle d'esclaves attitrées, enrégimentées sous le drapeau du vice, vouées aux voluptés du sexe le plus fort, dont la sécurité, dans d'immondes plaisirs, est soigneusement garantie par la vigilance de l'administration.

Ainsi enrôlées, ces tristes créatures cessent d'être comptées au nombre des êtres libres. La servitude qu'elles acceptent les oblige à de honteuses et périodiques investigations, elles subissent l'hôpital ou la prison sur l'injonction d'un chef de bureau irresponsable. Que leur servirait d'ailleurs de

se plaindre ? Nul ne les écoute, et le mépris qui les écrase étouffe à l'avance leur voix. Elles n'ont d'autres ressources qu'une soumission aveugle aux exigences de tous ceux qui disposent d'elles et qui trop souvent, exploitent leur abaissement.

Si on recherche la loi en vertu de laquelle l'administration exerce un pouvoir exorbitant, on en est réduit à citer celle du 24 août 1790 et des 19 et 22 juillet 1791, confiant aux maires la police des cafés, théâtres et autres lieux publics et autorisant les commissaires et officiers municipaux à pénétrer en tout temps et à toute heure dans les lieux notoirement destinés à la débauche. Ce sont là les seuls textes cités par les auteurs et par les arrêts. Qu'ils aient paru suffisants pour consacrer une pratique qui révolte la conscience et qui viole toutes les règles légales, il faut bien le reconnaître, mais il n'est point défendu de s'en affliger et de regretter qu'il ne se soit pas rencontré jusqu'ici un esprit assez indépendant pour aborder de front cette difficile question, et pour en proposer une solution conforme aux principes de la justice et du droit commun.

Je sais combien il est périlleux de toucher à ces impuretés sociales ; il l'est, à mon sens, plus encore de les traiter par l'arbitraire et l'iniquité. Je ne divine pas d'ailleurs pourquoi cette plaie serait la seule guérie par ce remède. Je n'en vois qu'une raison que j'ose à peine dire : c'est qu'il s'agit ici de sacrifier des femmes par une mise hors de la loi à laquelle l'homme échappe et dont il profite. Si la prostitution est un délit, qu'on punisse les deux coupables ; si elle est un vice honteux placé au-dessous et en dehors de l'action du législa.

teur, qu'on n'asservisse pas à une réglementation arbitraire les malheureuses qui s'y dégradent.

Il est vrai que le système actuel a la prétention de diminuer le nombre des sujets infectés par une horrible maladie qui corrompt la source même des générations futures. Cette prétention est-elle justifiée ? Peut-on pénétrer le mystère immonde d'une pareille communication ? Et si cette investigation est impossible, pourquoi frapper exclusivement un sexe en assurant à l'autre l'impunité ?

On dit qu'en se faisant inscrire, les femmes de débauche acceptent avec l'infamie le traitement exceptionnel qui en est la conséquence. Je répons d'abord que l'administration fait inscrire d'office celles que signale leur immoralité notoire, en second lieu que nul n'a le droit de disposer à l'avance de sa liberté, de sa pudeur, sous des conditions quelconques. Il n'y a pas ici de place pour le consentement. La loi ne le reconnaît pas, il est vicié dans son essence.

Faut-il donc, par un respect exagéré de la légalité, ouvrir libre carrière aux débordements des mœurs, s'incliner devant le scandale et protéger les triomphantes orgies de la luxure ? Non certes, nous ne conseillerons jamais aux pouvoirs publics un tel abandon de leurs devoirs les plus sacrés. La loi actuelle les arme suffisamment contre toutes les atteintes portées à la pudicité. Qu'ils les répriment sévèrement et ne permettent sous aucun prétexte, les actes de nature à blesser de légitimes susceptibilités. Mais, en même temps, qu'ils se hâtent de demander au législateur la réglementation légale d'un régime qui ne doit pas consacrer, sous le bon plaisir de la police, les lettres de cachet de la prostitution. Que chacun

sache où est son droit, où est sa garantie, où est son recours. Lorsque la loi aura parlé, nul n'aura le droit de se plaindre et de récriminer. Elle peut donner juridiction à un magistrat pour prononcer sur une information sommaire et en prenant pour bases les cas qu'elle aura prévus et les règles qu'elle aura tracées. Nous appelons de tous nos vœux cette réforme, et nous avons cru qu'il était impossible de ne pas réclamer, en rendant l'hommage qui lui est dû au beau travail sur la liberté individuelle, que nous sommes heureux de signaler ici aux sympathies du public.

B.

Voici une lettre de M^{me} Butler au *National* à la date ci-dessous.

Oxford, le 31 décembre 1880.

Je viens d'apprendre le résultat des poursuites intentées par le ministère public et M. Spingard contre les maisons de prostitution.

Je ne puis qu'admirer l'attitude pleine de dignité et les nobles paroles de M. l'avocat du gouvernement Timmermans, mais quel sujet d'étonnement pour nous Anglais, d'avoir vu des juges infliger des pénalités dérisoires aux monstres du vice, qui déshonorent votre sympathique pays.

Ainsi dans quelques mois les Mayer, les Roger, retourneront à leurs occupations ! Dans quelques mois, pleins de

haine et de vengeance, ils recommenceront leur œuvre de destruction et de turpitude.

Et cette malheureuse Adeline Tanner ! Quoi vous lui avez accordé 1000 francs de dommages et intérêts, 1000 francs pour l'honneur d'une femme. Oh non ! gardez vos 1000 francs, mais au nom du Ciel, laissez mes concitoyennes en repos. Songez que sur cette question nous sommes ici aussi nombreux que vous tous Belges et que si nous ne trouvons pas plus de justice dans votre pays quand nous réclamons pour nos filles enlevées et séduites, nous saurons nous faire justice à nous-mêmes et certes le gouvernement anglais, si même il n'intervient pas en notre faveur, n'agira pas contre nous et vous aurez à compter avec tout Anglais qui mettra le pied sur votre territoire. Je ne veux pas en dire davantage à ce sujet, mais seulement vous avertir qu'une partie de notre ligue est d'avis qu'il faut recourir aux moyens violents contre les gens assez osés pour réduire en servitude des filles d'Albion.

Ce jour-là, Monsieur, les revolvers (1) partiront d'eux-mêmes et je doute qu'il se trouve des avocats du roi pour requérir contre les fauteurs de désordre, qui ne seront en réalité que les souteneurs du droit et de la justice. Un résultat incontestable des poursuites qui viennent de se terminer, c'est d'avoir exposé en pleine lumière les agissements honteux de la police de votre ville.

A tout seigneur, tout honneur : Commençons donc par le

(1) Nous recommandons spécialement aux Anglais voyageant en Belgique de s'armer contre des attentats (impunis jusqu'à présent), de MM. les tenanciers.

commissaire en chef, M. Leenaers. Je ne prendrai à partie que les actes publics de cet homme, *bien que je sois prête à communiquer à la commission d'enquête* (1), qui vient d'être nommée à l'hôtel de ville, des faits d'une gravité exceptionnelle. Eh bien, ce fonctionnaire d'un ordre déjà élevé a montré, ou le plus profond mépris, ou l'ignorance la plus complète pour la loi pénale de son pays, en faisant déclarer par son adjoint qu'il recevait des filles mineures dans les maisons publiques.

Sa lettre du 15 janvier au *Standard* est maintenant clairement un tissu de mensonges, qu'il ne peut expliquer. Sa lettre n'avait qu'un but, arrêter nos réclamations à leur origine. Cette lettre finissait en jetant l'opprobre sur un homme que vous avez appris à respecter à Bruxelles, M. Dyer.

Il est vrai que l'opprobre venant de pareille source, est plus honorable que n'importe quelle approbation.

Je ne parlerai que pour mémoire du supérieur immédiat de M. Leenaers (2), M. le bourgmestre de Bruxelles. Je ne parlerai pas non plus de ses supérieurs dans l'ordre policier, ces messieurs de la sûreté publique. Dans votre pays où l'on chasse les étrangers, qui font de la politique, sans jugement, sans défense, on retient, paraît-il, les jeunes étrangères qui font l'amour, quand elles sont belles, et la puissance paternelle est foulée aux pieds par quelques viveurs du grand

(1) Cette phrase prouve (sous réserve d'autres preuves) que Madame Butler n'entendait livrer à la publicité que sa lettre et non pas l'enquête qu'il a plu au *National* d'y ajouter.

(2) M. Vander Straeten, bourgmestre de Bruxelles, et propriétaire d'une maison de tolérance de la rue St-Laurent dans la même ville.

monde (1). (Voir le *National league journal*, du 1^{er} décembre).

Je ne parlerai pas non plus de vos commissaires de districts. L'un d'eux s'est fait justice en se mettant à la tête d'un tripot.

Mais de qui je parlerai, certes, c'est du chef de la police des mœurs, M. (2). C'est comme Anglaise, c'est comme femme, que je cloue au pilori de l'opinion publique cet homme, peu digne de ce nom, dont la position a été de tourmenter, de perdre et de déshonorer mes concitoyennes.

A lui la responsabilité directe ; en vérité je vous demande et je demande à tous les Belges par la voie de votre journal, est-il possible que cet homme reste un jour de plus en fonctions, quand sa criminelle complicité avec les tenanciers de maison a été démontrée ?

La Lanterne de Paris disait qu'il aurait dû se trouver sur le banc des prévenus. Un journal honnête, la *Gazette* de Bruxelles démontre que le dit commissaire avait connaissance des faits scandaleux imputés à M. et M^e Paradis.

Je ne puis mentionner ce dernier fait, sans que la rage ne me monte au cerveau. L'enfant, dont un journal pornocrate niait l'existence, est maintenant en Angleterre. Les geôliers sont à leur tour enfermés ; je demande que son bourreau soit, lui, également arrêté. Ou plutôt, livrez-le nous, cet insulteur officiel des filles et des femmes.

Nous aurons une répétition de ce qui se passa à Londres,

(1) Une jeune Hollandaise au sujet de laquelle un procès est imminent et qui est morte à l'hôpital Saint-Jean, retenue en Belgique malgré les demandes réitérées de sa famille.

(2) M. Schroder a été plutôt victime, qu'autre chose, dans cette affaire.

il y a bien des années déjà, quand le général Hainau, le fouetteur des Hongrois, fit une visite à la Brasserie Barclay.

Et maintenant quel remède : L'enseignement à dériver de ces honteux procès serait-il perdu ?

Saura-t-on enfin dans votre pays qu'il est infâme de vendre sa maison à des proxénètes quand on est magistrat, qu'il l'est encore plus de se faire leurs pourvoyeurs de filles et de vins quand on est de la police, d'accepter leur héritage quand on n'est pas de leur famille, de se livrer à des orgies qui font l'existence de ces maisons possible, par les dépenses qu'elles occasionnent et, moralement parlant font, des débauchés qui s'y livrent des complices des crimes qui viennent d'être révélés.

Le remède, monsieur, c'est l'anéantissement du système même. Plus de maisons de débauche cloîtrée. La liberté individuelle respectée : plus de servage de toute une catégorie de femmes au bénéfice de quelques misérables tenanciers qui s'enrichissent et de débauchés qui iront y perdre le peu d'intelligence qui leur reste.

Que de crimes dans votre ville depuis ces vingt dernières années ; que de larmes versées, quelle honteuse prodigalité de la jeunesse, mais aussi quelles fortunes amassées, quels placements pour les propriétaires ; quelles facilités pour quelques tenanciers d'acquérir des richesses par suite d'un monopole scandaleux, alors que dans une société bien organisée, le travail seul doit conduire à l'opulence.

Le remède, monsieur, c'est non pas un contrôle impossible, c'est une prohibition radicale. Plus de moyens termes, de chausse-trappes, de promesses ; l'honneur des femmes et la liberté humaine s'accomodent mal de semblables subterfuges.

Qu'on supprime donc ces bastilles du vice et de la corruption où les diplomates cotoient les voleurs, où après tout, les seules personnes honnêtes sont encore ces malheureuses filles que vous appelez par antithèse *filles de joie*.

Elles sont les véritables victimes ; dans le soi-disant grand monde, il ne manque pas de femmes qui se dérangent : essayez-vous de les mettre sous le contrôle d'un employé ? Pourquoi cette différence au préjudice de la fille du peuple, volée, extorquée et contaminée par la pourriture aristocratique de l'Europe ?

Prenez garde que le peuple ne se soulève. Il est la force. Vous ne pouvez rien sans lui, vous lui devez tout, et il peut vivre sans vous. Le sang amène le sang. Poursuivez les marchands de chair humaine.

Poursuivez les assassins de nos filles et de nos sœurs.

Vos marchands de femmes publiques menacent tous les jours la vie de nos amis de Belgique ; sont-ils poursuivis ?

Amère dérision du sort. Ce sont nos amis qui se voient poursuivis en suite de je ne sais quelle immonde conspiration de la police et de la débauche.

Puisse Dieu ouvrir les yeux à votre magistrature, puissent de grands malheurs être évités : la vie ou la mort de bien des gens dépend de la ligne de conduite que tiendront les gens au pouvoir en Belgique !

Quant à l'esclavage des Anglaises, non, il ne subsistera pas, je le jure devant Dieu et l'humanité.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes civilités les plus empressées.

JOSÉPHINE E. BUTLER.

C.

Nous trouvons dans le *National*, du 6 mars 1881, la lettre du ff. de Bourgmestre de Bruxelles qui a produit un si déplorable effet en Angleterre.

Elle est suivie de quelques remarques de M. A. Spingard.

3^e DIVISION

Bruxelles, le 13 décembre 1880.

—
CONTENTIEUX

N^o 27933

—
RÈGLEMENT
sur la prostitution.

Monsieur le Procureur du Roi,

—
Nous avons examiné la correspondance que vous avez échangée avec le commissaire en chef, au sujet de l'application du règlement de notre ville, sur la prostitution.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter aux faits reprochés à M. Schröder ; nous pensons comme vous, qu'on ne pourrait apporter trop de soins à l'exécution des mesures prescrites par l'ordonnance du 13 août 1877.

Un point plus important de votre lettre du 2 de ce mois a appelé plus particulièrement notre attention.

Vous y blâmez le système pratiqué par la police de Bruxel-

les et consistant à admettre les prostituées mineures dans des maisons de débauche.

Veillez remarquer que notre police ne mérite pas de blâme à cet égard.

En permettant l'admission des prostituées dans des maisons de débauche, elle n'a fait qu'appliquer notre règlement qui ne distingue pas entre des filles majeures et mineures et soumet les unes comme les autres aux mêmes mesures, ce qui résulte de la comparaison des art. 1^{er} et 3, alinéa 3 de notre ordonnance.

Nous vous signalons tout particulièrement une réduction de cette dernière disposition, conçue dans les termes ci-après :

« Dans l'un comme dans l'autre cas, la prostituée sera sou-
» mise aux visites sanitaires de police, avant même que le
» père et la mère, aient répondu à l'avertissement. »

Veillez remarquer aussi que la rédaction des articles 14 et 22 ne permet pas d'établir de distinction entre les prostituées majeures ou mineures.

Nous n'ignorons pas la controverse qu'ont soulevée ces dispositions en tant qu'elles atteignent des filles mineures, mais il est bien difficile de concilier l'opinion de ceux qui les critiquent avec le pouvoir conféré à l'autorité locale par l'art. 96 de la loi communale, qui attribue au Collège la surveillance des personnes livrées à la débauche, leur confie le soin de prendre les mesures propres à assurer la santé, la moralité et la tranquillité publiques et stipule que *le Conseil fait à ce sujet TELS règlements qu'il juge nécessaires et UTILES.*

En partant de ce point, le Conseil n'a pas cru devoir renoncer au moyen qu'il considérait comme le plus efficace pour répondre aux vues du législateur. A l'effet de sauvegarder la santé, la moralité et la tranquillité publiques, il a cru ne pouvoir mieux faire que d'édicter les mêmes mesures pour les prostituées de toute catégorie, majeures ou mineures, les unes et les autres présentant les mêmes dangers.

En défendant aux prostituées d'exercer leur triste métier dans d'autres lieux que ceux désignés par les articles 14 et 22 du règlement précité, notre administration a cru faciliter la surveillance des personnes qui se livrent à la débauche. Ces mesures sont-elles légales ? Il nous est permis de le croire puisque notre règlement n'a pas été annulé jusqu'aujourd'hui.

Qu'au premier abord, il paraisse étrange de soumettre les filles mineures à ces mesures de prévoyance, que l'on soit tenté d'assimiler ces mesures à des excitations à la débauche, cela n'a rien d'étonnant. Mais lorsqu'on réfléchit que les prostituées exercent leur métier bien avant d'atteindre leur majorité, qu'elles s'y livrent d'ordinaire à partir de 16 ou 17 ans, l'on se rend compte aisément de la nécessité de les soumettre à une surveillance aussi active que les prostituées majeures.

En voulant restreindre l'application des art. 14 et 22 aux prostituées majeures, le parquet cherche à empêcher que les filles mineures puissent se livrer à la prostitution. Nous désirerions atteindre ce but tout autant que le parquet, mais nous croyons que ce serait se faire illusion que d'espérer arriver à ce desideratum.

Nous avons tout lieu d'appréhender que si l'administra-

tion, se conformant aux vues du parquet, empêche les prostituées mineures d'exercer leur métier dans les maisons de débauche et les maisons de passe, la surveillance de la police ne devienne tout à fait inefficace, que par suite la prostitution clandestine ne se développe dans des proportions considérables et que le but louable que vous vous proposez ne soit tout à fait manqué. Nous vous prions, Monsieur le Procureur du Roi, de peser ces observations avant de vous opposer à l'exécution des mesures que nous avons cru devoir prendre dans un intérêt général qui mérite considération.

Nous sommes convaincus en tout cas que vous n'hésitez pas à reconnaître que la police de Bruxelles n'a encouru aucun blâme en admettant l'application aux filles mineures des articles 14 et 22 de notre ordonnance sur la prostitution, attendu qu'elle a agi en conformité des intentions qu'avaient dictées ces dispositions.

Pour le Collège,

BULS (1).

(1) M. Buls, qui vient d'être nommé bourgmestre, est un boutiquier orfèvre de la rue de la Madeleine. Il passe pour un homme peu intelligent, et qui ne peut guère dominer la situation désastreuse de la ville de Bruxelles.

Le Gouvernement, depuis quelques années, cherche à rabaisser l'influence des grandes villes en mettant à leur tête des gens impossibles.

Nous sommes obligés de dire, pour rendre justice à M. Buls, que ce factum n'émane point de lui en réalité, mais bien de M. l'échevin Wauthier, et que le Bourgmestre actuel déplore amèrement d'avoir apposé sa signature à cette monstrueuse illégalité.

Bruxelles, 5 mars 1881.

La lettre lue à l'audience de mercredi par M^e De Mot, avocat de la police bruxelloise, et signée au nom du Collège échevinal par M. Buls, est datée du 15 décembre dernier.

Déjà à cette date, à l'audience du tribunal correctionnel du surlendemain, à propos de l'affaire, dite la traite des blanches, elle avait été lue par l'avocat Hallet, défenseur du tenancier Roger. La lecture de cette lettre provoqua immédiatement les remarques les plus sévères de la part de l'honorable organe du ministère public, M. Timmermans. Ces remarques portaient principalement sur deux points : 1^o *qu'elle n'avait pas été communiquée à la partie publique*, 2^o que le contenu en était *profondément illégal*.

Chose curieuse, la lecture de la même lettre à l'audience de mardi, a soulevé absolument les mêmes observations de la part de l'honorable avocat du demandeur sur opposition, M^e De Linge. A lui aussi on avait *oublié* de communiquer ladite lettre et lui aussi, avec toute l'autorité que donne une longue carrière de jurisconsulte de premier ordre, a flétri les principes de flagrante immoralité et d'illégalité évidente que renferme ce document.

Rappelons-nous que, comme le prouve la date de la lettre, elle a été faite en vue et pour la défense d'un tenancier de maison : le sieur Roger.

Aujourd'hui, on s'en sert pour la défense de la police. Quel rapprochement !

Rappelons-nous encore qu'à la date de la lettre (15 décembre 1880) se trouvait à la tête du Collège un homme *flétri par*

l'opinion publique, qui s'est vu obligé de quitter tour à tour ses fonctions de Bourgmestre et de conseiller communal et qui, quoi qu'on dise, tombe directement sous l'application de l'article 245 du Code pénal.

Il est inutile de faire remarquer le caractère de gravité exceptionnelle qu'il y a de voir un Collège échevinal s'immiscer, à la hâte, en faveur d'êtres tarés et sans nécessité, dans un procès criminel, où les plus graves intérêts de la société sont engagés.

Nous ne dirons rien non plus du contenu même de la lettre, sinon qu'elle étale à tous les yeux l'ignorance la plus complète de nos lois et du règlement même, qu'elle a la prétention d'interpréter.

Nous n'aborderons pas non plus aujourd'hui la question si grave de la responsabilité (1) qui incombe à chacun dans ces multiples violations de la loi pénale.

Qu'il nous suffise de dire que le langage de M. Buls est non seulement inconvenant et illégal, mais qu'il est factieux en ce que cet échevin ne devait pas ignorer l'opinion unanime du parquet de Bruxelles, qui, dès juillet 1880, avait donné les ordres les plus positifs pour que les filles mineures ne fussent point reçues dans les maisons publiques et de son honorable chef M. Willemaers qui, publiquement exprimait son opinion dès mars 1880, dans une lettre restée célèbre par les nombreux commentaires qu'elle suscita.

(1) C'est ainsi que nous persistons à demander que dans un procès civil, à la veille d'être intenté, contre M. Paradis par Louisa Hennersey on mette en cause la police, la ville, la députation permanente et le Gouvernement belge.

Jamais d'ailleurs il n'exista le moindre doute à cet égard aux yeux des jurisconsultes et des magistrats, et l'on se trouve abasourdi d'entendre trancher la question par quelques commerçants, brasseurs, architectes et orfèvres qui siègent à l'hôtel de ville, et qui feraient mieux d'être à leurs comptoirs.

ALEXIS SPLINGARD.

D.

Nous trouvons dans la *Flandre libérale* du 22 septembre 1881, la lettre qui suit de M. de Laveleye, l'éminent économiste belge, collaborateur de la *Forthnightly Review*, de la *Revue des Deux mondes* et professeur à l'Université de Liège.

Cher monsieur,

Les vacances parlementaires vous permettront peut-être d'accueillir encore quelques considérations touchant une question aussi délicate qu'importante, que j'ai déjà traitée dans votre journal. Elle a pris depuis lors un caractère tout nouveau : elle est devenue internationale.

Comme vous le savez, l'opinion publique s'est émue en Angleterre des traitements odieux dont quelques jeunes Anglaises avaient été les victimes. Les journaux, sans distinc-

tion de parti, ont demandé que le gouvernement intervînt pour mettre un terme à ces abus. Lord Dalhousie interpella le ministre des affaires étrangères à la Chambre des lords, et prononça à ce sujet un discours éloquent qui fit une grande impression sur ses collègues et sur le public. Lord Granville, avec qui, paraît-il, lord Dalhousie s'était entendu, répondit qu'il fallait, en effet, chercher à mettre un terme à un trafic pire que la traite des nègres.

La Chambre des lords nomma alors une commission spéciale qui commença, comme c'est l'usage en Angleterre, par faire une enquête. Celle-ci, il est triste de devoir le constater, est dirigée principalement contre nous. C'est la Belgique qui est sur la sellette. Elle est constamment citée comme la principale accusée. La traite des Blanches, — *the White slave trade*, — c'est le terme maintenant accepté par tous, — est aussi désignée sous le nom de *Belgian traffic*.

Ainsi donc, le trafic belge par excellence serait l'importation de « recrues » pour les maisons de débauche. N'y a-t-il pas de quoi se voiler la face !

Et nous maintiendrions un régime qui nous attire l'opprobre de cette accusation devant l'Europe ! Ce qui nous a valu cette honte, c'est le Règlement de Bruxelles, les scandales de la police des mœurs de Bruxelles, et le fait, malheureusement indéniable, que les odieux abus qui ont provoqué l'enquête des Lords, ont tous eu lieu en Belgique.

Me trouvant à Londres, à la fin de juin, pour assister comme délégué de notre *Société de la moralité publique*, à la session annuelle de la *Fédération britannique et continentale*, je vis plusieurs fois Lord Dalhousie, et je rencontrai chez lui quel-

ques-uns des Lords de la commission d'enquête. Nous allâmes même voir Lord Granville, qui nous dit qu'il ne laisserait pas tomber l'affaire. Ma position était difficile. Comme Belge, je désirais défendre mon pays, et cependant je ne pouvais nier les faits constatés. Mon thème, conforme, je le crois, à la vérité, fut celui-ci : La Belgique, loin d'être un pays plus immoral que les autres, l'est moins (1), mais, la source du mal étant la légalisation officielle de la débauche, les abus ont été plus grands en Belgique, précisément parce que la réglementation y est plus perfectionnée qu'ailleurs. Lord Dalhousie me demanda de déposer dans l'enquête de la commission de la Chambre des lords. Je m'excusai : ma position eût été trop délicate. Mais je crus bien faire en remettant à lord Dalhousie, pour l'enquête, une note à ce sujet, afin de montrer que le vrai coupable n'est pas la Belgique, mais le système de la légalisation du vice. Cette note a été publiée dans le *Report on the protection of young girls* qui vient de paraître. Je ne crois pas inutile d'en donner ici le texte en français :

« Je tiens d'abord à faire remarquer que si la Belgique a été impliquée plus que les pays voisins dans ce détestable trafic, que l'on a très justement appelé *La Traite des Blanches* (*White slave trade*), ce n'est point parce que le niveau de la moralité publique est plus bas chez nous qu'en France ou en Allemagne.

» Je pense, au contraire, qu'en Belgique les mœurs sont moins dissolues, parce qu'en général les germes de perver-

(1) C'est une erreur suivant nous et il n'y a pas de comparaison possible entre le ton général de la jeunesse belge et celui de la jeunesse allemande ou française.

sion et d'immoralité se développent moins dans les petits que dans les grands États.

« La traite des Blanches » se fait d'Angleterre en France, aussi bien que d'Angleterre en Belgique, et elle ne pourra être efficacement réprimée tant que la Prostitution constituera sur le continent une industrie non seulement tolérée, mais légalisée, privilégiée, patentée et payant l'impôt, comme toute autre industrie régulière. L'organisation légale de la débauche, voilà la cause principale de l'odieux trafic contre lequel le gouvernement Anglais et la Chambre des Lords désirent trouver un remède. Il n'est que trop vrai que, d'après le Règlement de Bruxelles, c'est l'autorité communale qui autorise l'ouverture des maisons de débauche. Ce règlement permet d'inscrire et de « visiter » des filles mineures et des femmes mariées, quoique la loi pénale punisse l'adultère et le fait de favoriser la débauche et la corruption des mineures. Un impôt spécial est prélevé sur les maisons de tolérance ; il est inscrit parmi les recettes de la caisse communale, et même en Italie parmi les recettes du budget de l'Etat, parce que la prostitution y est réglée par l'État. Le tort du Règlement de Bruxelles, c'est qu'il a visé à perfectionner une chose détestable : la légalisation et la réglementation du vice.

« Cet état de choses, qui fait considérer la prostitution comme une industrie régulière, doit nécessairement avoir la plus funeste influence sur la police et sur tous ceux qui, de loin ou de près, peuvent être mis en contact avec ces abominables institutions. — Comme le disait un agent de police de Bruxelles à un philanthrope anglais, qui s'efforçait de sauver quelques malheureuses filles anglaises : « Nous ne pouvons

pas nuire à ces établissements dans lesquels de grands capitaux sont engagés. » (1).

« Le trafic des femmes, c'est-à-dire louer des créatures humaines pour la débauche, comme on loue des chevaux, ou tout autre animal, voilà le fait contraire à toute moralité et à tout droit qui devrait être interdit partout. Tant que ces maisons de débauche seront des institutions légales, le commerce qui a pour but de leur fournir de la chair humaine, ne pourra être réprimé. Aussi longtemps que l'esclavage des noirs a été une institution légale, la répression de la traite a été impossible, malgré la surveillance la plus active des croiseurs.

» D'après la loi économique, l'offre suit toujours la demande. Ceux qui se livrent à ce commerce que l'on veut réprimer, ne sont, en définitive, que les associés des teneurs de maison que l'on autorise et que l'on protège sur le continent.

» Les principaux abus résultant de la législation de la prostitution sont les suivants :

1^o Séquestration des filles. — Le règlement défend expressément toute séquestration, mais en fait, n'ayant ni argent, ni relations, ni aucun moyen de vivre et de se placer ailleurs, la

(1) Une bonne police est incompatible avec l'existence d'une classe de gens infâmes que l'administration enrichit par un monopole ignoble.

Il y a des tentations auxquelles d'humbles fonctionnaires ne doivent pas être exposés et est-il douteux que les tenanciers ne soient capables de corruption de fonctionnaires publics.

Plusieurs d'entre eux payent le cens sénatorial (mille florins des Pays-Bas). Ces gens seraient la plupart sur la liste des éligibles au Sénat s'ils ne perdaient pas leurs droits politiques par suite de leur profession qualifiée d'infâme : c'est à ces mêmes gens que M. Buls confie des enfants.

séquestration existe pour elles, par la force des choses, surtout pour les étrangères.

2° La police des mœurs, habituée à considérer ce trafic comme un commerce ordinaire, privilégié et même favorisé, s'y montre toujours favorable. Tous les procès récents à Bruxelles le démontrent.

3° Les filles étrangères ont été généralement interrogées, non directement par la police, mais par l'intermédiaire des « tenant-maisons. » (Audience du 13 décembre 1880. — Affaire Roger, etc.)

4° Les visites de la police se font à de trop longs intervalles.

5° Par la boisson et l'ivresse, les filles sont systématiquement abruties. Si l'on ne supprime pas les maisons, il faudrait y interdire le débit des boissons.

6° Les « tenant-maisons » retiennent les filles par les dettes qu'ils leur font contracter. Elles se croient liées par ces dettes, même quand elles ne le sont pas légalement.

« Ces abus résultent presque forcément de l'institution même.

» Il faudrait appliquer aux maisons de débauche exactement les mêmes principes qui ont été appliqués aux maisons de jeu. Le jeu est considéré partout comme un délit puni par la loi. Longtemps cependant il y a eu des maisons de jeu officielles où ce délit se pratiquait avec autorisation et complicité de l'État. Maintenant on a partout, sauf à Monaco, fermé les maisons de jeu. De même, tous les États qui ont toléré et légalisé les maisons de débauche, devraient considérer comme leur premier devoir de les fermer et de punir

tout trafic ayant pour objet la prostitution d'autrui, qu'il s'agisse de majeures ou de mineures.

» Il semble que, sans éveiller aucune susceptibilité de la part des autres États, l'Angleterre pourrait agir dans ce sens, soit par la voie de la diplomatie, soit en condamnant hautement ces détestables institutions dans le rapport du Comité et dans les discussions de la Chambre des Lords. »

Certains journaux belges ont annoncé que l'enquête était terminée et toute l'affaire abandonnée. Je reçois à l'instant une lettre de lord Dalhousie, qui me permet de dire qu'il n'en est rien, et que l'enquête sera reprise aussitôt que la Chambre haute se trouvera de nouveau réunie. Il est donc urgent qu'en Belgique aussi on s'occupe de rechercher ce qu'il faut faire pour mettre un terme à ce qu'on a pu appeler — à notre grande honte — le « trafic belge, *the Belgian Traffic*. »

Votre dévoué,

EMILE DE LAVELEYE.

E.

M. Pagny, de Savenhem, l'éminent écrivain, dans une de ses deux brochures, qui ont fait fureur à Bruxelles, sur la *Traite des Blanches*, dit :

Il faut vraiment, si savant hygiéniste, si habile administrateur que l'on soit, être un bien pauvre philosophe, avoir

bien peu étudié la nature humaine et connaître bien mal les ressorts qui la font mouvoir pour se figurer qu'on aura fait quelque chose pour son bien-être en soignant le corps aux dépens de l'âme ; pour ne pas voir qu'en entretenant dans un peuple un esprit de débauche, on rend absolument inévitables tous les maux que la débauche apporte avec elle, et que chercher à guérir ces maux d'une main, tandis que de l'autre on les fomenté, c'est le comble de l'absurdité.

Telle est cependant l'erreur incompréhensible dans laquelle tombent tous ceux qui se font les champions de la réglementation, gens parmi lesquels il y a de bons esprits, des hommes honorables et sincères, mais des esprits pusillanimes, qui ne savent que suivre la voie tracée avant eux, et qui n'osent sortir de l'ornière ; des esprits, je ne crains pas de le dire, qui manquent d'une réelle élévation.

En effet, ce qui les préoccupe, ce n'est pas le fait hideux de la prostitution en elle-même, ce n'est pas la dépravation morale qu'elle trahit et qu'elle engendre : ce sont seulement les conséquences hygiéniques qu'elle entraîne. De telle sorte que, si la syphilis n'existait pas, aucun d'eux ne songerait à combattre la prostitution.

O gens à courte vue ! les maladies que la prostitution produit sont-elles le seul dommage qu'elle cause à l'individu et à la société ? Sont-elles même le plus grand dommage ? Êtes-vous si aveugles que de ne pas voir les maux de toute sorte qui découlent de cette source impure : les ruines, les crimes, la destruction des liens les plus sacrés, le déshonneur des familles, l'avilissement des caractères, l'affaiblissement de la race ! Et vous sentez-vous libres de laisser la porte ouverte

à tous ces fléaux, pourvu que, le spéculum en main, vous puissiez constater que telle ou telle malheureuse n'est pas atteinte de syphilis ?

Ce n'est pas ainsi que comprenait le devoir du législateur, un homme qui a laissé dans l'histoire une trace assez profonde pour qu'on puisse invoquer son autorité quand il s'agit de questions sociales. Écoutez l'opinion de Mirabeau :

« C'est une grande abomination que de voir, chez les nations chrétiennes, la prostitution tolérée ; c'est une infamie ; il n'y a pas de nom pour caractériser une police aussi exécrationnelle. Tous les prétextes sont d'une immoralité qui révolte la raison autant que la religion, et c'est avilir le bon sens que l'employer à combattre ces prétextes. Il ne faut pas supporter les mauvaises mœurs quand elles se montrent à découvert : il faut encore moins les fomenter ouvertement. Fermez donc, à l'instant, les maisons de débauche !... N'ayez pas la chimérique inquiétude des crimes secrets que la suppression de cette ressource pour la corruption vulgaire pourrait occasionner dans les familles honnêtes. Si vous dites que les mœurs sont actuellement trop dépravées pour ôter ainsi aux nombreux débauchés les moyens d'assouvir leurs passions brutales, qu'on ne serait pas en sûreté dans les maisons et jusque dans les temples, vous donnez dans une étrange illusion ; ne voyez-vous pas que ce sont vos tolérances immorales qui portent elles-mêmes la dépravation des mœurs à cet excès et qui vous réduisent à craindre partout les violences de cet instinct de brutalité ? Il ne faut plus la souffrir : il faut la comprimer avec une force invincible. Les ateliers de basse justice balayeront, en huit jours, toute cette

crapuleuse lie de vos villes infâmes. Les moindres délits en ce genre y feront précipiter les corruptrices et les corrupteurs... mais n'épargnez personne ; que tout scandale, de qui que ce soit qu'il provienne, puissants ou faibles, riches ou pauvres, conduise irrévocablement aux ateliers, et vous n'aurez pas deux scandales par mois dans tout Paris, un par année dans vos moindres villes de province. »

Et dire que cent ans après que ces belles paroles ont été prononcées, le juge suppléant, avocat et conseiller communal à Bruxelles, Vander Plassche, a pu écrire :

« L'honneur de la femme du peuple est donc entièrement à la merci de la police, dans notre libre Belgique. Oui ! entièrement, sans distinction d'âge ni d'état. Oui, majeures ou mineures, célibataires, mariées, veuves, mères, les femmes du peuple sont la chose de l'administration. Nous disons les femmes du peuple, parce que les prostituées de haut parage n'ont jamais été et ne seront jamais, quoi qu'elles fassent, l'objet d'une mesure quelconque de la police. Elles continueront à étaler leur luxe insolent et leur dévergondage ; à dévorer des millions ; à ruiner de jeunes ou de vieux niais ; à porter le trouble au sein des familles, sans avoir jamais à craindre aucun règlement forgé en exécution de l'art. 96 de la loi communale.

F.

Nous trouvons dans la sténographie du procès Lenaers contre Boland :

« M. Demot, avocat de M. Lenaers à un témoin, M. Alexis »
» Splingard : « Vous êtes l'agent *salarie* d'une société de »
» *chantage*. »

« M. Alexis Splingard protesta. »

Nous protestons également.

M^{me} Butler nous écrit que la Fédération n'a pas dépensé quatre mille francs en Belgique pour procès, enquêtes, voyages, etc., etc.

M. A. Splingard confirmant ce chiffre, nous écrit qu'il a dépensé deux mille francs de sa poche pour nos malheureuses compatriotes et qu'il en fait don à la fédération.

Tout Bruxelles doit savoir quels ont été l'étendue et le résultat de sa campagne contre la police des mœurs.

Voilà pour ce qui est du salaire.

Quant à nous appeler une société de chantage, nous espérons pour lui que M. Demot retirera le mot, car il constitue une calomnie envers ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans notre pays.

Nous admettons volontiers que M. Demot fût convaincu de l'innocence de son client, mais aujourd'hui il ne peut lui rester de doute à cet égard et par le fait M. Demot a contribué à égarer les voies de la justice, en intentant un procès téméraire.

Bien que nous soyons loin d'admettre que le *National* ait

fait acte de chantage en publiant la déposition de M^{me} Butler, nous déclarons regretter cette publication sensationnelle et nous avons la preuve en main que jamais M^{me} Butler n'a consenti à semblable spéculation journalistique, ni par elle même, ni par ses représentants autorisés.

Le fait de M. Boland est peut-être une erreur, mais il nous est étranger et a failli compromettre le succès de notre campagne en Belgique.

Où donc M. Demot trouve-t-il une société de chantage ?

Nous ajoutons, que nous faisons cette déclaration au moment où M. Boland a triomphé de ses ennemis, et qu'il eut été lâche à nous de la faire, quand ce journaliste était l'objet des attaques les plus vives de la part de tous ses confrères, et qu'il semblait devoir sombrer corps et biens devant la justice de son pays.

L'Étoile belge, ce *Times* de la Belgique, vient de rééditer la première partie de la calomnie Demot en faisant usage d'un faux.

Elle, comme M. Demot, devrait avoir la franchise de le reconnaître et de ne pas recourir à de jésuitiques subterfuges.

Ce journal annonçait, il y a quelques jours, qu'un chèque de trente mille francs signé de Madame Butler ou en son nom, avait été touché à Bruxelles par une personne activement mêlée à la campagne contre la *Traite des Blanches*.

Madame Butler nie le fait.

L'Étoile trouve que la négation de cette noble femme confirme le fait.

Nous espérons que M. le Procureur du Roi saura atteindre les faussaires *quels qu'ils soient*.

D'ailleurs Madame Butler vient de déposer une plainte entre les mains du Procureur du Roi contre l'allégation mensongère dont l'Étoile belge s'est faite l'écho.

En regard des chiffres cités plus haut, nous nous permettrons de signaler quelques chiffres d'honoraires offerts à des avocats de Bruxelles pour la défense des tenanciers ; nous pourrions citer les noms et nous ajoutons immédiatement qu'ils ont refusé, même dans de semblables conditions, à assumer la responsabilité morale d'un semblable appui.

Sept ou huit tenanciers se présentèrent chez l'une des gloires du barreau. Ces messieurs offraient *cent mille francs* pour la défense de leurs collègues compromis.

Un des prévenus mit sur la table d'un autre homme de loi, *vingt mille francs* pour qu'il consentit à se charger de son affaire.

Ex uno discite omnes.

Nous ne sommes pas étonnés que l'Étoile se fasse le porte-voix des entrepreneurs de plaisir.

N'a-t-elle pas, pour *trente mille francs*, soutenu naguère des escrocs qui ont ruiné à la fois la ville de Bruxelles et les actionnaires anglais attirés par son renom de probité dans l'affaire dite l'Assainissement de la Senne.

Un autre journal de Bruxelles nous appelle de sinistres farceurs, et il fait un tableau à sa fantaisie de l'état d'immoralité juvénile de Londres.

Il oublie d'allumer sa lanterne, car il verrait dans ses propres colonnes ou dans celles d'un de ses confrères, la preuve que cette immoralité est permise à Bruxelles.

(Voir les *Nouvelles du Jour*, notamment les articles intitulés la *Police des mœurs*, où il est parlé de la prostitution juvénile de Bruxelles s'exerçant sous l'œil de la police.)

A Londres nous avons fait fermer les maisons de passe où de pareils faits se produisaient.

G.

L'*Indépendance belge* ayant accusé M. Vander Plassche, conseiller communal, juge suppléant et avocat, de s'être fait, au sein du conseil communal, l'interprète d'une maison de librairie, au sujet de mon livre, stylé par cet honnête journal de *publication pornographique et interlope*, en a reçu la magnifique réponse qu'on va lire (1) :

Bruxelles, le 21 décembre 1881.

Monsieur le Directeur de l'*Indépendance belge*.

En rendant compte de la séance du conseil communal du 19 de ce mois, vous me représentez comme ayant fait, par

(1) Pour bien comprendre l'incident du Conseil communal, il faut savoir qu'une librairie de la rue des Sables, à Bruxelles, se plaignit à son avocat de l'interdiction faite d'exposer le prospectus annonçant mon roman.

Une plainte fut faite à M. Buls, qui s'empressa de faire faire une enquête contre LA POLICE par LA POLICE. Juge et partie.

M. Buls devrait bien retourner à ses bibelots, car il a bien malheureusement débuté comme bourgmestre.

Quant aux rires indécents qui ont, sur les bancs du Conseil, accueilli le nom de M^{me} Butler, nous répondrons aux rieurs éhontés que cette noble dame a jete par terre un bourgmestre et trois ou quatre commissaires, et qu'elle pourrait fort bien en faire autant de M. Buls. Celui qui a signé la lettre du 13 décembre 1880 doit fatalement tomber sur une question de prostitution.

voie d'interpellation, une réclame à une publication d'un caractère interlope et vous ajoutez que je me suis plaint de ce que l'auteur de cette œuvre suspecte de pornographie ait été invité, par un homme qu'il croit être de la police, à retirer son annonce.

Autant de mots, autant de mensonges.

Le terme est rude, mais il est juste. *L'Écho du Parlement*, *l'Étoile belge* et la *Gazette* qui ne sont pas mes amis ont résumé mes observations avec loyauté.

Je vous plains de n'avoir pas suivi leur exemple.

Je n'ai jamais fait de réclame, ni à des publications interlopes, ni à des entreprises véreuses. Je laisse cette besogne à d'autres.

Lorsque le prochain numéro du bulletin communal paraîtra, osez publier le texte de mes observations ! Vous apprendrez ainsi la vérité à vos lecteurs.

Vous ne le ferez pas.

J'ai rempli mon devoir en demandant des explications sur un fait qui, s'il était prouvé, constituerait un attentat à la liberté de la presse.

Ce fait ne concerne que le prospectus d'un roman de Lord Monroe et non le roman même dont je n'avais lu, Lundi, que quelques pages, en épreuves.

Aujourd'hui j'en ai lu la majeure partie. Eh bien ! vous le calomniez en le traitant de pornographique.

Je ne juge pas cette œuvre. Vous diriez que je fais de la réclame ; mais il me peine de constater que vous avez créé cette nouveauté : la calomnie préventive.

Veillez publier la présente.

(signé) VANDER PLASSCHE.

On le voit, l'honnête Flamand a proprement roulé les fransquillons de l'*Indépendance* soi-disant Belge, mais, en réalité, annexionniste.

En qualité d'auteur, je défère au parquet la calomnie préventive, selon la fine expression de M. Vander Plassche, dont s'est rendu coupable le journal susdit.

La Belgique changera seulement du jour où le peuple « ce grand absent », selon l'expression de M. de Fuisseaux, aura voix au chapitre.

Ses filles cesseront d'être l'apanage de la classe bourgeoise, sa fortune la jouissance des exploités, ses fils les soutiens embri-gadés du privilège.

89 n'est pas loin, et à ce glorieux anniversaire tomberont en Occident les fers qui rivent les chaînes du peuple.

La classe bourgeoise n'a pas de raison d'exister, et M. Edmond Picard aura beau employer son immense talent à remettre

en ordre cette fabrique de lois qu'on appelle la Chambre, il n'y réussira pas.

Le peuple doit faire ses lois lui-même et les imposer à la bourgeoisie, qui doit y obéir.

II.

M. Hebbelinckx-Rentiers, propriétaire conseiller communal, a protesté contre la nomination de M. Buls comme bourgmestre, protestation que sa voix éloquente avait déjà fait entendre dans les meetings d'octobre à Bruxelles. La lettre de M. Buls au procureur du Roi devait sembler une raison suffisante pour l'écarter à jamais des fonctions de premier magistrat de la capitale belge.

I.

M. le baron Gustave de Hoffmann, le cousin de l'illustre conteur de ce nom, a

signalé, dans un meeting du mois de mars dernier, les faits suivants :

1° Que la police des mœurs avait fait carter d'office la fille du Baron X, major de l'armée Belge et petite fille du Général de X.

2° Que le prétendant à la main de la jeune fille s'est retiré devant cette mesure que rien ne justifiait et qui avait été accompagnée des plus atroces violences.

Si nous rapportons ces faits c'est qu'ils sont en connexion intime avec des scènes que nous avons présentées dans ce roman.

De

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, ci-après BIBL., d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des BIBL. et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les BIBL. appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les BIBL. auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leur numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les BIBL. déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les BIBL. ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés; et la dénomination 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme `<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf>` qui permet d'accéder au document; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les BIBL. encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les BIBL. mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux BIBL., en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser à la Direction des Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux BIBL. un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemple à adresser à la Direction des Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des BIBL.;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les BIBL.

10. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux BIBL. dans les documents numérisés est interdite.